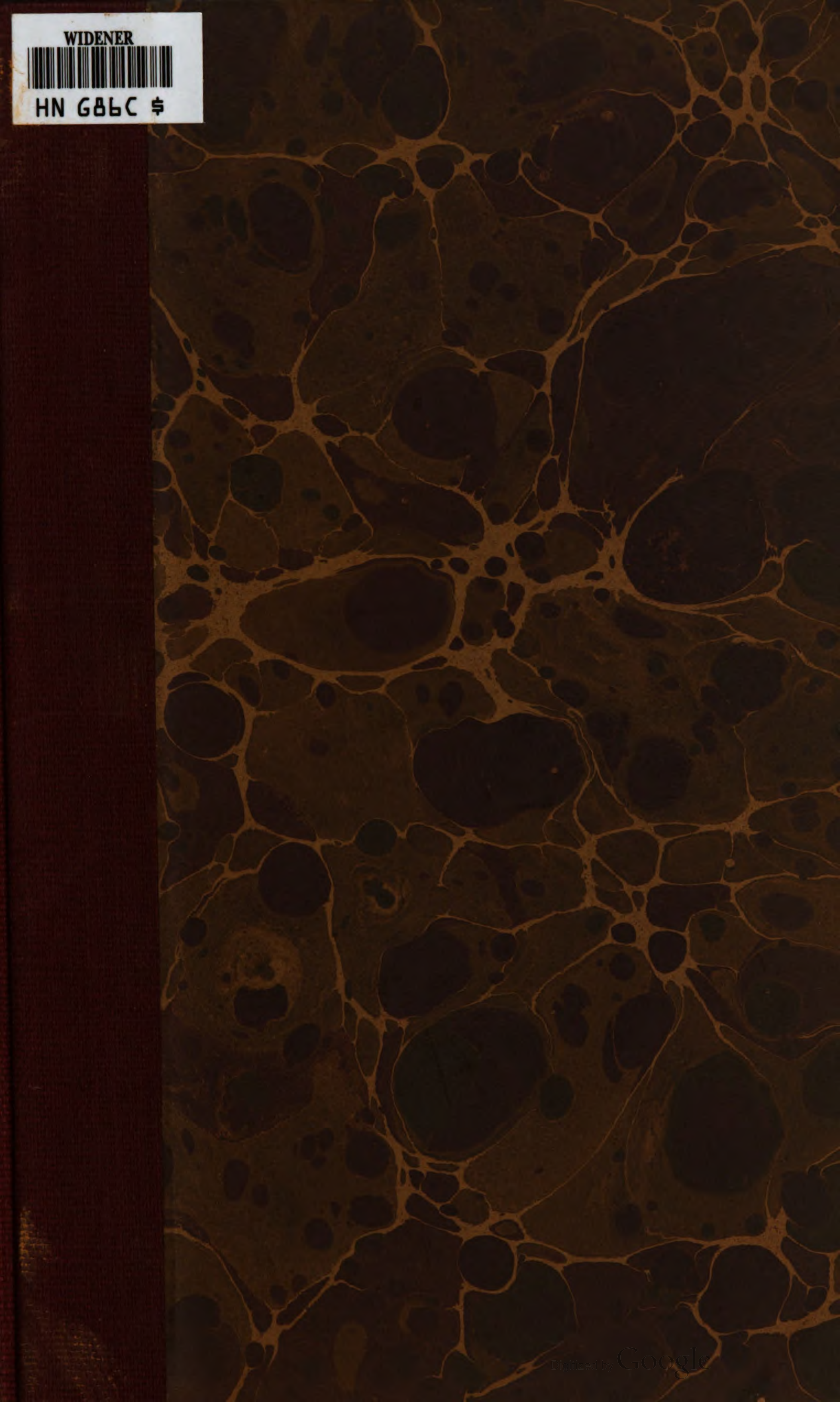
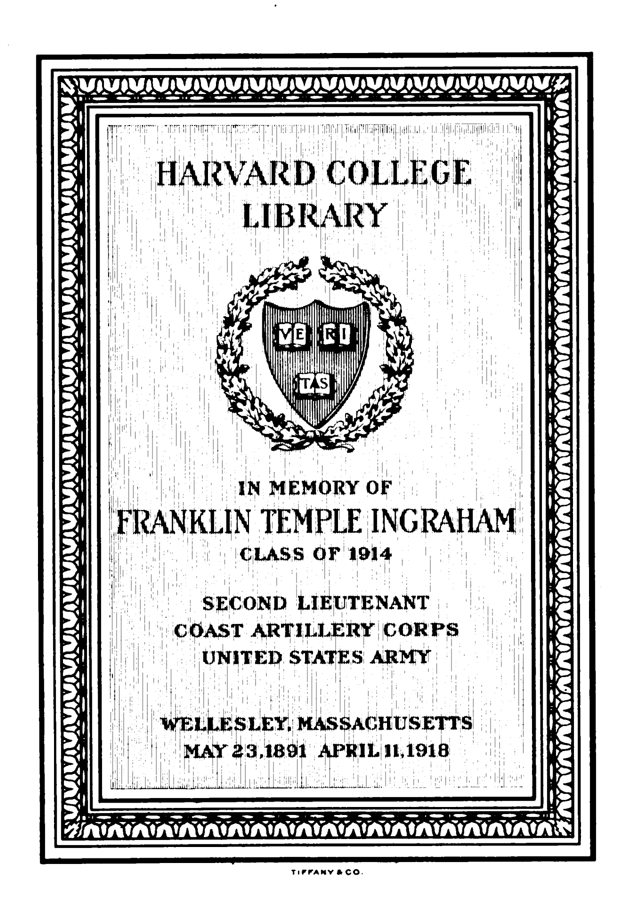

WIDENER
HN G86C $


HARVARD COLLEGE
LIBRARY
VE RI
TAS
IN MEMORY OF
FRANKLIN TEMPLE INGRAHAM
CLASS OF 1914
SECOND LIEUTENANT
COAST ARTILLERY CORPS
UNITED STATES ARMY
WELLESLEY, MASSACHUSETTS
MAY 23,1891 APRIL 11,1918

TIFFANY & CO.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE CAMBRAI.

MÉMOIRES
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION
DE CAMBRAI.

SÉANCE PUBLIQUE

Du 16 *Août* 1825, *sous la Présidence de M.* *Pascal-Lacroix, Lieutenant-Colonel en retraite, Chevalier de St Louis et de la Légion d'Honneur.*



CAMBRAI,

CHEZ S. BERTHOUD, IMPRIMEUR DU ROI, PLACE AU BOIS.

JUILLET M. D. CCC. XXVI.

EXPOSÉ ANALYTIQUE

Des Travaux de la Société, depuis sa dernière Séance publique.

SCIENCES HISTORIQUES.

Par M. PASCAL-LACROIX, *Président.*

MESSIEURS,

Le but principal des sociétés littéraires doit être la recherche et la propagation de la vérité. C'est dans ce sens qu'elles sont vraiment utiles; car la science, fille de la vérité, fait le bonheur de l'homme, et elle assure sa plus réelle indépendance.

Notre tâche consiste donc à indiquer aux esprits les routes qu'on peut suivre sans crainte dans la carrière du savoir; à appeler leur attention sur les points de fait, non à les engager en des systêmes captieux qui, reposant sur d'habiles et ingénieux paradoxes, égarent d'ordinaire ceux qu'ils sont parvenus à séduire.

La vérité, cette première condition de tout objet moral ou scientifique, cette loi imposée à l'écrivain, lors même qu'il ne prend la plume que pour nous amuser et nous distraire, doit surtout

caractériser les productions qui appartiennent au genre historique. J'ai, Messieurs, à vous entretenir des écrits de cette classe qui vous ont été offerts pendant l'année académique qui vient de s'écouler; mais, en ouvrant cette séance solennelle, il convient, au préalable, de jeter un coup-d'œil rapide sur l'ensemble de vos divers travaux.

Bien que le nature ait une marche sûre et invariable qui ne change point avec nos méthodes, on ne peut nier que les procédés agronomiques ne l'aident puissamment, et n'aient fait faire d'étonnants progrès à l'Agriculture. Vous n'avez rien négligé, Messieurs, pour les répandre et favoriser leur adoption. De plus, en offrant, cette année, une prime pour l'introduction d'une belle race de chevaux dans l'arrondissement, vous avez secondé les intentions du gouvernement qui désire trouver en France les ressources nécessaires aux remontes de la cavalerie, et faire ainsi circuler parmi nous des capitaux considérables que l'impérieuse nécessité forçait de verser chez l'étranger. Vous avez continué vos rapports scientifiques avec une grande partie des Académies du royaume, et su mettre à profit tout ce que vous ont présenté de nouveau et d'utile les mémoires de ces honorables compagnies. C'est pour nous un devoir, vû le peu d'étendue que nous pouvons donner à ce rapport, de confondre ici, dans l'expression publique de nos

remercimens, la Société royale et centrale d'Agriculture, la Société royale des Antiquaires de France, l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse, la Société Linnéenne de Paris et celle du Calvados, la Société des Antiquaires de Normandie, les Académies et Sociétés savantes de Besançon, Boulogne-sur-mer, Bordeaux, Bourg, Châlons, Douai, Liége, Lille, Lyon, Macon, Metz, Nantes et Tours. La Société de Géographie, dont les travaux embrassent toutes les parties du globe, et qui a daigné inscrire plusieurs de nos collégues sur la liste de ses membres, me semble mériter un sentiment particulier de gratitude.

Pourrais-je oublier, Messieurs, cette association vraiment patriotique que Paris a vu récemment s'élever dans son sein, *la Réunion du Nord*, composée des hommes distingués que le département a donnés à la France, où viennent se réunir, comme en un brillant faisceau, tant de renommées contemporaines, tant de noms recommandables dont nous avons surtout, dans cette contrée, le droit de nous énergueillir? Après les triomphes éclatants qu'ils ont obtenus dans les armes, dans les lettres, dans les sciences et dans les arts, ces illustres compatriotes, sortis du même berceau, y reportent leurs regards avec amour. Une gloire plus douce leur a souri : celle de pouvoir être utiles quelquefois au talent sans expérience, au mérite

sans protecteurs. Ils applaniront, pour nos jeunes concitoyens que des dispositions naissantes conduiraient dans la capitale, une route dont les commencemens sont toujours si difficiles ... Vous, que nous nous plaisons à voir figurer près de nous, dans cette fête de famille, jeunes élèves que les administrations du Collége, et des Écoles de Dessin et de Musique nous ont désignés comme les premiers de ces trois établissemens (1), quel bonheur pour vous, si, appelés un jour à perfectionner vos talens au centre même de la civilisation et du goût, vous étiez jugés dignes d'un si bienveillant intérêt!

Mais le culte qu'on rend aux beaux arts, Messieurs, n'est plus circonscrit dans l'enceinte de la capitale. Ne voyons-nous pas sous nos yeux toutes les villes de ce département rivaliser de zèle, et les sciences et les lettres y briller d'un éclat inaccoutumé ? Partout, en effet, autour de nous, l'émulation s'éveille et se propage, et, dans ce noble et généreux élan, sans doute il vous est permis de supposer que vos efforts ne sont pas totalement infructueux. Vous apprendrez tout-à-l'heure les résultats de vos différents concours. Ils sont de nature à vous satisfaire pleinement, et cette

(1) Les Élèves désignés pour occuper, cette année, les trois places d'honneur à la Séance publique de la Société, ont été MM. *Amédée Lallier*, élève de Rhétorique, *Amédée Décamps*, élève de l'école de Dessin, et *François Duez*, élève de l'école de Musique.

année n'a rien à envier, sous ce rapport, aux années précédentes. A tant de sujets de joie doit pourtant se mêler aujourd'hui un sentiment pénible.

Une année s'écoule : Il est rare qu'elle n'ouvre pas une tombe sur laquelle nous n'ayons à jeter quelques fleurs. C'est ainsi que nous avons eu à regretter plusieurs de nos dignes collègues.

Parmi les résidans est M. *Charles Legros*, Juge au Tribunal de cette ville et membre du Conseil municipal. Elevé dans le Collége de Cambrai, il y obtint plus d'un succès, et, dans cet âge où tout sourit à l'imagination, il invoqua quelquefois les Muses. Dans un recueil de l'année 1772, intitulé: *Poetæ Cameracenses*, on trouve de lui deux pièces qui prouvent que les beautés d'Horace et de Virgile ne lui étaient pas inconnues. Il se dévoua, jeune encore, à la connaissance des lois et prit rang parmi les avocats de notre barreau; nommé Juge au Tribunal civil de cette ville, M. Legros a long-temps rempli l'honorable soin de préparer les arrêts de Thémis.

Deux de nos plus anciens membres correspondants ont aussi, cette année, subi la loi commune. L'un est M. *Rivière*, ancien législateur et propriétaire à Gravelines, vieillard respectable qui, avec les mœurs les plus douces et les plus enjouées, possédait une instruction solide. Il a conservé jusqu'aux derniers jours de sa vie un souvenir

affectueux à la Société d'Emulation ; souvent, il nous aida de ses lumières et de ses connaissances en agronomie, et nous n'oublierons pas surtout qu'après les années pluvieuses qui furent fatales à nos moissons, il augmenta généreusement la valeur de notre prix d'agriculture, destiné à récompenser le mémoire où seraient consignés les meilleurs moyens préservatifs à employer pour les récoltes, dans les temps de pluie.

Le deuxième correspondant que la mort nous a ravi n'est pas moins digne de nos regrets. M. *Boulard père*, ancien notaire et ancien maire de l'un des arrondissemens de Paris, connu par son érudition bibliographique et par son ardent désir de sauver de la destruction les vieux monumens de la typographie, était, de plus, un écrivain sage et un traducteur estimable. Il n'omit jamais le soin de vous adresser ses différents ouvrages, au moment de leur publication ; aussi, je crois devoir lui payer ici un juste tribut de reconnaissance, en commençant par l'une de ses productions l'analyse que j'ai à vous offrir.

Bienfaits de la religion chrétienne.

M. *Boulard* a transporté dans notre langue plusieurs ouvrages anglais, et il doit être loué pour le bon choix des productions qu'il nous a fait connaitre. La première est le livre d'Edouard Ryan, intitulé : *Bienfaits de la religion chrétienne.* Depuis la savante apologie du christianisme par Tertullien,

une foule d'écrivains célèbres ont déployé sur cette belle matière, toutes les richesses de l'éloquence et de l'imagination. Le D. Ryan s'est borné à présenter un grand nombre de faits incontestables; il a démontré par l'histoire des nations, depuis l'ère chrétienne, que l'admirable religion du Christ a perfectionné notre nature; que tout s'est agrandi par son influence, et que les sociétés qu'elle a formées ont trouvé dans sa morale incomparable et dans ses mystères pleins d'amour, le seul bonheur et les seules destinées dignes de l'homme.

M. le Chevalier *Maurin*, ancien chef de bataillon au corps royal du génie, confrère aimable dont le souvenir nous sera toujours cher, vous a fait présent d'un ancien ouvrage qui doit être considéré comme un rare monument de notre typographie. Imprimé à Cambrai en 1566, ce livre, qui n'est mentionné nulle part, contient, en six langues différentes, la relation d'un miracle opéré à Laon, la même année. Comme la religion, mère des vertus, n'a pas besoin pour sa gloire de l'appui de nouveaux prodiges, je ne vous dirai rien de celui qui est rapporté dans l'opuscule envoyé par notre correspondant. Sous le rapport bibliographique, l'ouvrage présente deux faits singuliers. Son auteur, *Anusius Synesius*, doit être ajouté à la longue liste des pseudonymes latins dont le nom véritable n'est pas encore connu, et

De summopere considerando miraculo victoriæ corporis Christi quod *Lauduni* contigit 1566. authore P. Anusio Synesio.

Pierre Lombard, qui l'a imprimé dans cette ville, est peut-être un nouveau typographe qui nous est révélé.

Recherches sur l'Église Métropolitaine de Cambrai.

Tout ce qui tient à la patrie a pour nous un attrait plus particulier; et, à ce titre, nous devons les premiers applaudir aux savantes *Recherches sur l'Eglise Métropolitaine de Cambrai* publiées récemment par M. *Le Glay*, Secrétaire perpétuel de cette Société. C'est dans son ouvrage conservateur que les amis de la science religieuse, des arts et de l'antiquité viendront désormais visiter une basilique célèbre, dont les ruines même ont disparu, après les dévastations sans nombre qui ont malheureusement souillé l'époque de la révolution.

Opuscule inédit de Fénelon.

MM. *Le Glay* et *Delcroix* vous ont offert un opuscule inédit de Fénelon, découvert dans les archives de la maison de S[te] Agnès. Cet écrit, qui a été livré par eux à l'impression, est intitulé: *Réponse de l'Archevêque de Cambrai, au mémoire qui lui a été envoyé sur le droit de Joyeux Avénement* (1).

Précis historique et statistique sur la ville de Valenciennes.

Vous avez reçu un *Précis historique et statistique sur la ville de Valenciennes* qui renferme des détails intéressants sur l'état ancien et moderne de cette cité; l'auteur connait parfaitement une

(1) Se trouve à Paris chez ADRIEN LECLÈRE, quai des Augustins, n° 35.

ville qu'il administre avec autant d'habileté que de sagesse. L'ouvrage est suivi d'*un coup-d'œil sur quelques usages particuliers à la ville de Valenciennes*. Ce travail, fruit des recherches d'un de nos membres correspondans (1), nous rappelle ces anciennes traditions et ces vieux usages que le peuple conserve partout avec un respect religieux, parcequ'ils viennent le soulager de ses peines, en lui offrant périodiquement des fêtes de famille et des distractions agréables.

Essai sur l'Architecture religieuse du moyen âge.

Qui pourrait méconnaître l'utilité réelle des travaux entrepris dans le vaste domaine de l'érudition? Ce ne sont plus aujourd'hui les seuls monumens d'origine grecque ou romaine qui ont le privilége de fixer l'attention, mais bien nos antiquités nationales. Partout, dans nos provinces, on s'occupe de fouilles et d'explorations archéologiques, et des hommes instruits et laborieux nous font entrer en partage de leurs découvertes. C'est pour seconder encore cette louable impulsion, que M. *de Caumont*, avocat et homme de lettres à Caen, vient de publier un *Essai sur l'Architecture religieuse du moyen âge, principalement en Normandie*. L'auteur, établit des règles sures pour reconnaître, à la première inspection, l'âge d'un monument, le genre auquel il

(1) M. Hécart.

appartient et les révolutions qu'il peut avoir subies dans les différents siècles. M. de Caumont a su répandre du charme et de l'intérêt sur un sujet qui semblerait ne comporter qu'une sorte d'aridité technique. Tous les genres de l'architecture religieuse, dont la Normandie, plus heureuse que nous, posséde encore de nombreux modèles, sont décrits avec clarté et précision, et les règles de l'art se trouvent souvent suivies d'observations historiques qui animent le récit. C'est ainsi qu'on lit dans cet intéressant essai, une notice curieuse sur les orgues. Ces instrumens gigantesques n'ont pas été inconnus aux anciens; ils en ont eu de deux espèces, les hydrauliques et les pneumatiques; ces derniers ont été en usage dans le Ve siècle, et Saint Augustin en parle dans un passage de ses confessions. Le premier orgue à soufflets, ou pneumatique, employé dans les églises européennes, est celui que Louis-le-Débonnaire fit placer dans la métropole d'Aix-la-Chapelle; ce ne fut pourtant que dans le XIIe siècle que les orgues ont été introduits en France; leur son bruyant, encore peu agréable, blessant les oreilles de nos ancêtres, et causant des distractions pendant les offices, on s'opposa fortement à leur introduction dans nos temples, et l'on vit alors une de ces guerres musicales dont les annales de l'harmonie ont depuis offert plus d'un exemple. Quoiqu'il en

soit, ce grand et bel instrument, qu'on est parvenu à rendre très harmonieux, ne commença à être perfectionné que dans le XVe siècle; c'est à cette époque qu'il devint commun dans nos églises; qu'on régla les proportions des tuyaux; que les jeux furent choisis et heureusement combinés, et que le clavier put être touché avec les doigts. L'auteur que j'analyse pense que c'est à la musique religieuse, et peut-être aux habitudes contemplatives inspirées par le christianisme, que l'on doit la musique moderne, si savante et si agréable en même temps: l'orgue serait donc un instrument classique.

L'Architecture, le plus ancien des arts libéraux, a toujours été, comme ceux-ci, en rapport direct avec la civilisation. D'abord religieuse, agricole, et astronomique, elle fut ensuite, et tour à tour, grande, dégénérée, barbare et magnifique; elle a graduellement suivi l'essor ou la décadence du génie. Son origine ne peut donc pas dater de l'enfance du genre humain, et les besoins matériels de l'homme ne lui ont point donné naissance; en un mot, ce n'est pas de la *cabane* que l'on doit faire surgir un art qui ne peut être que l'expression d'un sentiment élevé et le résultat d'une certaine organisation sociale. « L'architecture ne prend pas plus sa source dans l'instinct et les divers abris de l'être simple et sans instruction

De l'origine de l'Architecture.

que la poésie ne tire ses éloquentes expressions, ses divins accens du vocabulaire de l'être matériel.»
Telle est, Messieurs, si je ne me trompe, l'idée remarquable que M. *Coussin* a savamment développée dans un discours lu à la Société Philotechnique, en réponse à l'opinion qui fait naître l'architecture de la *cabane*, et qui veut que les arts en général aient eu pour principe de satisfaire seulement la nature matérielle.

Recherches historiques sur l'étude de la botanique, à Caen.

Les plantes et les fleurs, ces utiles et agréables ornemens que les arts d'imitation, et l'architecture elle-même, empruntent si souvent à l'inimitable nature, ont toujours eu pour l'homme un attrait séduisant; dans les soins donnés à leur recherche ou à leur culture, son esprit trouve un doux délassement qui le soulage de ses travaux, qui ranime ses forces et le dispose à de nouvelles conceptions; son corps y prend un utile exercice qui entretient ou lui rend la santé.

Cependant, on ne songea réellement à cultiver l'étude de la botanique qu'à l'époque de l'étonnante découverte du Nouveau-Monde. Les productions des climats étrangers, en excitant la vive curiosité des Européens, les portèrent à examiner avec plus d'attention celles de leur propre pays; mais, vers le milieu du VIe siècle, lorsque parurent pour la première fois les commentaires de Mathiole sur Dioscoride, cette science prit une forme distincte

et fut étudiée comme une partie intéressante des connaissances humaines.

Les recherches historiques que M. l'Abbé *de la Rue* vient de publier sur l'étude de la botanique dans la ville de Caen, jusqu'au moment où l'on y établit un jardin des Plantes, offrent des faits curieux sur les progrès successifs, dans ces contrées, de l'art de cultiver les plantes, d'embellir les jardins et d'orner les parterres des fleurs de chaque saison; on y voit l'heureux résultat des travaux entrepris à ce sujet, et le fruit que l'on retira, dès le XVe siècle, des excursions scientifiques que les botanistes de Caen faisaient dans les plaines et les prairies, dans les bois et sur le rivage de la mer.

Puisse la Société d'Émulation, qui a plusieurs fois montré le désir d'encourager l'étude de la botanique, et qui même a vu un de ses membres en faire un cours public, avoir un jour, comme la ville de Caen, un utile et beau jardin des plantes!

Eloge historique d'André Thouin.

Ici semble devoir naturellement être placé l'éloge d'un savant qui, pendant le cours d'une longue et laborieuse vie, s'est acquis, sans s'en douter, une renommée européenne, au sein de ce superbe Jardin des plantes qu'il fut appelé à soigner, à porter à la haute réputation dont il jouit partout, et à doter des plus belles productions de l'un et de l'autre hémisphère.

L'éloge historique que M. *Thiébaut de Berneaud,*

Secrétaire perpétuel de la Société Linnéenne de Paris, a publié sur feu André Thouin, Président de cette Société, sera lu avec un touchant intérêt par ceux même qui ont le moins connu le digne élève de Buffon et de Jussieu; cette biographie nous montre un véritable ami de la nature dont l'existence fut entièrement consacrée aux sciences, aux arts et à la bienfaisance. Vous vous rappelez, Messieurs, que l'illustre professeur désira ajouter à ses titres scientifiques celui de membre correspondant de cette compagnie; ses nombreux et utiles ouvrages ont enrichi nos archives, et ses offrandes étaient ordinairement accompagnées d'une quantité de semences forestières, jardinières et champêtres, provenant de ce magnifique Jardin Royal qui était en quelque sorte devenu son héritage.

Mélanges de numismatique et d'histoire.

M. le Baron *Marchant*, qui se livre avec ardeur à l'étude des médailles, vous a présenté la suite des *Mélanges de numismatique et d'histoire*, qu'il publie sous la forme épistolaire.

Dans sa 14e lettre, il restitue à Constantin, César, fils de Michel III et d'Eudocie Décapolitène, des médailles d'or et de bronze qui ont été faussement attribuées, par Ducange, Banduri et Beger, à un prétendu fils de l'empereur Théophile, qui aurait été frère puîné de Michel III. L'auteur de cette restitution publie, en même temps, deux

médailles inédites de Michel Ier et de son fils Théophylacte.

Notre savant collégue vous associe, pour ainsi dire, à ses travaux, en dédiant à la Société d'Emulation sa XVe lettre, dans laquelle il attribue aux impératrices Martine et Grégoria deux figures impériales qui se remarquent sur des médailles communes à l'empereur Héraclius et à son fils Héraclius-Constantin.

La XVIe lettre contient : 1° Attribution à Genseric, premier roi des Vandales en Afrique, de plusieurs médailles de bronze restées incertaines.

2° Le rapport de ces monnaies avec le *sesterce* continué comme monnaie de compte sous la dénomination de *nummus* ; avec le *phollis* et le *milliarésion* du Bas-Empire.

3° Enfin, restitution aux rois Vandales de Carthage de l'élévation au centième, du rapport du cuivre à l'argent, disposition de haute administration que l'on attribuait à Justinien Ier.

Cette dernière lettre est adressée par l'auteur à M. Münter, Evêque de Séelande, qui doit être flatté de cet envoi, lequel a trait à un épisode remarquable dans l'histoire des nations guerrières sorties des contrées dont il est le vénérable pasteur.

Médaille anecdote de Polémon Ier

Lorsqu'on se trouve transporté sur le sol héroïque des Hellènes, l'imagination s'exalte au souvenir des hommes célèbres qui l'ont habité et des



grands événemens dont il a été le théâtre ; aussi, pour modifier ce vif enthousiasme, le calme de la réflexion est nécessaire, et, afin de trouver la vérité parmi les notions vagues et indéterminées que nous ont laissées les historiens et surtout les poëtes, il faut aller étudier des inscriptions mutilées par des conquérans barbares, ou exhumer d'une terre depuis trop longtemps esclave, les médailles enfouies par le temps et les révolutions.

Recueillir avec soin et faire connaître ces restes précieux de l'ancienne civilisation de la Grèce, c'est retrouver des pages perdues de son histoire; c'est remplir, en quelque sorte, les nombreuses lacunes qui existent dans les annales d'une nation qui est aujourd'hui si digne de ses ancêtres. Voilà, Messieurs, le service que notre correspondant, M. *Allier de Hauteroche* désire rendre aux amateurs de l'antiquité, en leur offrant une médaille anecdote de Polémon Ier, roi de Pont, de la petite Arménie et du Bosphore Cimmérien. Le savant travail que notre collégue a fait à ce sujet, devant être inséré dans le volume de nos mémoires, je me bornerai à assurer ici, sans crainte d'être contredit, que la publication de la belle médaille anecdote du roi Polémon Ier sera d'un haut intérêt pour l'iconographie, la numismatique et l'histoire.

La bataille de Formigny, livrée en 1450, dont le récit historique vous a été adressé par M. *Lambert*, associé correspondant de l'Académie de Caen et de la Société Linnéenne du Calvados, mérite, par ses résultats, une attention particulière. Bataille de Formigny.

Cette relation nous apprend que, depuis 33 ans, les Anglais étaient maîtres de la Normandie, lorsque le Duc de Bourbon, Lieutenant-Général du Roi Charles VII, vint, avec des forces inférieures, les attaquer dans leurs retranchemens de Formigny, village près de Bayeux.

Les Français, conduits par un chef brillant de jeunesse et de valeur, fondent à la fois sur l'ennemi; les Anglais soutiennent vaillamment le choc, mais, enfoncés et rompus sur plusieurs points, ils sont enfin forcés de céder à la fortune des vainqueurs. *Trois mille sept cent soixante-quatorze* Anglais restent sur le champ de bataille; *douze à quatorze cents* sont faits prisonniers, et la Normandie est libre. Les narrateurs de l'époque ajoute M. Lambert, assurent que de notre côté, la perte ne fut que de *cinq ou six hommes*.

Historiens de tous les temps et de tous les pays, vous oubliez donc toujours que votre plus beau caractère est d'être les purs organes de la vérité!

Dans le précis que je viens d'avoir l'honneur de vous soumettre, Messieurs, je n'ai pu analyser qu'une faible partie des ouvrages qui ont occupé

vos méditations ; ceux qui concernent l'agriculture, les sciences naturelles et la littérature proprement dite, sont appréciés dans des rapports séparés. Mais l'ensemble des divers écrits qui vous ont été adressés démontre avec quelle ardeur les sciences et les lettres sont cultivées de nos jours, et quels doux loisirs nous étaient réservés sous le gouvernement paternel de nos rois.

Dans cet état de quiétude et de prospérité publique, affranchie des obstacles qui donnaient des limites à la pensée, la littérature peut aborder tout ce qui est du ressort de la vérité et de l'éternelle raison. La poésie a retrouvé sa lyre, l'histoire son burin ; l'éloquence a brillé d'un vif éclat à la tribune parlementaire, et le flambeau d'une saine philosophie éclaire le sanctuaire des lois et de la jurisprudence. Aussi, Messieurs, comment voir autre chose que les acclamations de la reconnaissance et du bonheur dans les chants inspirés par l'auguste cérémonie où le Ciel a tout récemment sanctifié le pouvoir ?

En suivant la marche de l'esprit humain, et en adoptant les grandes idées qui dominent les sociétés modernes, puissent les corps littéraires réunir toujours les vrais talens aux vrais principes ; puissent tous les souvenirs nationaux, toutes les doctrines conservatrices trouver dans le temple des Muses leur asile naturel !

EXPOSÉ ANALYTIQUE

Des Travaux de la Societé, depuis sa dernière Séance publique.

SCIENCES PHYSIQUES.

Par M. LE GLAY.

MESSIEURS,

L'exposé que je vais avoir l'honneur de mettre sous vos yeux vous prouvera que si la Société accueille avec empressement les productions littéraires et les recherches historiques, elle n'est pas moins disposée à rendre justice aux travaux scientifiques de tout genre.

HISTOIRE NATURELLE ET GÉOLOGIE.

Société Linnéenne de Paris.

Vous devez, Messieurs, un hommage particulier de reconnaissance à la Société Linnéenne de Paris, qui a bien voulu établir des relations avec vous. Un coup-d'œil jeté sur le *Compte rendu de ses travaux, pendant les années* 1823 *et* 1824, *par M. A. Thiébaut de Berneaud*, suffira pour justifier l'importance que nous atta-

chons aux communications de cette compagnie savante.

Le *Compte rendu* est précédé d'un discours prononcé en séance publique, le 28 décembre 1824 (jour anniversaire de la mort de Tournefort), par M. *Descourtilz*, président de la Société.

M. *Thiébaut de Berneaud* suit et retrace les travaux de la Société Linnéenne, dans les nombreuses divisions de l'histoire naturelle; ainsi, sous le titre *généralités*, il rappelle les observations faites récemment sur les animalcules infusoires, les hydrophites, sur la géographie des plantes, sur l'instinct de conservation chez les êtres animés; sous le titre de *physique appliquée*, il fait connaître des recherches nouvelles sur la théorie du son et de la lumière; à l'article *mammalogie*, il parle des différences reconnues entre le Tapir de l'Inde et celui du continent américain, et de celles qui existent entre le Cochon marron et le Peccari ou Patira. *L'ornithologie* lui fournit l'occasion de signaler les notions acquises depuis peu sur la classification des Grues, sur l'éducation des Aras bleus, sur les habitudes des Couroumous ou grands Vautours, sur les ornithologies spéciales des départemens de la Moselle et de la Loire, sur la nidification et l'incubation. *L'herpétologie* a été enrichie de recherches importantes sur le

Caïman ou Crocodile de Saint Domingue; *l'ichthyologie*, d'un travail curieux sur les Trigles qui peuplent les eaux de la mer de Nice, et de notes intéressantes sur *l'ichthyologie* fluviatile et maritime du département des Landes; la *molluscologie*, de savantes investigations sur les pinnes-marines; *l'helminthologie*, de nouvelles découvertes dans la famille des Annélides Hirudinées et dans celle des Acéphalocystes; *l'entomologie* enfin, de divers insectes inconnus jusqu'à ce jour. Mais c'est surtout dans la *botanique* que la Société Linnéenne a obtenu de nombreux et importants résultats. Grâces aux travaux de mycologistes infatigables, la cryptogamie française a acquis le *conoplea cylindrica*, le *calyctum populneum*, *l'œcidium convolvuli*, le *fuligo cerebrina*, le *carpobolus cyclophorus*, etc., etc., et s'est enrichie d'une foule d'observations aussi neuves que piquantes. L'attention que l'on apporte aujourd'hui à l'étude des plantes cryptogames, ne nuit point à celle des végétaux à fructification visible. Cette partie de la botanique doit une reconnaissance spéciale à MM. *Descourtilz*, *Desvaux*, *Persoon*, *Risso*, *Goupil*, *Desmazières*, *Colla*, *Emeric*, *Bonafous*, *Gillet de Laumont*, *Coulter*, *Combessèdes*, *de Chesnel*, etc.

La même Société, qui avait ouvert un concours

relativement aux animaux vivants renfermés dans des corps solides, n'a pu décerner le prix et l'a prorogé à l'année 1827; elle n'a pas été plus heureuse dans le concours qui avait pour objet la détermination de la nature et des caractères de l'organe végétal appelé *nectaire;* mais elle a accordé des récompenses aux trois agronomes qui ont adopté et propagé avec le plus de succès les paragrêles en paille inventés par M. *Lapostolle*, et perfectionnés par M. *Thollard.*

Société Linnéenne du Calvados.

Ce n'est que depuis peu de mois que vous vous êtes mis, Messieurs, en relation avec la *Société Linnéenne du Calvados*, et déjà cette compagnie vous a fourni les moyens d'apprécier ses nombreux travaux, en vous adressant le *Rapport* qui lui a été fait le 24 mai 1824, par son secrétaire, M. *de Caumont.* Ce rapport qu'il serait difficile d'analyser, puisqu'il est lui même une analyse fort bien faite de tous les sujets qui ont occupé la Société, prouve qu'il existe dans les départemens de la ci-devant Normandie un grand nombre de naturalistes distingués et pleins de zèle. MM. *Lamouroux*, *Ameline*, *Lambert*, *Rever*, *Blot*, *de Lafresnaye*, *Suriray*, ont traité avec succès divers points encore obscurs de zoologie. Dans la section de botanique, MM. *de la Rue*, *Costin*, *Delongchamps*, *de Brébisson*, *Hardouin*, *Hubert*,

Delachapelle, *Pluquet*, *Gerville*, etc., ont offert des notices et des mémoires dont la science tirera un heureux parti. Enfin il est à désirer que la géologie de nos départemens du Nord trouve des investigateurs aussi éclairés et surtout aussi laborieux que MM. *de Lafoye*, *Faucon*, *Héraut*, *Mignot*, *de Magneville*, *Luard*, *de Neuville et de Caumont*.

La *Société de Flore* de Bruxelles, qui expose tous les ans, vers la fin de l'hiver, aux regards et à l'admiration des amis de la nature, un immense et magnifique buffet de plantes de toute espèce, vous a adressé le procès-verbal de la séance d'exposition qu'elle a tenue le 19 février 1825. Société de Flore de Bruxelles.

M. Drapiez, notre correspondant, secrétaire de la Société de Flore, a prononcé dans cette circonstance un discours remarquable par sa précision et par le grand nombre de faits qui s'y trouvent consignés. Voici l'indication des plantes auxquelles les prix ont été adjugés :

Plante la plus rare, ou dont l'introduction en Europe est très récente : *Amaryllis Cinnamomea*, présentée par M. *Moretus*, d'Anvers.

Plante dont la floraison a offert le plus de difficultés, ou qui a paru le plus éloignée de l'époque naturelle : *Dracæna Terminalis*, exposée par Mme. *Merus-Wouters*.

Plante la plus remarquable par sa force, son éclat et

sa beauté : *Camellia Japonica flore albo simplici*, provenant des serres de M. *Vandermaelen.*

Le prix pour la plus belle collection de plantes rares et nouvelles a été mérité par M. *Ducorron de Moignies.*

Le nombre des plantes exposées dans cette séance était de 838.

Plantes cryptogames du nord de la France.

Plusieurs botanistes, au premier rang desquels il faut placer M. *Lestiboudois* père, ont recherché et décrit avec un soin très digne d'éloges, les végétaux du nord de la France. Mais il est une branche importante de la botanique qui n'avait point assez fixé leur attention. La cryptogamie, hérissée de nombreuses difficultés, n'est étudiée efficacement dans nos contrées que depuis peu d'années, et c'est à M. *Desmazières* qu'on sera redevable de cette impulsion salutaire. L'ouvrage qu'il publie actuellement et qui a pour titre *Plantes cryptogames du nord de la France*, est un herbier complet dont vous avez, Messieurs, reconnu et proclamé le mérite, en plaçant la Société au nombre des souscripteurs.

Sur le banc de Grignon.

M. *Brongniart*, qui a décrit, dans les *Recherches sur les ossemens fossiles*, la coupe du banc de Grignon, situé aux environs de Paris, fait mention de deux couches de calcaire grossier, placées dans la partie supérieure de la masse où l'on trouve les coquilles fossiles. Les empreintes et les restes de végétaux contenus dans ce cal-

caire sont tantôt *herbacés*, tantôt *articulés*. Le savant naturaliste déclare avec ingénuité qu'il n'a pu les voir en place. Un tel aveu a engagé notre correspondant, M. *Huot*, à rechercher l'emplacement de ces empreintes. Il résulte de son exploration que le calcaire dont il s'agit ne constitue qu'une seule couche dans laquelle se trouvent réunies les plantes *herbacées* et *articulées*.

M. *Huot* a constaté aussi qu'au lieu des six couches décrites dans l'ouvrage de MM. *Cuvier* et *Brongniart*, il en existe onze bien distinctes, depuis la base du banc jusqu'à la terre végétale. Enfin il a cru devoir vérifier la hauteur de chaque couche, et a reconnu qu'elles offraient ensemble une élévation de 21 mètres 81 centimètres; ce qui rectifie aussi les dimensions établies dans une des planches de l'ouvrage cité.

En énumérant les coquilles que renferme le calcaire de cette localité, M. *Huot* a eu occasion de relever une erreur qui parait avoir échappé à M. *de Lamarck*. Il s'agit du genre *Lymnée* que ce savant indique comme se trouvant au nombre des coquilles fossiles de Grignon. On n'y a jamais rencontré de lymnée; la seule coquille marine qui offre quelque ressemblance avec ce genre est la *Phasianella tubinoïdes*.

Le mémoire que nous venons d'analyser a été inséré dans les *Annales des sciences natu-*

relles. Il est accompagné d'une planche offrant la vue et les coupes du banc de Grignon.

Géologie du département de la Manche.

M. *de Caumont*, qui a entrepris de décrire le département de la Manche, sous le rapport géologique, vous a adressé les observations qu'il a recueillies, en parcourant le canton de St. Clair, arrondissement de St. Lô, les rives de la Vire jusqu'à son embouchure, et le pays situé au nord-ouest de cette rivière jusqu'aux environs de Valognes.

Géologie du département du Calvados.

Ce que fait M. *de Caumont* pour le département de la Manche, M. *Hérault*, ingénieur en chef des mines, l'exécute pour un département voisin, celui du Calvados, dont le sol présente, sur ses divers points, les élémens suivants : 1° granite avec pegmatite et micaschiste subgranulaire; 2° phyllade un peu luisant et contenant quelquefois des trilobites; 3° terrain houiller; 4° calcaire à gryphées arquées; 5° calcaire oolithique; 6° argile bleue, supérieure au calcaire à polypiers; 7° sables et argiles inférieurs à la craie; 8° craie chloritée; 9° grès supérieur à la craie; 10° alluvions.

Encore un mot sur le Fossile.

Dans mon dernier rapport général sur les travaux de la Société, j'ai eu occasion, Messieurs, de vous entretenir du prétendu fossile humain découvert à Moret, département de Seine et Marne (1). L'analyse rapide que je vous fis alors

(1) Voy. *Mém. de la Société d'Emul.* pour 1824, p. 34.

du judicieux mémoire de M. *Huot*, fixa votre opinion sur la nature de ce fragment minéralogique, auquel on faisait beaucoup trop d'honneur en le considérant comme un corps humain envahi, avec celui d'un cheval, par les agens pétrificateurs. Au nombre des géologues et des chimistes distingués qui n'ont point partagé l'avis de M. *Huot*, il faut compter M. *Barruel* pour qui il est évident que le morceau de rocher qui nous occupe est réellement un fossile humain dont une partie a conservé des formes et des proportions parfaitement belles. MM. *Payen*, *Chevallier* et *Julia Fontanelle* ont publié et vous ont adressé, Messieurs, un nouveau mémoire (1) dans lequel ils combattent les raisonnemens et les assertions de M. *Barruel*. Cette dernière brochure étant consacrée à la discussion de faits consignés dans des ouvrages que nous n'avons pas sous les yeux, il nous est impossible d'en donner ici un sommaire intelligible. Nous nous contenterons de dire que l'opinion des auteurs se trouve confirmée par un rapport de la Société Linnéenne, par l'article *Fossile* de M. Bory de St-Vincent, dans le *Dictionnaire classique d'hist. nat.* et enfin par un rapport de M. Cuvier à l'Académie des sciences.

(1) *Encore un mot sur le Fossile, ou examen de la réponse de M. Barruel*, in 8°, 19 p. Paris, 1824.

Monographie du genre rosier.

M. *de Pronville*, membre de la Société d'Agriculture de Versailles, et correspondant de la Société d'Emulation, en traduisant de l'anglais l'ouvrage de S. Lindley, intitulé : *The botanical history of roses* (1), l'a augmenté d'un grand nombre d'observations et de notes qui donnent à ce travail un mérite nouveau. Dans un préambule de 22 pages, M. de Pronville offre au lecteur des détails pleins d'intérêt sur l'histoire de la rose, fait connaître les auteurs qui en ont traité avec le plus de succès, et disserte sur la meilleure classification des rosiers. Son respect pour le botaniste anglais qu'il traduit ne le retient pas servilement dans le cercle tracé par ce dernier; il se permet souvent des modifications et des changemens heureux. MM. Bosc, Joffrin, Poiret, Thory, Redouté et d'autres naturalistes français lui ont été d'un grand secours pour rendre son ouvrage aussi complet et aussi exact qu'il pouvait l'être. M. Lindley avait, ainsi que MM. Thory et Poiret, négligé dans son système de division, les deux grandes sections linnéennes relatives à la forme des fruits. M. de Pronville plus hardi, a cru devoir admettre au moins la première section des fruits globuleux ou obronds. L'autre

(1) *Monographie du genre rosier*, un vol, in 8°. Paris, 1824, chez Audot, libraire, rue des Maçons Sorbonne, prix 3 fr. 50.

se compose des fruits ovales ou variables. Ces deux sections comprennent onze tribus sous les titres suivants : *simplicifoliæ*, *feroces*, *bracteatæ*, *cinnamomeæ*, *pimpinellifoliæ*, *villosæ*, *rubiginosæ*, *caninæ*, *systylæ*, *banskianæ*.

Dans ces onze tribus, on compte 78 espèces, plus 23 espèces douteuses qui ont beaucoup d'analogie avec les premières.

L'ouvrage de M. de Pronville est terminé par un appendice sur les espèces, variétés et sous-variétés, cultivées dans les environs de Paris.

M. de Pronville est encore auteur d'un mémoire intitulé : *Du rosier considéré principalement comme arbrisseau d'ornement*, brochure in 8°. Versailles 1824.

CHIMIE.

Analyse des racines de l'*Asclepias vincetoxicum*.

La découverte de l'émétine dans l'ipécacuanha par M. Pelletier, et dans plusieurs violettes par M. Boullay, a déterminé notre confrère, M. *Feneulle*, à faire des recherches sur les racines du dompte-venin (*Asclepias vincetoxicum*, L.). Cette plante, employée jadis comme vomitive et hydragogue, appartient à la famille des apocynées, dans laquelle se trouve aussi rangé le *cynanchum ipecacuanha* qui, selon M. Pelletier, contient un principe identique avec la matière vomitive de l'ipécacuanha proprement dit.

L'analyse des racines d'asclépias a fourni à M.

Feneulle: 1° une matière vomitive différente de l'émétine; 2° une sorte de résine; 3° du muqueux; 4° de la fécule; 5° une huile grasse; 6° une huile volatile; 7° gelée (acide pectique de M. Braconnot); 8° du ligneux; des malates de potasse et de chaux; 10° de l'oxalate de chaux et autres sels minéraux. Ce travail de M. *Feneulle* l'a donc amené à conclure que la matière vomitive du *dompte-venin* diffère de l'émétine, et il se croit fondé à penser que le principe émétique des apocynées fournissant des racines vomitives, comme l'*asclepias asthmatica*, *curassavica*, etc. n'est point analogue à celui qui se trouve dans le *cephœlis emetica.*

Gélatine extraite des os.

Dans le compte que nous avons rendu des travaux de la Société pour 1824, nous avons mentionné, pag. 42 et suiv., les importants travaux de M. *d'Arcet* sur la gélatine, et la découverte du procédé par lequel ce savant extrait la gélatine des os, à l'aide des acides. Dès lors nous avons parlé des réclamations peu fondées d'un savant espagnol qui contestait à M. d'Arcet la priorité de cette découverte. Depuis, M. le docteur Masuyer a revendiqué aussi l'idée de l'application de la gélatine à la nourriture de l'homme, et de son extraction par le moyen des acides. Une lettre adressée par M. d'Arcet à M. le baron de Férussac et insérée dans le *Bulletin des sciences et de l'industrie*, 5e sec-

tion, février 1825, démontre l'erreur de M. Masuyer, et semble prouver qu'il n'a pas une idée précise des procédés employés par notre savant correspondant.

Le volume que la Société est dans l'usage de faire imprimer, après sa séance publique, contiendra d'autres mémoires relatifs à la chimie.

Médecine.

On convient généralement que l'art de guérir a fait en France d'immenses progrès depuis dix années. Ce n'est pas seulement dans sa partie théorique et spéculative que la science s'est perfectionnée; les améliorations se sont étendues à tous les détails de la pratique. La matière médicale s'est enrichie en s'épurant; la médecine opératoire, qui semblait parvenue à son apogée, a fait de nouvelles et brillantes conquêtes; un moyen thérapeutique emprunté aux Indiens, l'acupuncture, a occupé naguère tous les esprits. M. le docteur *Dronsart*, notre correspondant, qui nous a entretenus, dans plusieurs lettres, de ce sujet intéressant, nous a en outre communiqué une thèse soutenue par son ami, M. *Morand*, sous le titre: *Dissertation sur l'acupuncture et ses effets thérapeutiques.* L'auteur, élève de M. *Jules Cloquet* à qui appartient l'honneur d'avoir fait revivre parmi nous l'acupuncture, divise son travail en trois parties. Sur l'acupuncture.

Dans la première, il fait connaître ce qu'on savait sur l'acupuncture, avant les travaux de M. *Cloquet*. Dans la seconde, il décrit l'opération, indiquant avec soin les phénomènes qui ont lieu, ainsi que plusieurs théories auxquelles ils ont donné naissance. Dans la troisième enfin, à l'aide d'une série d'observations, M. *Morand* parle des maladies contre lesquelles l'acupuncture a été employée, des parties sur lesquelles on l'a exécutée, puis des résultats qui en ont été obtenus.

Des faits nombreux qu'il a recueillis, M. *Morand* conclut que « l'opération de l'acupuncture a » de grandes vertus thérapeutiques; que non » seulement on peut, mais que même on doit » l'employer dans les affections rhumatismales, » dans les névralgies; que l'acupuncture réussit » encore très bien dans le traitement de beau- » coup de maladies appartenant à la classe des » phlegmasies, et que c'est à tort que ce moyen » a été si long-temps plongé dans l'oubli. »

Mais quel est le mode d'action de l'aiguille? M. *Cloquet* pense que l'acupuncture neutralise les douleurs en opérant une soustraction de fluide électrique ou de fluide nerveux.

M. *Morand*, qui préfère sagement le doute à l'erreur, déclare qu'il n'ose adopter cette opinion. Il n'affirme pas non plus que l'aiguille agisse à l'instar des dérivatifs ou des révulsifs. Il se contente

de reconnaître qu'elle imprime une grande modification à la sensibilité des organes (1).

Ce fut en 1811 que M. Galès, alors pharmacien en chef de l'hôpital St-Louis, imagina et conseilla l'emploi des fumigations sulfureuses pour le traitement de la gale et d'autres maladies cutanées. Les procédés qui furent d'abord mis en usage présentaient de nombreux inconvéniens; M. Galès les fit disparaître en partie, dans le courant des deux années suivantes; néanmoins l'appareil dont on se servait en 1813 était encore tellement imparfait que M. Alibert, médecin de l'hôpital St-Louis, crut devoir en signaler les défectuosités au Conseil général des hospices. Appareils à fumigations.

Au mois d'août 1814, M. *d'Arcet*, sollicité de donner son avis sur la construction des boîtes fumigatoires de M. Galès, confirma l'opinion de M. Alibert par des raisons tirées en même temps de la physique et de la chimie. Il ajouta que ces inconvéniens notables seraient facilement évités dans la construction de nouveaux appareils

(1) Au moment où nous écrivons cet article, nous lisons dans les *Annales de la Médecine Physiologique*, cahier d'août 1825, un nouveau mémoire sur l'acupuncture, par M. *Huet*. Ce médecin termine ses considérations en concluant 1° que l'acupuncture agit sur la douleur à la manière des révulsifs ordinaires; 2° qu'elle partage toute l'inconstance d'actions des révulsifs usités; 3° que le bienfait de l'acupuncture est indépendant de tout phénomène galvanique.

dont il fit lui-même les dessins. Le succès répondit complétement à l'espérance qu'on avait dû en concevoir.

Ces appareils perfectionnés sont l'objet de l'ouvrage (1) que M. d'Arcet a bien voulu offrir à la Société. Il renferme un rapport fait au Conseil général des hospices en 1816, par M. le duc de La Rochefoucauld, sur les droits respectifs de MM. Galès et d'Arcet à l'invention et à la propriété des appareils à fumigations. A la suite de ce rapport se trouve un tableau numérique des fumigations données à l'hôpital St-Louis, dans les appareils établis par les soins de M. d'Arcet, en août 1814; puis un aperçu des dépenses de construction et de manipulation de ces appareils. Le reste de l'ouvrage est consacré à la description technique de deux boîtes fumigatoires, l'une à une seule place, et l'autre à douze places.

Les appareils dont il vient d'être question, sont adoptés maintenant dans la plupart des hôpitaux; et il y a plusieurs années qu'un des membres de cette Société, M. *Tordeux*, pharmacien à Cambrai, a fait établir dans sa demeure une boîte fumigatoire dont nous avons pu souvent constater l'efficacité pour le traitement des

(1) *Description des appareils à fumigations, établis sur les dessins de M. d'Arcet, pour le traitement des maladies de la peau*, in-4°, de 30 p., avec 9 planches. Paris 1818.

maladies cutanées et d'autres affections chroniques.

Infusion des médicamens dans les veines.

A l'époque où le célèbre Harvey démontra et expliqua la circulation du sang, il se trouva des médecins qui conçurent l'espoir de rendre la santé aux hommes et même de les rajeunir en introduisant dans leurs veines un sang plus salubre ou plus jeune. Des résultats fâcheux ne tardèrent point à faire repousser ce singulier moyen; mais on pensa que l'injection des médicamens dans le système circulatoire pouvoit tourner au profit de l'art et au soulagement de l'humanité. Parmi les essais multipliés qui eurent lieu en Angleterre, en Allemagne, en France, quelques uns semblent avoir été couronnés de succès; d'autres, et c'est le plus grand nombre, se terminèrent de manière à jeter beaucoup de discrédit sur un genre aussi hardi de médication. De nos jours, la transfusion surtout et l'infusion semblent avoir repris (1) quelque faveur. M. le Docteur *Dronsart*, membre correspondant de la Société, a choisi pour sujet de sa thèse inaugurale (2) l'infusion des médicamens dans les veines.

(1) Le docteur *Waller*, qui a publié à Londres en 1825 un écrit intitulé : *Observations on the transfusion of the blood* rapporte deux cas d'hémorragie utérine dans lesquels cette opération a été pratiquée avec succès. V. *Journal des Savans*, mars 1826, et *London physical and medical journal*, octobre 1825.

(2) *De l'infusion des médicamens dans les veines, considérée comme moyen thérapeutique*, thèse soutenue à Paris, le 25 mai 1824, in 4° de 49 pages, Paris 1824.

Cet ouvrage que l'auteur vous a adressé, Messieurs, est divisé en trois parties. Dans la première, M. *Dronsart* fait l'histoire critique de l'infusion qu'il définit : l'action d'instiller, d'injecter une liqueur médicamenteuse dans une veine. La deuxième partie est consacrée à l'analyse et à la discussion des expériences tentées par les modernes, spécialement par MM. *Magendie* et *Conidet*. Dans la troisième, l'auteur énumère les accidens qui accompagnent l'infusion, examine les théories de ceux qui s'en sont déclarés les partisans, et termine en indiquant quelles sont, à son avis, les maladies où il peut être permis et utile de recourir à l'infusion. Ces maladies se réduisent à deux : la rage et le tétanos : encore convient-il, pour le traitement de la rage, de faire précéder l'infusion par d'abondantes évacuations sanguines. Quant au tétanos, les succès obtenus par M. *Percy* en injectant de l'extrait aqueux d'opium dans la veine crurale ou la veine médiane des malades, suffisent pour autoriser tous les praticiens à tenter un pareil moyen.

Sur les ouvrages et les purgatifs du Sr. Leroy.

De toutes les professions, la médecine est celle qui présente le champ le plus vaste, les succès les plus faciles à l'imposture et au charlatanisme. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi, puisque le vulgaire, qui prend plaisir à être

trompé, entoure si souvent l'ignorance présomptueuse de ses faveurs et de sa considération, tandis qu'il n'accorde au vrai mérite que dédains et affronts ? Le charlatanisme du reste n'est pas d'invention moderne; il est aussi vieux que les préjugés auquels il doit sa vogue. Pline et Galien, ont livré au mépris public les charlatans de leur époque; et le portrait que ce dernier a tracé de Thessalus s'applique encore parfaitement à ceux qui exploitent aujourd'hui la crédulité des malades.

Le Thessalus le plus impudent de notre siècle est sans contredit le Sr Leroy, chirurgien à Paris. Le nombre des victimes qu'il a faites depuis quelques années est incalculable (1). Tous les médecins honnêtes, tous les véritables philantropes ont combattu ce fléau avec les armes du raisonnement et de l'expérience. L'Académie royale de médecine, ce corps illustre qui, à peine organisé, remplit déjà si noblement et si utilement sa tâche, a frappé d'un juste anathême les funestes mixtions du Sr Leroy. Divers écrits en ont signalé tous les dangers. Vous avez surtout

(1) On voit journellement périr à Cambrai des malheureux empoisonnés par la drogue-Leroy. Une des victimes les plus récentes est le dépositaire même de ce mélange, homme d'ailleurs fort estimable et père de famille intéressant.

applaudi, Messieurs, à l'ouvrage (1) de notre correspondant, M. *Dupont*, de Lille, qui démontre que le S[r] Leroy est étranger aux connaissances les plus élémentaires de la médecine; que sa méthode et son remède sont également meurtriers, et qu'enfin il est du devoir de l'autorité de faire cesser le débit d'une composition capable, par ses propriétés délétères, de contrebalancer, sous le rapport de la population, les heureux effets de la vaccine.

Sur le *Delirium ebriositatis.*

Les médecins Anglais que vous avez associés, Messieurs, à vos travaux, vous donnent tous les ans des marques précieuses de leur souvenir, quelle que soit la distance qui les sépare actuellement de nous. C'est ainsi que M. le D. *Blake* qui a été appelé à exercer son art sous le climat brûlant des Antilles, a communiqué à la Société le résultat de ses observations sur une maladie propre à ces contrées (2).

Le *delirium ebriositatis*, que MM. Pearson et Amstrong ont nommée fièvre cérébrale (*brain*

(1) *Examen des ouvrages et des purgatifs du sieur Leroy*, avec cette épigraphe : *Venenis humanos versant animos.* HOR. in 8°, Paris, chez Béchet aîné, 1824.

(2) *A paper on delirium ebriositatis.* By Andrew Blake, member of the royal College of surgeons London, surgeon to his majesty's fifth regiment of foot, and principal medical officer of the island of St. Vincent. Ce mémoire a été inséré dans *the Edimburg medical and surginal journal*, cahier d'octobre 1822.

fever) et qui a été désigné sous le nom de *delirium tremens* par le D. Sutton, est, selon M. *Blake*, une débilité indirecte de l'action nerveuse, à laquelle succède bientôt une augmentation morbifique des forces vitales dans le cerveau et le système nerveux, d'où résulte le délire. La maladie se termine, soit par un assoupissement profond, soit par un épanchement cérébral. Cette affection singulière se manifeste surtout parmi les Européens d'une classe inférieure qui résident entre les tropiques. Elle mérite donc de fixer toute l'attention des médecins militaires qui servent dans les régions équinoxiales.

Comme l'abus des stimulans diffusibles et surtout des boissons alcooliques constitue la cause prédisposante du *delirium ebriositatis*, on conçoit qu'un pays où le rhum est très abondant et à vil prix, et où l'élévation de la température invite sans cesse le soldat le plus sobre à étancher sa soif, on conçoit, dis-je, qu'un tel pays doit offrir des occasions fréquentes pour observer cette terrible et curieuse maladie.

M. *Blake* convient que les médecins nommés plus haut ont parlé d'une manière assez satisfaisante de la nature de la maladie et du mode de traitement; mais il lui semble qu'ils ont eu trop peu d'égard aux divers périodes qui se font remarquer; qu'ils ont même négligé certains

caractères pathologiques et passé trop légèrement sur quelques indications thérapeutiques. Notre correspondant reconnait dans le *delirium ebriositatis* trois stades bien distincts, et la régularité avec laquelle ils se succèdent lui font penser qu'il y a une grande analogie entre la fièvre intermittente et cette redoutable affection. Celle-ci, dit-il, est au système nerveux et encéphalique ce que l'autre est au système artériel. La distinction exacte de chaque période de la maladie est d'autant plus importante qu'elle oblige à modifier le traitement selon que prédomine telle ou telle série de symptômes. Ainsi, dans le premier temps caractérisé par l'abattement des forces, le médecin doit faire un usage méthodique et prudent des stimulans de diverse nature, en tenant compte d'ailleurs de l'état de l'estomac et des intestins qui souvent se trouvent plus ou moins affectés. Un traitement sage parvient quelquefois à prévenir les accidens de la seconde période. Mais s'ils apparaissent, il faut sans perdre de temps, combattre la surexcitation, par l'emploi hardi des narcotiques et des antispasmodiques. L'application d'une vésicatoire sur la tête, et les fomentations chaudes sur le reste du corps sont des puissants auxiliaires dans ce cas.

Lorsque la troisième période qu'on peut appeller le moment de la crise, est sur le point

d'arriver, il faut bien se garder de contrarier l'intention de la nature en administrant des remèdes avec trop peu de réserve. C'est alors que les doses d'opium doivent être plus faibles et moins rapprochées. A cette époque du dernier stade, le traitement doit être presqu'entièrement moral. Il faut que le médecin s'attache à prendre un véritable ascendant sur l'esprit du malade, sans recourir pourtant aux moyens rigoureux. Les soins recommandés par M. Pinel pour le traitement de la manie sont ici parfaitement applicables. Il convient d'amener et de diriger la somnolence de manière à éviter un réveil brusque et les troubles spasmodiques qui pourraient en résulter. On doit éloigner du malade tout ce qui peut agiter ses sens et exciter son système nerveux. Quand l'assoupissement n'a point lieu, il faut craindre l'épanchement. Dans ce cas, M. *Blake*, nonobstant l'opinion générale, applique un vésicatoire sur la tête, et administre l'ammoniaque à haute dose. Il applique également des vésicatoires aux extrémités, et fait pratiquer des frictions mercurielles, dans le but de stimuler l'action des vaisseaux absorbants. C'est pour remplir la même indication qu'il fait continuer l'usage de l'eau chaude en fomentations.

M. *Blake* pense que la saignée est rarement utile dans la maladie dont il s'agit; il ne l'a

employée que lorsqu'il avait affaire à des sujets pleins de vigueur et de jeunesse, et dans la période d'excitation.

Le mémoire que je viens d'analyser, et dont je vous ai offert, Messieurs, la traduction, est terminé par un tableau qu'il est bon, ce me semble, de reproduire ici :

TABLEAU

Indicatif de la durée des diverses périodes du Delirium ebriositatis, *sur des sujets traités à l'hôpital régimentaire du* 5.me *rég. d'infanterie, en* 1822.

N.os d'ordre.	Age des malades.	Date de leur admission.	Date du début de l'affection.	Date du début de l'assoupissement au 3.e période.	Date de la mort.
1	32	5 juin 1822.	8 juin 1822	10 juin 1822	
2	40	21........	24.......	27........	
3	32	9 août....	11 août...	13 août.	
4	32	17........	20.......	22........	
5	32	1.er sept...	4 sept.	6 sept.	
6	36	12........	15.......	17........	
7	40	14........	18.......	21........	
8	32	25........	27.......	30........	
9	31	30........	5 octob.	8 octobre.	
10	33	3 novemb.	5 nov.	....	7 n. 1822

Le volume des mémoires de la Société contiendra des observations de M. le Docteur *Vaidy*, sur l'application des sangsues aux surfaces muqueuses.

AGRICULTURE.

M. *Bosc*, membre de l'Académie des Sciences et de la Société royale d'Agriculture, vous a adressé, Messieurs, une *Notice sur les bières économiques* Un tel sujet avait des droits particuliers à votre attention. M. Dubrunfaut, dans son excellent mémoire sur la saccharification des fécules, indique les moyens de faire avec de l'orge maltée, de la fécule de pomme de terre et de l'eau, une bière très économique et fort agréable. MM. Bosc et Silvestre, qui ont apprécié cette découverte dans l'intérêt de l'agriculture, se sont empressés de répéter les expériences de M. Dubrunfaut, sous les yeux même de ce chimiste. Les résultats ont été tellement satisfaisants que M. Bosc n'a pas hésité à les faire connaître par la voie des *Annales de l'Agriculture française*, 2e série, tome 23. De notre côté, nous croyons rendre service à nos brasseurs et à l'agriculture du Nord, en reproduisant ici la recette pour faire de la bière de pomme de terre, suivant le procédé de M. Dubrunfaut.

Bières économiques.

Proportion des matières à employer pour cent litres.

» 10 kilogrammes de fécule de pomme de terre.

2 kilogrammes et demi d'orge germée et concassée, telle que les brasseurs l'emploient.

200 grammes de houblon.

» Prenez les dix kilogrammes de fécule et délayez-les dans dix litres d'eau froide; agitez fortement ce mélange, et pendant ce temps faites-y arriver lentement cent litres d'eau bouillante. A cette époque, la fécule doit être cuite et convertie en une gelée claire et sans grumeaux; la température du mélange doit être de cinquante à cinquante-cinq degrés, thermomètre de *Réaumur*.

» Vous y ajouterez alors les deux kilogrammes et demi d'orge germée, que vous aurez eu soin de faire tremper pendant un quart d'heure environ dans deux kilogrammes d'eau à quarante degrés; vous agiterez encore fortement pendant une dixaine de minutes, pour que l'orge germée soit bien mélangée avec l'empois et qu'il y ait un contact parfait entre les deux matières.

» Rappelez-vous que ce mélange doit être fait à cinquante-cinq degrés environ. Vous couvrez le vase alors, et vous abandonnez la matière à elle-même pendant cinq à six heures. Seulement il est essentiel de la remuer une dixaine de fois pendant le repos, et cela uniquement pour remettre en suspension les matériaux de l'orge qui se précipitent au fond du vase.

» Après ce repos prolongé pendant cinq à six heures, la température du liquide est retombée à trente ou trente-cinq degrés environ. Vous soutirez tout le clair et ne laissez au fond du vase que les matériaux solides de l'orge qui y sont réunis en couche. Vous portez le liquide en chaudière; arrivé à l'ébullition, il jette une écume qui prend une consistance suffisante pour être enlevée à l'écumoire; vous ajoutez alors le houblon et concentrez la masse jusqu'à réduction à cent litres environ.

» Alors vous la filtrez à travers une toile quelconque; vous la laissez refroidir jusqu'à vingt-cinq ou vingt-huit degrés; il serait bien même de favoriser le prompt refroidissement, en disséminant le liquide en couches minces dans plusieurs vases. Enfin, quand le refroidissement est tel que l'on vient de l'indiquer, vous mettez le liquide en barrique, comme le font les brasseurs, avec une demi-livre de levure en pâte ou un demi-litre de levure fluide.

» Il faut avoir soin de prendre une barrique qui ne contienne pas, étant pleine, tout le liquide que vous voulez y faire fermenter; c'est-à-dire que, si vous opérez sur cent litres, il est bien de prendre une barrique qui ne contienne que quatre-vingt-quinze à quatre-vingt-seize litres. Vous l'emplissez complétement, et vous mettez en réserve les

quatre à cinq litres d'excédant pour les employer comme on va le dire.

» La barrique, pleine et mise en levure, doit être disposée de manière que la bonde soit placée un peu de côté. Cette disposition est nécessaire pour permettre à la levure qui est ramenée continuellement à la bonde par la fermentation, pour lui permettre, dis-je, de sortir du tonneau et de couler au dehors par son propre poids dans un vase destiné à la recueillir ; mais comme cette levure, en sortant ainsi continuellement du tonneau pendant toute la durée de la fermentation, emporte toujours une certaine quantité de liquide, cette circonstance établirait nécessairement un vide dans la barrique et ne permettrait plus à la levure de sortir jusqu'à la fin de l'opération, si on ne remplaçait pas, de temps en temps, le liquide perdu. C'est à l'aide des quatre à cinq litres de réserve que l'on pourvoit à ce besoin. Il serait mieux cependant d'opérer ce remplacement avec de la bière toute fermentée : c'est au moins ainsi que les brasseurs procèdent.

» Après une fermentation prolongée pendant trois ou quatre jours, le mouvement n'est plus qu'insensible. On bouche la barrique, après avoir nettoyé sa bonde; on la porte dans un endroit frais, dans une cave, par exemple, et on la clarifie avec de la colle préparée que l'on trouve chez

tous les brasseurs. Après quelques jours de repos, la bière est claire, et on peut la mettre en bouteilles. »

La notice de M. Bosc contient en outre des détails exacts sur la manière de faire la bière de ménage dans quelques parties de la Flandre.

Déjà en 1822, nous avons fait connaître un mémoire (1) dans lequel MM. *Payen* et *Chevallier* démontrent que la seule partie active du houblon est cette matière jaune, granulée, agglomérée autour du pivot et sous les aisselles des écailles membraneuses. Depuis, M. *Chevallier* a fait, de concert avec M. *Chappelet*, un nouveau travail (2) sur ce végétal si intéressant. Les houblons des Vosges et du pays d'Alost sont en général moins recherchés par les brasseurs, que ceux qu'on importe d'Angleterre et d'Amérique. A quoi tient cette défaveur? MM. Chappelet et Chevallier en trouvent la cause dans le peu de soin que mettent nos cultivateurs, lors de la récolte, à dégager la plante des parties inertes et insipides qui en augmentent le poids en pure perte. Ces épluchures (pétioles des feuilles, pédi- **Houblon des Vosges et d'Alost.**

(1) Voy. *Mémoires de la Soc. d'Em.* pour 1822, p. 35.

(2) *Notice sur la valeur réelle des houblons des Vosges et d'Alost, et de la nécessité de faire leur récolte avec soin*, in 8°. Cette notice se trouve aussi dans les *Annales de l'Industrie*, 1824.

celles des fleurs, feuilles mêmes et portions de tiges) forment dans le houblon des Vosges, un déchet de 3 livres 6 onces sur cent livres; et dans celui d'Alost, un déchet de 8 livres 13 onces sur la même quantité. Il est donc évident qu'en épluchant leurs houblons avec plus d'attion, les cultivateurs d'Alost et des Vosges donneraient à cette denrée un mérite qui ferait cesser la supériorité des houblons d'Angleterre et d'Amérique, lesquels ne doivent la réputation dont ils jouissent qu'aux soins qu'on met à les monder.

La présence des queues, pétioles, etc., dans la bière, communique à cette boisson une saveur moins franche, quelquefois acre et désagréable.

Du reste, le houblon des Vosges est bien supérieur à celui d'Alost, puisque ce dernier, sur cent livres de fleurs bien mondées, ne contient que neuf livres de matière jaune, tandis que celui des Vosges en offre 4 livres 4 onces de plus pour cent (1).

(1) Les houblons du département du Nord, et particulièrement ceux de l'arrondissement d'Avesnes, mériteraient d'être plus connus. Les houblonnières de Bousies, de Poix, de Saleschcs, etc. sont en possession d'approvisionner la plupart des brasseries du pays. On fait aussi du cas des houblons de Pecquencourt, (arrondissement de Douai) et de Pommereul, (arrondissement de Cambrai).

Sarclage du blé avec la herse.

M. *Caudron*, de Gonnelieu, continue d'être pour la Société un correspondant actif et laborieux. Entr'autres observations utiles qu'il nous a adressées, nous ne devons pas omettre celles qui traitent d'un sarclage économique du blé au moyen de la herse. L'hiver de 1824 à 1825, ayant offert très peu de gelées, il en est résulté que le sol humide et compact a été, au printemps, couvert d'insectes, de limaçons et de mulots (campagnols) qui causèrent un grand dommage aux *avêties*. La plante de blé était partout claire, mince, effilée, et semblait ne pouvoir prendre d'accroissement, à cause de la tenacité de la terre.

Ces circonstances réunies suggérèrent à M. *Caudron* l'idée de donner à ses terres avêties en blé un labour avec la herse à pleines dents. Il employa ensuite le rouleau pour concasser les mottes de terre qu'il avait remuées. Par cette opération pratiquée dans la première quinzaine de mars, M. Caudron débrida la plante qui se trouvait enfermée; et les racines du blé n'ayant plus trouvé d'obstacle à leur développement et à leur action, la végétation prit tout à coup l'essor; de sorte que les endroits les plus endommagés présentèrent au moins deux tiers de récolte, tandis que, si le labour dont il vient d'être parlé n'avait pas été pratiqué, la récolte n'aurait été que d'un quart.

Il ne faut pas craindre d'arracher le blé avec la herse, pourvu qu'on ne donne pas à celle-ci trop de charge, parce que la racine du blé a des ramifications très profondes. On remarquera pourtant que cette opération qui s'applique très bien aux terres argilleuses et compactes, ne conviendrait pas aux terres légères et sablonneuses. Il arrive même que pour les premières une seule façon ne suffit pas. Il est bon alors de faire avec la herse un ouvrage croisé que l'on rabat ensuite avec le rouleau.

Ce hersage équivaut à peu près au sarclage avec la ratissoire. Il détruit les herbes parasites et donne de l'activité à la végétation. Il présente un autre avantage; c'est d'être économique, puisqu'il n'exige que l'emploi des chevaux et des instrumens aratoires.

La plupart des treffles qu'on avait semés dans les blés au mois d'avril se sont trouvés avortés à cause de l'intempérie de la saison. Le hersage pratiqué par M. Caudron lui a encore été utile sous ce rapport. Au moyen de sa méthode, la graine de treffle, convenablement enfouie et bien levée, s'est conservée et a prospéré.

Journal d'Agriculture du Nord.

Je n'aurais pas rempli, Messieurs, ma tâche tout entière, si je ne rappelais de nouveau votre attention sur un ouvrage périodique dont nos agriculteurs ne sauraient faire trop d'estime.

Le *Journal d'Agriculture du département du Nord* (1), que M. *Duthillœul* continue de diriger avec talent, zèle et désintéressement, est un recueil aussi varié qu'instructif. Les rédacteurs ont judicieusement compris que, pour nos cultivateurs, il convenait peu d'étaler des théories brillantes, des spéculations hypothétiques. Ils ont reconnu aussi que dans notre Flandre si bien cultivée, on n'avait rien à envier, sous le rapport agricole, aux autres provinces du royaume. Ce n'est donc point dans les journaux agronomiques français qu'ils puisent leurs documens les plus précieux. La Grande-Bretagne, la Suisse, l'Allemagne, les Pays-Bas où l'agriculture est si perfectionnée, et où le sol et la température ont tant d'analogie avec notre climat, leur présentaient des ressources bien autrement intéressantes. Ils ont eu le bon esprit de se mettre en relations avec les agronomes étrangers les plus éclairés, et ils ont ainsi importé parmi nous de nombreux moyens d'amélioration. Ils ont fait plus : voulant nous faire jouir aussi de quelques

(1) Cet ouvrage paraît chaque mois par cahier de 40 pages environ, de format in 8°.

Le prix de l'abonnement annuel est de 15 francs pour toute la France, et de 16 francs pour l'étranger.

On s'abonne à Douai, chez Wagrez aîné, imprimeur, rue des Procureurs, et chez les divers libraires des départemens.

produits agricoles qui nous manquaient, ils ont obtenu des diverses contrées du nord des graines de *turneps* de toute espèce, et en ont fait la répartition gratuite entre leurs abonnés cultivateurs qui, dans ces plantes, ont trouvé pour leurs bestiaux un fourrage succulent et salutaire, un aliment que ceux-ci savourent avec délices pendant la saison qui interdit les pâturages.

EXPOSÉ ANALYTIQUE

Des Travaux de la Société, depuis sa dernière Séance publique.

LITTÉRATURE.

Par M. F. DELCROIX.

MESSIEURS,

Le champ de la littérature toujours cultivé avec zèle, toujours inépuisable dans sa fécondité, ne cesse pas de nous offrir des tributs nombreux et variés. Parmi les ouvrages que nous avons dus, cette année, au souvenir de nos correspondans, ou qui nous ont été adressés par des personnes étrangères à la Société, nous mettrons au premier rang les *Etudes littéraires et poétiques d'un vieillard* (1), titre infiniment trop modeste d'un recueil où M. le comte de *Boissy-d'Anglas* a réuni des productions de différents genres. Poésie, éloquence, critique, histoire littéraire, tels sont les objets qui ont

Etudes littéraires et poétiques d'un vieillard.

(1) Six vol in-12, à Paris, chez Erasme Kleffer, éditeur, rue d'Enfer St. Michel, n° 2.

plus particulièrement occupé les loisirs du noble Pair. On aime à reconnaître dans les écrits qui sont le fruit de sa retraite, comme dans les actes de sa vie publique, une âme élevée, un cœur droit, les principes éternels d'une liberté sage, également ennemie du despotisme qui l'étouffe et de la licence qui la déshonore. Nous trouvons dans cette intéressante galerie un poëme intitulé *Bougival;* c'est le nom d'un champêtre séjour que l'auteur se plut à embellir; sa manière est celle de Delille, brillante et facile; un autre poëme sur *la Bienfaisance*, où les plus doux souvenirs et les noms les plus chers à l'humanité viennent, comme à l'envi, se placer sous sa plume; des notes nombreuses, et qu'on regretterait de voir plus courtes; quelques épîtres, des notices biographiques sur une foule d'écrivains et d'hommes célèbres, et des fragmens très étendus d'une histoire de la littérature française au dix-huitième siècle.

Panégyrique de Saint-Louis.

Dans le *Panégyrique de Saint-Louis* (1), prononcé le 25 août 1824, devant l'Académie française, M. l'Abbé *Labouderie*, Vicaire-général d'Avignon, Chanoine honoraire de Saint-Flour, Chevalier de Malte, etc., a considéré son héros tour à tour comme guerrier et comme

(1) Brochure in-8°, imprimerie de Rignoux.

législateur. Si l'espace nous permettait de nous livrer à l'analyse raisonnée de ce discours et des grandes considérations que l'auteur n'a pas craint d'aborder, il nous serait facile de montrer par combien d'aperçus nouveaux M. l'Abbé Labouderie, sans s'écarter de la noble simplicité du langage évangélique, a su rajeunir un sujet qui, tant de fois traité devant le corps littéraire le plus illustre de l'Europe, semblait depuis long-temps épuisé.

L'auteur du *Spectateur français* avait déjà fait ses *Adieux au monde politique et littéraire ;* il nous a envoyé ses *Derniers Adieux*, ou *le Moraliste du dix-neuvième siècle* (1). Ce serait à tort, nous aimons à le croire, que nous prendrions ce titre trop à la lettre. Espérons que ces adieux ne sont pas réellement ce que les anciens nommaient *ultima verba*, et que M. le chevalier *de Lacroix* nous offrira encore l'occasion d'apprécier, dans ses entretiens variés, le vieillard aimable et le moraliste sans fiel. **Le Moraliste du dix-neuvième siècle.**

Nous devons, en outre, à M. de Lacroix un *Hommage funèbre à la mémoire du Marquis de Villaret, Maréchal-de-camp*, frère du célèbre amiral Villaret-Joyeuse. **Hommage funèbre à la mémoire du marquis de Villaret.**

Plusieurs morceaux oratoires ont été mis sous

(1) Un vol. in 8°, à Paris, chez Corby, libraire, rue Mâcon, n° 8.

Deux discours de M. *Dubois*.

vos yeux, durant cette année académique, et nous mentionnerons particulièrement deux discours de M. *Dubois*, Professeur de rhétorique à l'Athénée royal de Tournay. M. Dubois, poéte latin fort distingué, honoré jadis de l'amitié et des conseils de notre Jacques Delille, dont il traduisit dans la langue de Virgile le poëme de *l'Homme des champs* (1) est, depuis longues années, voué à l'enseignement de la jeunesse. Le premier de ces deux discours, qu'il a prononcé à une distribution solennelle de prix, est relatif à la réorganisation de l'instruction publique dans le royaume des Pays-Bas, et sort de la foule ordinaire; le second, qui traite *des services rendus par les Belges aux sciences et aux arts*, est nourri d'un grand nombre de recherches, et enrichi de notes toujours précieuses aux biographes et aux érudits.

Discours de M. *Cousin*.

Dans un discours également adressé à des élèves, M. *Cousin*, Régent au collége d'Avesnes, a développé cette vérité que les bonnes études doivent être fécondées par de bonnes mœurs.

Discours de M. *Lecuyer* et de M. H. *Voysin de Gartempe*.

Vous avez reçu avec gratitude le discours prononcé, l'année dernière, à la rentrée du Tribunal de première instance à Valenciennes, par M. *Lecuyer*, Substitut du Procureur du Roi. Celui de M. *H.*

(1) Paris, Giguet et Michaux, 1808.

Voysin de Gartempe, Avocat-général près la Cour royale de Riom, prononcé le 5 novembre 1824, jour de la rentrée solennelle de cette cour, mériterait de notre part un examen approfondi, et pour le talent du style et pour l'importance de la matière qu'a traitée l'orateur, *la modération du magistrat*. Avec quelle justesse n'établit-il pas la différence qui existe entre la fausse modération et la véritable, qu'il appelle une force éclairée, également éloignée de la timidité qui s'arrête devant le moindre obstacle et de l'exagération qui veut briser tout ce qui s'oppose à sa marche violente et précipitée ? C'est, ajoute-t-il, la force maitresse d'elle-même, qui n'entreprend et ne désire que ce qu'elle peut exécuter; c'est, comme l'a si bien dit un de nos plus ingénieux écrivains (1), *la force dans le temps d'arrêt*. »

Manuel des amateurs de la langue française.

La science des mots touche de si près à celle des choses que la seconde ne peut rien sans le secours de l'autre; et les avantages que l'on retire de la parfaite connaissance d'une langue, de la valeur des termes, de leurs racines, de leurs dérivés, justifient bien l'importance que nous attachons d'ordinaire aux études grammaticales. Ces études en apparence si arides, ont pourtant leur intérêt, et les esprits superficiels eux-mêmes n'y sont

(1) Montaigne.

pas toujours insensibles. M. *A. Boniface*, notre correspondant, a fait un présent réel à l'homme de lettres comme à l'homme du monde, à l'artiste comme au savant, en réunissant en un volume, sous le titre de *Manuel des amateurs de la langue française* (1), les divers articles qu'il a publiés, à dater de 1813, et pendant l'espace de deux années, sur les principales difficultés de notre langue; on y trouve des solutions claires et précises, appuyées d'exemples tirés, pour la plupart, de nos grands écrivains. Il a ajouté à ce premier travail, épuré par un choix sévère, le résultat d'observations nouvelles sur l'étymologie, l'ortographe, la prononciation, la syntaxe, de manière à faire de son livre le traité le plus exact et le plus complet de la science grammaticale. L'ouvrage est précédé d'une notice sur Urbain Domergue (2), dont M. Boniface s'honore d'avoir été l'élève.

Pourquoi les hommes sont devenus méchants, etc., par M. *de Pétriconi*.

Pourquoi les hommes sont devenus méchants, et comment on pourrait les rendre meilleurs; par M. *de Pétriconi*, Président à Calvi (Corse). Un pareil titre, s'il tient réellement ce qu'il promet, est de nature, Messieurs, à nous faire prêter une attention sérieuse à l'ouvrage; mais hélas! quels que soient

(1) Paris, chez Pillet aîné, libraire, rue Christine, n° 5.

(2) Par M. A.-G. Ballin.

les vues sages, les principes d'ordre et les intentions philantropiques de l'auteur, nous craignons qu'il ne faille encore ranger son écrit parmi ces mille et un projets admirables en théorie, illusoires dès qu'il s'agit de l'exécution, et qui servent seulement à prouver que le respectable abbé de Saint-Pierre n'a pas été le seul à rêver l'attrayante chimère de la félicité universelle.

Principes du droit politique, par M. *H. Torombert.*

Des considérations de l'ordre le plus élevé recommandent à votre attention les *Principes du droit politique mis en opposition avec le Contrat social de J. J. Rousseau* (1); cet ouvrage, destiné à faire époque, est dû à M. *Honoré Torombert*, votre associé-correspondant; il est accompagné de la réfutation du dernier chapitre du Contrat social, intitulé *De la Religion civile*, par M. *Lanjuinais*, Pair de France et membre de l'Institut.

« Depuis long-temps, dit M. Torombert, il me » semblait qu'un travail de ce genre était devenu » une chose utile et même indispensable, et je » fondais mon opinion sur les progrès immen- » ses que les sciences en général ont faits depuis » Rousseau, et sur le perfectionnement réel des » théories morales et politiques, en même temps » que sur le retour raisonné aux idées religieuses; » sur les lumières qu'a répandues dans les esprits

(1) Un vol. in-8°, à Paris, chez Rey et Gravier, quai des Augustins.

» *l'Économie politique*, science toute nouvelle qui
» donne les moyens de mieux connaître et d'amé-
» liorer l'organisation sociale; sur les grands exem-
» ples qu'on peut tirer de l'existence des Etats-
» Unis d'Amérique; enfin, sur la tendance de tous
» les peuples vers des systèmes réguliers de cons-
» titutions et de gouvernemens représentatifs ou
» nationaux. » Ainsi l'auteur nous montre l'esprit, le but et l'opportunité de son livre. Un de nos confrères s'étant chargé de vous parler avec détail de l'ouvrage de M. Torombert, nous craindrions, dans un simple et rapide exposé, de hasarder quelques jugemens sur ces hautes matières qui, non moins que tout le talent du dialecticien, réclament les profondes méditations du publiciste et la bonne foi du philosophe.

De l'industrie de l'homme et de l'instinct des animaux.

Ne nous étonnons point que de nombreuses utopies aient toujours eu pour objet le bonheur de l'homme en société; l'état sauvage ne saurait être considéré comme un état qui lui est naturel. Ce n'est point pour se nourrir du gland des forêts, habiter avec l'ours et le reptile, et obéir à la loi des appétits les plus grossiers, que la sagesse du créateur l'a placé sur cette terre. Sa nature est d'être bon, généreux, *civilisé*; de se rapprocher sans cesse de la divinité, dont son âme est un pur rayon, par le développement de son intelligence et de tant de belles et merveilleuses

facultés qui lui sont départies. Fils aîné de la création et roi dans la foule des êtres, tout lui révèle ses titres de noblesse, et il porte en lui le sentiment de sa céleste origine. Quelle ligne de démarcation ne sépare pas d'ailleurs son intelligence de celle des animaux! Doués de l'instinct, mais d'un instinct coutumier, ceux-ci sont éternellement stationnaires. Ce qu'ils faisaient il y a six mille ans, ils le font aujourd'hui : l'aigle ne bâtit pas différemment son aire, ni l'abeille ses cellules. Seule, l'espèce humaine est capable de perfectionnement, susceptible de variations, de décadence, selon qu'elle sera modifiée par les institutions, la diversité des temps, l'influence des événemens et des grandes découvertes. L'homme, dans l'état sauvage, est une créature *non finie*, et qui n'est pas montée à son vrai rang; c'est un diamant non taillé, qui a gardé sous sa rude enveloppe tous les feux et l'éclat dont une main habile eut pu le faire briller.

Telles sont les réflexions que nous a inspirées la lecture d'un discours prononcé à la Société centrale d'Agriculture de Seine et Oise, par M. *Duchesne*, son Président, *sur l'industrie de l'homme et l'instinct des animaux*. Dans ce discours concis et plein de choses, une foule de vérités physiques et morales sont heureusement déduites et savamment coordonnées. Mais c'est surtout comme naturaliste que l'ingénieux

professeur a envisagé son sujet. En observant les lois de la nature, il dut remarquer, ainsi qu'il le dit lui-même, qu'elles sont intimement liées avec l'examen des pratiques de l'agriculture et des arts utiles.

Le Corps et l'Ame, discours en vers.

Hélas! tout est mystère, et l'on veut tout comprendre!

Ce vers, tiré d'un discours intitulé *le Corps et l'Ame,* que M. le comte *François de Neufchâteau*, membre de l'Académie française, et l'un de vos plus anciens correspondans, a bien voulu vous envoyer, ce vers pourrait servir d'épigraphe à l'ouvrage. Cette insatiable curiosité qui nous est naturelle, semble vouloir s'exercer de préférence là où l'Être Supérieur a opposé le plus de voiles à notre pénétration. Après avoir suivi l'homme dans la contemplation des phénomènes célestes et des merveilles que la nature étale par tout autour de lui, il n'est pas moins intéressant de le voir descendre dans son cœur, en sonder les replis les plus cachés, étudier son essence, et devenir ainsi pour lui-même une source éternelle des méditations les plus sublimes.

L'aspect du monde atteste un ouvrier suprême ;
Je le trouve encor mieux quand je rentre en moi-même ;

nous dit M. le comte François de Neufchâteau.

Un livre estimable ayant pour titre: *Doctrine des*

rapports du physique et du moral (1), par M. Bérard, médecin à Montpellier, a été l'occasion de son discours, où il expose les divers systèmes philosophiques qui, tour à tour, ont régi les écoles.

Les Plaisirs de l'Espérance, et les Plaisirs de la Mémoire, par M. *Albert-Montémont.*

S'il est vrai que notre existence n'ait de prix aux yeux du sage que par les jouissances intellectuelles, les plus douces sont dues assurément à l'espérance et à la mémoire. Il est même peu de nos pensées et de nos émotions qui ne se rapportent à ces deux facultés, compagnes inséparables de la vie humaine. Le présent est un passage, une transition renouvellée sans cesse; c'est un point insaisissable et trop étroit pour que l'âme y puisse reposer ses ailes; elle a besoin, pour les étendre, des vastes champs de l'avenir ou de ceux du passé. Elle ne borne point son essor à la tombe et, dans sa vague inquiétude, elle implore au delà des biens ineffables, et pressent une autre vie.

« Est-ce tout », s'écriait, en voyant Rome aux fers,
L'ambitieux César, maître de l'univers ?. . .
N'est-ce pas là le cri de cette âme immortelle
A qui, dans ses ennuis, sa grandeur se révèle (2) ?

Le poëte qui voudra célèbrer les plaisirs de la mémoire ou les délices non moins chères de l'es-

(1) Cet ouvrage a paru en 1823, chez Gabon et C.ie, lib., rue de l'école de Médecine.

(2) M. de Chênedollé, *le Génie de l'Homme*, poëme.

pérance, ne saurait donc faire choix de sujets plus féconds, ni s'exercer sur des matières plus riantes. Samuel Rogers et Thomas Campbell, chez nos voisins d'outre-mer, ont répandu sur ces deux sujets toutes les richesses de leur imagination, toute la grâce et la suavité de leurs pinceaux. Une muse française, qui joint à la connaissance de leur langue poétique beaucoup de facilité et de talent pour écrire dans la notre, nous a fait connaître ces deux productions contemporaines, sur lesquelles j'ai eu l'honneur d'appeler votre attention, Messieurs, quand nous conférames à M. *Albert-Montémont* le titre de membre correspondant.

Les deux charmants volumes qu'il a bien voulu vous offrir (1), renferment, de plus, divers morceaux de poésie anglaise et écossaise traduits en vers français. Ces excursions chez les littératures étrangères ne sont jamais sans avantages réels, et doivent être encouragées, autant dans l'intérêt de nos plaisirs que parce qu'elles tendent à rapprocher, à unir les peuples par l'échange des idées et la douceur des impressions communes.

La Mort d'Abel, par M. *Boucharlat.*

Une épopée touchante que Gessner écrivit en prose a été restituée par M. *Boucharlat* à la langue des muses. Sa traduction en vers français

(1) *Les Plaisirs de l'Espérance* et *les Plaisirs de la Mémoire*, à Paris, chez Peyticux, libraire-éditeur, galerie Delorme.

du poëme de *la Mort d'Abel* (1) nous a paru justifier les éloges de M. de Boufflers qui rendit compte, en 1813, de la première édition. L'auteur, dans la seconde, a beaucoup perfectionné son travail. Le poéte allemand est traduit, non pas servilement, mais avec cette liberté de goût qui ne porte point préjudice à l'original. Nous devons mentionner aussi les deux poëmes intitulés : *le Sacrifice d'Abraham* et *le Jugement dernier*, qui font partie du même volume. Ils complettent l'intéressant tribut que vous a offert votre correspondant livré à des travaux plus austères, et qu'il prouve cependant n'être point incompatibles avec le culte des muses. M. Boucharlat professe les mathématiques. Il a fait en outre, à l'Athénée de Paris, un cours de littérature moderne qu'il est à la veille de publier.

Le Troubadour, ou Guillaume et Marguerite.

Les connaissances archéologiques qui, jadis, semblaient être le partage exclusif des savans de profession, ont, de nos jours, franchi le seuil poudreux des bibliothèques; et l'étude de nos antiquités, des traditions, des usages et des mœurs de nos ancêtres est, pour ainsi dire, devenu un objet de mode, en France. Les deux écrivains qui ont le plus contribué à rendre cette étude attrayante et facile, et à nous inspirer le désir d'aller

(1) Un vol. in-18, à Paris, chez Didot l'aîné, et chez Nepveu, passage des Panoramas.

fouiller dans les archives si riches et si négligées du temps passé, sont sans contredit Walter Scott, chez les Anglais et, parmi nous, M. de Marchangy. Le secret de leur talent n'est autre que l'heureux accord de l'érudition avec le don naturel d'une imagination brillante. C'est à ces deux avantages réunis, et se prêtant un secours mutuel, qu'ils ont dû leur célébrité, et que devront aussi leurs succès ceux qui, dans la même carrière, voudront se distinguer après eux, et nous divertir en nous instruisant. M. *de Ladoucette*, ancien Président de la Société royale des Antiquaires de France, et notre correspondant, nous a donné *le Troubadour, ou Guillaume et Marguerite, histoire provençale* (1). C'est un ouvrage de littérature aimable et légère; c'est, tout à la fois, un ouvrage d'érudition et de recherches. L'auteur, au moyen d'une action romanesque, dont le héros, Guillaume de Cabestaing, a réellement vécu, s'est proposé de nous montrer la Provence au douzième siècle, avec ses cours d'amour; les sirventes et les tensons de ses troubadours; avec ses tournois, ses joûtes, ses danses et ses chants populaires; avec ses cryptes et ses grottes, asiles renommés de quelque sainte madone; avec ses monumens de construction

(1) Un vol. in-12, avec une gravure, deux plans et un air noté; à Paris, chez Masson, libraire, rue Hautefeuille, n° 14.

romaine, lombarde ou mauresque, vestiges des diverses dominations qui, tour-à-tour, ont passé sur cette terre, et qui ont laissé dans les mœurs et les coutumes des habitans des traces plus ou moins sensibles. Il a vu et observé les lieux qu'il décrit, et l'on ne contestera pas à ses tableaux le mérite de la fidélité : aussi, dans ses tableaux, la couleur antique, qui nous transporte au temps même des personnages, a peut être été moins bien saisie que la couleur locale. On trouve à la suite du Troubadour un mémoire excellent sur les antiquités de *Mons-Seleucus, au pays des Voconces*, ville romaine que l'auteur, alors Préfet des Hautes-Alpes, découvrit en 1804; plus, une *Notice sur le Mont-Viso et son souterrain*, qu'il fit déblayer l'année suivante. Il est à remarquer que l'action du roman se passe tout près de ces mêmes lieux. Les deux rapports ont été adressés, dans le temps, par M. le baron de Ladoucette, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Essais poétiques, par M. *Lecointe*.

Les Filles de Charité, par M. *Hippolyte Daniel*

M. *Alexandre Lecointe*, de Laon, vous a envoyé ses *Essais poétiques* (1), recueil assez considérable de différentes pièces qui laissent parfois regretter qu'un goût plus sévère n'ait pas présidé au choix de l'auteur; et M. *Hippolyte*

(1) Un vol. in 8°; se trouve à Paris chez Lécluse, libraire, rue Neuve St.-Eustache, n° 43.

Daniel, son poëme sur *les Filles de charité* (1), dédié à Madame Ad[de] Chrétien, Supérieure de l'hospice royal de Versailles. Il y célèbre, en vers faciles, l'héroïsme et les vertus modestes de ces saintes consolatrices, à propos desquelles il semble qu'on ait dit : *ubi non est mulier, ibi ingemiscit æger;* touchant adage qui peut être rendu de la manière suivante :

Une femme paraît, et la douleur s'apaise.

Nous ajouterons avec M. Hippolyte Daniel : puissent ces charitables filles recevoir le prix de leurs sublimes travaux ! Puisse leur noble et utile institution ne finir qu'avec le malheur !

Odes, par M. *Edouard d'Anglemont.*

Vous avez reconnu les traces d'un talent élevé dans un recueil d'*Odes par M. Edouard d'Anglemont* (2), qui paraît s'être voué exclusivement à ce genre de poésie. Le même correspondant vous avait déjà envoyé ses deux odes sur la Grèce et l'Espagne. M. d'Anglemont est digne de tout notre intérêt : son style a du nombre et de l'harmonie ; il est riche d'images, mais ces images sont souvent empruntées à d'autres poètes ; et nous pensons que l'auteur donnerait plus d'originalité

(1) Versailles, imprimerie de Pétry ; se trouve à Paris, chez Le Normand.

(2) Un vol. in 18, à Paris, chez Blosse, libraire, cour du Commerce, n° 7, F. S.-G.

à ses compositions, s'il se défiait davantage de sa facilité. Prenons pour appuyer nos éloges et nos critiques, son ode sur *la Grèce*, dont voici le début :

Par la main suprême ravie
Aux dangers prêts à l'entourer,
Pour entrer dans une autre vie
Une vierge vient d'expirer;
Son calme céleste m'enchante,
J'admire sa pâleur touchante,
Je doute encor de son destin;
Mais bientôt, sans la reconnaître,
Sur tous ses traits, je verrai naître
Les signes d'un trépas certain.

Ainsi la Grèce infortunée...

Il n'est personne qui ne retrouve ici la comparaison de lord Byron, comparaison bien mieux rendue et reproduite avec de nouvelles couleurs par M. Casimir Delavigne (1). Imiter comme l'a fait ce dernier, c'est créer, c'est être soi-même original. Mais retournons à M. Edouard d'Anglemont; nous le verrons, dans la strophe suivante, reprendre bientôt ses avantages :

Grèce, ton nom seul te décore!
Tu n'es qu'un amas d'ossemens!

(1) Voy. la Messénienne sur *la Mort de lord Byron.*

Mais que dis-je ! Il te reste encore
D'impérissables monumens :
Je vois les flots de Salamine,
Marathon, Platée où domine
Un souvenir si glorieux !
Libres jadis, de sang baignées,
Les Thermopyles indignées
Lèvent leur front victorieux !

Chant français sur les désastres d'Ipsara.

Une sainte croisade existe en Europe et partout où des cœurs généreux se sentent palpiter : à défaut de nos armes, nous combattons du moins avec nos lyres pour le salut et la régénération d'un peuple qui mérite le puissant intérêt qu'il inspire, par ses malheurs, sa bravoure, sa constance héroïque ! Nous pressons de nos vœux la délivrance de ce peuple-martyr, auquel nous attachent les rapports sympathiques de nos croyances, et tous les souvenirs que son nom réveille ! Inscrit le premier dans la noble milice de ces Tyrtées modernes, M. *Saintine* est aussi celui de tous qui a consacré aux Grecs les plus mâles accords. Le *Chant français sur les désastres d'Ipsara* (1), que vous avez reçu de lui, a jailli étincelant de verve et d'énergie, de l'âme enflammée du poète. Quelle heureuse rapidité dans le mouvement qui termine ces vers :

(1) A Paris, chez Ladvocat, Palais Royal.

Marchez donc ! Ipsara du sépulcre est la proie!
Là tout ce qui fut vie est de retour aux cieux;
Là, sur un lac de sang, avec des cris de joie,
Le vautour musulman plane victorieux.
La trahison vainquit la valeur confiante;
La vertu, pour un jour, porta des fruits amers;
Mais ce jour ne vit pas la vertu suppliante;
Demandez aux débris qui couvrent ces déserts!

« Epargnez les vaincus! Qu'une foule captive
» Nous suive dans Stamboul jusqu'aux pieds du sultan.
» Du carnage dont je vous prive,
» L'or vous consolera! » s'écriait l'Ottoman.
Des captifs? Non, barbare, en vain tu les réclames;
Nul des fils d'Ipsara ne portera des fers!
« Que sont donc devenus les enfans et les femmes? »
Demandez aux débris qui flottent sur les mers!

Mais un couvent a reçu les déplorables restes de la population d'Ipsara; là ils se défendent long-temps avec avantage.

L'étendard chevelu fuyait, quand, vers le port,
Le flux aux Musulmans jette un nouveau renfort;
Les Hellènes, du sein d'une épaisse poussière,
Ont vu sortir la horde tout entière.
Qu'importe! Leur valeur s'en accroît! Mais, hélas!
Le plomb meurtrier et rapide,

Le plomb, arbitre des combats,
Dans leurs oisives mains, manque au tube homicide.
Quelque temps au croissant ils résistent encor,
Car d'Ipsara les vierges héroïques
Ont livré leurs joyaux, les vieillards leur trésor;
Et le bronze vomit les diamans et l'or
Sur les bandes asiatiques.

Mais tout espoir s'éteint: le chef de leurs guerriers (1)
S'élance au milieu d'eux, les rassemble, s'écrie:
« Des enfans d'Ipsara nous tombons les derniers;
» La coupe en main! Salut à nos sanglants foyers!
» — A la mort! — A la gloire! — A toi, fille chérie,
» O jeune liberté, de notre sang nourrie,
» Le Christ et toi, restez nos héritiers!
» Ce sol sacré dans ses entrailles
» Renferme l'aliment des foudres destructeurs;
» Ecrasons l'ennemi sous nos saintes murailles,
» Et, puisqu'il faut céder, invitons nos vainqueurs
» A la fête des funérailles! »

Il est impossible de rester froid à de pareils vers, et nous nous sommes laissé aller facilement au plaisir de les citer.

Nous ne quitterons pas M. Saintine sans nous

(1) Warwaski, commandant du fort Saint-Nicolas. Jouissant de biens considérables, et pouvant sauver sa personne et sa fortune, il préféra mourir avec ses compatriotes.

rappeler qu'il est venu naguère lire, au milieu de nous, deux de ces récits ingénieux qu'il a publiés depuis, sous le titre de *Jonathan le Visionnaire, contes philosophiques et moraux.* Les deux contes dont il s'agit sont *le Métaphysicien* et *le Pêcheur d'Ormus.*

Le Métaphysicien, et le Pêcheur d'Ormus.

Dans la même séance, M. le docteur *Peysson* vous a communiqué un agréable badinage en vers, que la gravité du médecin pardonnera sans doute à la gaité du poéte. Il est intitulé: *La doctrine de Broussais et le système de Brown,* ode anacréontique.

La Doctrine de *Broussais* et le système de *Brown.*

Notre confrère, M. *Lussiez*, a dans son portefeuille une traduction complette, en vers français, des élégies de Tibulle; il vous a lu la 7e du 2e livre, *Jam mala finissem letho....*

Traduction en vers français d'une élégie de *Tibulle.*

Il nous sied de réparer un oubli volontaire, surtout quand l'objet se rattache à nos localités: notre érudit Président n'a point compris par modestie, dans le travail qu'il a consacré aux sciences historiques, sa *Notice sur Gillès Boileau de Bullion, intendant militaire à Cambrai, au seizième siècle, auteur de plusieurs ouvrages de droit, de littérature et d'histoire.*

Notice sur Gilles Boileau de Bullion.

Il a omis d'y comprendre aussi, mais involontairement, la *Notice sur Vincent Félix Lamouroux*, par M. *Huot*, et celles de M. *G.-T. Doin* sur *Oxenstiern, Bernard de Weymar,*

Notices sur *Lamouroux*, par M. *Huot*, et sur *Oxenstiern, Bernard de Weymar, Banier*

et *Torstenson*, par M. *Doin.*

Banier et *Torstenson.* La première de ces notices est extraite des Annales des sciences naturelles, et les quatre autres du Musée des protestans célèbres.

Nous approchons du terme de notre course, Messieurs; heureux si nous n'avons point fatigué votre attention et celle de ce bienveillant auditoire! Ayant à vous entretenir d'une foule d'ouvrages différents, nous ne pouvons malheureusement consacrer à chacun d'eux tous les développemens désirables; le seul mérite de notre revue sera du moins la variété.

Fables de MM. *de Stassart, Boinvilliers* et *Le Bailly.*

Après les riches moissons du conteur inimitable, d'heureux successeurs ont encore trouvé à glaner abondamment sur sa trace, ou même ils ont parfois suivi d'autres sentiers. Le genre de la fable nous présente quelques productions qui vous ont été envoyées par des correspondans, et que vous me saurez gré, Messieurs, de vous rappeler ici. De ce nombre sont deux apologues de M.r le baron *de Stassart*, *le Chien généreux* et *le Porc-épic*; *le Danger des liaisons*, fable, par M. *Boinvilliers*; *le Gouvernement des animaux, ou l'Ours réformateur*, poëme ésopique, par M. *Le Bailly.*

Comédies de MM. *Justin Gensoul, Onésime Leroy* et *Ladoucette.*

Passer de l'héritage de Lafontaine à celui de Molière, la transition est facile. Dans les deux arts, les moyens diffèrent, mais le but est le même. La vive et piquante Thalie ne s'est pas montrée trop sévère, ce nous semble, envers plusieurs de nos

correspondans. Nous avons sous les yeux la jolie comédie du *Tardif*, par M. *Justin Gensoul* (1); *Caton le censeur, ou la guerre d'Espagne; les deux Candidats, ou une veille d'élections*, par M. *Onésime Leroy*, notre compatriote (1); *Helvétius à Voré*, par M. *de Ladoucette* (2).

MM. *A. Bignan*, *Nestor de Lamarque*, et *Alphonse Flayol*, tous trois couronnés, le premier à la Société royale des Bonnes Lettres, le second aux Jeux Floraux, et le troisième à la Société d'Etudes Littéraires, ont eu l'attention délicate de vous envoyer les ouvrages qui leur ont valu ces différents prix. M. Bignan a déjà obtenu, l'année dernière, une médaille d'or dans votre concours poétique; et, précédemment, M. Alph. Flayol a été distingué par vous. Appelés à parcourir la carrière des lettres, la Société les y suivra désormais avec un intérêt plus particulier, et qui semble emprunter quelque chose aux affections de la famille. Chaque pas de M. Bignan a été marqué jusqu'ici par un succès; nous lui devrons, quelque jour, un immense travail, qui n'a point paru trop au dessus de ses

L'avénement de Charles X ou les Trois Visions, par M. *Bignan*.

Les Mineurs, élégie, par M. *Nestor de Lamarque*.

La Communion de la reine Marie-Antoinette, à la Conciergerie, par M. *Alphonse Flayol*.

(1) A Paris, chez Bouquin de la Souche, lib., boulevard St. Martin, n° 3. 1824.

(2) Chez Amyot, lib., rue de la Paix, n° 6.

(3) Chez M.me Dabo, lib., rue du Pot-de-Fer, n° 14. 1825. 2.e édition.

forces et de sa persévérance, une traduction en vers de l'Iliade, dont il a publié à l'avance divers fragmens. Sa pièce sur *Venise* lui assure aujourd'hui même, dans la lice que nous avons ouverte, un triomphe d'autant plus flatteur que les concurrens semblent, d'année en année, s'y presser davantage. Des deux productions sur lesquelles s'est fixé votre choix, l'une a pour caractère distinctif la vigueur du style et des pensées; l'autre, la grâce et une pureté continue. On peut émettre des opinions contradictoires lorsqu'il s'agit d'établir la prééminence entre ces deux genres de mérite; toutefois, Messieurs, vous n'aviez point à rester indécis; on donne le rameau de chêne au guerrier, une simple rose suffit pour la beauté. Je ne m'arrêterai point à vous parler aussi de vos autres concours: mais, au milieu de tant de richesses, n'admirez-vous pas ce penchant qu'ont à présent les muses à venir à nous? Elles prêtent de la valeur à tout ce qu'elles touchent, et les lieux qu'elles daignent visiter s'embellissent d'un attrait mystérieux et divin. Pourrions-nous donc ne pas accueillir avec joie leurs offrandes?

J'ai parlé des muses, et l'idée d'une perte cruelle et inattendue s'est offerte à mon esprit troublé; et des images de deuil se mêlent, dans cette enceinte, au souvenir d'une femme célèbre que vous avez déjà nommée.... Il y a précisé-

tient une année, Messieurs, que j'étais chargé de vous exposer les titres divers qu'apportait Mme Dufrénoy à la première lyre que vous alliez décerner; à cette lyre de Cambrai, que la moderne Sapho a désormais consacrée, et qui est tout-à-la-fois la récompense et l'attribut du génie, l'heureux emblême de ce don précieux que ne prodigue pas au vulgaire le dieu de la poésie. Quel triste rapprochement, et faut-il qu'un soin tout différent m'occupe aujourd'hui! . . . Elle repose muette et détendue, la lyre d'Apollon, dont sa main sut tirer de si doux, de si puissants accords. La muse de l'élégie a fini ses concerts. Quand nous lui donnions naguère ces applaudissemens qu'on aime à payer sans réserve au talent reconnu, pouvions-nous penser que la postérité dût sitôt commencer pour elle? Nous en espérions encore de nouveaux chants qui, sans augmenter sa renommée, eussent ajouté à nos plaisirs, et cette voix harmonieuse et pure allait s'éteindre, et notre palme était un cyprès! (1)

(1) Au moment où M.me Dufrénoy fut enlevée d'une manière si inopinée aux lettres et à ses nombreux amis, l'auteur de ce rapport s'empressa de payer un premier tribut à sa mémoire. Peut-être n'est-il pas hors de propos de le reproduire ici.

« Douée de facultés éminentes, de cette organisation parfaite qui semble emprunter à un sexe ce qu'il a de plus aimant et de plus tendre, et à l'autre, de plus noble et de plus solide, son moindre titre à nos regrets est son illustration. Cette illustration est grande cependant, puisqu'elle a fait dire au sévère

Dussault que la renommée du Tibulle français souffrira que, dans la postérité, celle de M.me Dufrénoy ne s'abaisse pas trop au dessous d'elle. »

« M.me Dufrénoy a compté pour amis les poètes, les orateurs, les personnages les plus distingués de l'époque contemporaine. Parmi ceux qui ne sont plus, La Harpe et Delille encouragèrent ses premiers pas; Fontanes, Legouvé, Camille Jordan, L'Abbé Sicard, ont connu tout ce que son âme avait de tendresse et de force, tout ce que sa société avait de charme et d'aménité. Que de littérateurs encore vivans, que d'artistes, de savans illustres la pleurent en ce moment! Ah! si, après ces noms fameux, un juste sentiment de convenance n'interdisait un tel épanchement à celui qui consacre, à la hâte, ce peu de mots à sa mémoire, il dirait que sans autre titre à son amitié que l'admiration la plus vraie et l'estime la plus profondément sentie, il fut pourtant assez heureux pour éprouver (hélas! trop peu de temps) sa touchante et si bienveillante affection, son intérêt d'un prix inestimable. Choisi par elle pour l'accompagner, il y a à peine quelques mois, dans l'acquittement d'un pieux et triste devoir, elle lui montrait, à côté d'une tombe encore récente, à côté de la tombe d'une mère adorée, une place alors inoccupée. . . . Pressentiment fatal et sitôt vérifié! C'est donc là qu'il faudra la chercher désormais! »

« Son nom a plus d'une fois retenti dans ces solennités, vrais tournois littéraires, où un sexe aimable reçoit aujourd'hui des couronnes, après en avoir décerné jadis aux vainqueurs, dans les tournois guerriers. En 1814, M.me Dufrénoy a remporté un prix de poésie, à l'Académie Française, pour une pièce intitulée : *Les derniers momens de Bayard;* plus tard, aux Jeux Floraux, elle obtint une des fleurs de Clémence Isaure, pour une élégie ayant pour titre : *Plaintes d'une jeune Israélite sur la destruction de Jérusalem.* Il était réservé à la Société d'Emulation de Cambrai de poser une dernière couronne sur son front, sur ce front aujourd'hui glacé. F. D. » (11 *Mars* 1825).

EXTRAIT

DES PROCÈS-VERBAUX

DE LA SOCIÉTE D'ÉMULATION.

(*Séances des* 6 *et* 10 *Août* 1825.)

La Société, après avoir entendu les rapports de ses différentes commissions, arrête ainsi qu'il suit le résultat des concours qu'elle a ouverts en 1824 :

Concours d'Éloquence.

Sujet de prix proposé, dont les fonds étaient faits par le Conseil municipal : un discours sur *les rapports qui existent entre la constitution politique des différentes nations et leur littérature.* Trois mémoires sont parvenus. Le nº 2 portant pour épigraphe : « La littérature est l'expression de la société., » a paru réunir au mérite d'un style pur, brillant et animé, l'avantage d'avoir envisagé la question sous son véritable point de vue ; et l'auteur a montré de la sagacité, en

distinguant son sujet de celui qu'a traité Mme de Stael, avec la supériorité de son talent, dans le livre intitulé : *De la littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales.* L'Académie décide que le prix, consistant en une médaille d'or de deux cents francs, sera décerné à l'auteur de ce discours, dont elle entend la lecture avec un vif intérêt. Le billet cacheté joint au mémoire ayant été immédiatement ouvert, M. le Président proclame le nom de M. *Hyacinthe Corne*, d'Arras, Avocat près la Cour Royale de Douai.

Concours d'Archéologie et d'Histoire Locale.

Deux mémoires sont parvenus; l'un qui traite *de l'étymologie des noms de lieux de l'Arrondissement*; l'autre intitulé : *Notice sur les communautés de femmes qui existaient à Cambrai, avant la révolution.* La Société a distingué le second de ces ouvrages, pour l'exactitude des recherches, et l'a jugé digne d'une médaille d'or. L'auteur est une dame qui a désiré garder l'anonyme.

Concours de Poésie.

Sujet non déterminé. *Cent deux pièces* de vers ont été envoyées pour disputer la *Lyre d'argent.* La Société estime qu'elle doit être accordée à un poëme lyrique sur *Venise*, ouvrage écrit de verve

et d'inspiration, et sous le rapport poétique, l'un des plus remarquables qui aient paru dans ses concours. Cette pièce porte le n° 17 et l'épigraphe suivante :

Tout meurt, les souvenirs, la puissance et les arts.

(Chênedollé.)

La Société arrête, en outre, qu'une médaille d'or sera décernée, comme accessit, à une élégie intitulée : *la Jeune Coquette*, inscrite sous le n° 46, et ayant pour épigraphe :

Hymen, o Hymenæe, Hymen, ades, o Hymenæe!

(Catulle.)

qui, dans un genre différent, a également fixé son attention par l'heureux développement d'une idée neuve et délicate. L'auteur de la première de ces pièces est M. *A. Bignan*, et celui de la seconde M. *Victor Chauvet*, tous deux illustrés déjà par des succès académiques.

La Société, qui regrette de ne pouvoir signaler encore d'autres ouvrages dignes d'éloges, s'abstient de décerner des mentions, à cause du nombre des concurrens qui y auraient droit.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire perpétuel, *Le Président de la Société*,

Le Glay, Pascal-Lacroix.

ESSAI

SUR LA LITTÉRATURE

CONSIDÉRÉE DANS SES RAPPORTS AVEC LA CONSTITUTION POLITIQUE

DES DIFFÉRENTS PEUPLES ;

Ouvrage qui a remporté le Prix d'Éloquence ;

Par M. HYACINTHE CORNE, *d'Arras, Avocat près la Cour Royale de Douai.*

La littérature est l'expression de la Société.
(DE BONALD.)

La littérature, dans son principe, est l'interprête animé de l'intelligence humaine; c'est la pensée de l'homme, communiquée à tous les hommes. La littérature, dans l'un de ses plus importants résultats, est, comme l'a dit un écrivain de notre âge, l'expression de la société; c'est le miroir fidèle où viennent se réfléchir le caractère et les mœurs des différents peuples, et la couleur de chaque siècle.

L'homme naquit sociable, il naquit perfectible; à l'aide de ces deux facultés, il subjugua le monde physique, et pénétra bien avant dans le monde intellectuel; être sociable, il se sentit attiré vers ses semblables, il voulut leur communiquer ses besoins et ses impressions, et d'un

premier essor, franchissant un espace immense, il alla se placer à la tête de la chaine des êtres, il parla. Etre perfectible, illimité dans ses désirs comme dans sa destinée, impatient de tout obstacle, il voulut que l'interprète de sa pensée embrassât tous les lieux et tous les temps, et par un art admirable, il peignit les sons, il donna un corps au langage, il inventa l'écriture.

A l'aide de la parole, l'homme trop faible pour contenir au dedans de lui même une ame ardente et active, tourmenté par l'exubérance de ses idées et de ses affections, put les répandre au dehors; il satisfit à l'une des lois de sa nature, le besoin d'expansion.

A l'aide de l'écriture, l'homme entrevit l'espoir de féconder sa pensée, de la multiplier autant qu'il y avait d'hommes sur la terre, autant que l'avenir en pouvait faire éclore; d'étendre, pour ainsi dire, son être, et de l'immortaliser; il aspira à la plus belle des dominations, celle de la puissance morale, il satisfit au plus noble besoin de son cœur, l'amour de la gloire.

La littérature prit naissance.

Le littérateur reçoit ses impressions des objets qui l'entourent et le touchent par tous les points. La nature, l'homme, la société, en sont les sources intarissables.

L'homme, en ouvrant les yeux, se vit en

présence de la nature; devant la magnificence de la terre, devant la majesté des cieux; son imagination s'exalta, l'enthousiasme naquit; il lui fallut un langage animé, rapide et sublime, et la poésie, du sein d'un beau délire, sortit étincelante des plus vives couleurs. Son rythme cadencé flatta l'oreille de l'homme, amante de l'harmonie; son beau désordre rendait bien les émotions tumultueuses des ames neuves encore; son ton noble et pompeux parut le seul organe digne de chanter les merveilles de la création, et de porter au pied de la Divinité les hommages des mortels. On retrouve la poésie près du berceau de tous les peuples, et dans les premiers sanctuaires de toutes les religions du monde.

Reflet de la nature, elle fut d'abord simple comme elle, et sans autres variétés que celle des climats, et des différents aspects de la terre. Dans les heureuses contrées qu'un soleil, source de vie, embellit et féconde, elle brilla vive, riante et douce; dans les tristes régions où la terre n'offre à l'œil affligé que des rochers et des frimats, elle s'enveloppa d'un voile mélancolique et sombre.

Mais un spectacle non moins admirable que celui de la nature, était venu frapper l'homme, c'était l'homme lui-même. Il avait ramené ses regards sur

son être; il était descendu dans son propre cœur; il y avait vu un monde tout entier; son origine, sa fin, son organisation physique, sa puissance intellectuelle, les affections de son ame, les opérations de son esprit, tout était pour lui mystère ou problême, et devant ce nouvel infini, sa méditation s'arrêta. Dans l'univers, encore enfant, des sages élevèrent la voix, et parlèrent à la raison humaine un sublime langage. En Orient, Brama, Zoroastre, grands hommes qu'une admiration fanatique a déifiés : en Grèce et en Italie, Epiménide, Pythagore, étudièrent la nature et les devoirs de l'homme, la mystérieuse alliance de l'esprit avec la matière, de la terre avec les cieux, et proclamèrent les grandes vérités morales. La philosophie jetait déjà de vives lumières au milieu des peuples, quand les autres sciences commençaient à peine à sortir du chaos.

Cependant l'homme n'était pas seul en présence de l'univers et de lui-même; la société s'était formée; membres de la grande famille, le poète et le philosophe s'y trouvaient en contact avec d'autres hommes; de nouveaux rapports ouvraient une nouvelle source de méditations pour l'un, d'émotions pour l'autre. En outre, la société, être moral, avait besoin de vie et d'action; ses pouvoirs s'organisèrent, le gouvernement s'établit; une impulsion fut donnée; des citoyens ardents et habiles

s'en emparèrent, et la dirigèrent par l'ascendant de la parole; et sur le théâtre des discussions politiques, du sein de la tribune populaire, on vit surgir l'éloquence. L'état de société devait naturellement développer chez l'homme cette avidité de connaître que le présent ne peut satisfaire, et qui s'enfonce curieusement dans le passé, comme elle voudrait pénétrer dans l'avenir; la science du gouvernement est surtout la science des faits; c'est le fruit de l'expérience des peuples; des hommes laborieux et instruits se chargèrent d'en recueillir les documens et les leçons, et pour dissiper la nuit des temps, pour éclairer dans leur marche les générations futures, le flambeau de l'histoire s'alluma. La civilisation avait fait un pas immense, la littérature recula ses limites; l'orateur et l'historien vinrent partager, avec le poète et le philosophe, le domaine agrandi de l'intelligence humaine.

Mais si l'état de la société fut la source féconde de presque toute littérature, il fut en même temps l'origine de nombreuses variétés, que suivant les temps et les lieux, l'on remarque dans toutes les productions de l'esprit humain.

En effet les sociétés sont loin d'être uniformes; dans chaque pays, le climat, la position géographique, la nature des besoins et des ressources, et le genre des relations au dehors, ont inspiré

des mœurs différentes, et imprimé à chaque peuple un caractère particulier.

Les sociétés ne sauraient être stationnaires; le temps marche, les idées changent, les institutions vieillissent et s'écroulent, les révolutions s'opèrent; les guerres, la conquête, mille fléaux font quelquefois rétrograder la raison humaine; quelquefois, d'autres causes non moins fortuites viennent accélérer ses progrès; l'histoire d'un même peuple nous le représente à chaque siècle, sous des faces toujours diverses.

Le littérateur est essentiellement l'homme de son pays et de son siècle; les besoins et les passions, les habitudes et les préjugés des hommes qui l'entourent, le pénètrent de toutes parts, lui dictent ses opinions, lui inspirent ses sentimens, passent tout entiers dans ses ouvrages. En outre, le but que tout littérateur se propose, achève de le placer sous l'influence directe de la société dont il est membre; en communiquant ses impressious aux hommes de sa nation et de son siècle, il veut ou leur plaire ou les instruire. Pour leur plaire, il est obligé détudier leurs mœurs, leurs goûts et leurs passions, et d'y conformer son ton et ses pensées; pour les instruire, il retracera l'ignorance qu'il veut dissiper, l'erreur, les préjugés qu'il veut vaincre, les abus qu'il veut détruire; et sous ces divers

rapports, la littérature sera l'expression de la société.

De cette intime connexité de la littérature avec les mœurs, en dérive une autre, celle de la littérature avec les lois. Les lois règlent et modifient les mœurs, et par la succession des temps, les changent même et en inspirent de nouvelles. La littérature qui est l'expression des mœurs, se trouve donc placée, comme elles, sous l'influence des lois; lois civiles, qui déterminent les rapports intérieurs de la société, lois politiques, qui impriment une forme particuliére à chaque gouvernement; c'est de l'ensemble de ces lois que résulte la constitution d'un état, et la littérature se trouvera toujours nécessairement en harmonie avec elle.

C'est à ce principe qu'il faut remonter, si l'on veut expliquer les nombreuses variétés de la littérature de tous les peuples et de tous les âges. En vain on voudrait l'attribuer à l'influence des différens climats, la raison et l'histoire viennent démentir ce système. Le climat, il est vrai, agit puissamment sur les organes de la sensibilité; c'est lui qui exalte ou refroidit l'imagination, qui rend l'esprit d'un peuple vif ou paresseux, léger ou méditatif; mais enfin il n'établit qu'un mode de sentir, qu'une prédisposition; les mœurs et la constitution s'en empa-

rent, la restreignent ou la développent, l'encouragent ou l'étouffent. La terre de l'Italie n'a perdu ni sa nature forte, ni son ciel inspirateur; et cependant cette mère patrie des grands hommes n'a plus rien de grand que la poussière de leurs tombeaux; et les sombres forêts des Gaules, repaires antiques de quelques brigands nomades, ont vu s'élever sur leurs débris le sanctuaire des arts et de la civilisation. Sous son atmosphère humide et nébuleuse, Albion jadis sauvage a fait éclore de sublimes génies; et pendant de longs siècles, le brillant soleil de la Grèce s'étonna de ne répandre ses rayons si purs que sur des ruines muettes et sur des fronts courbés sous le cimeterre d'un barbare. Mais le feu sacré n'était point éteint; il brûlait au fond des tombeaux; la cendre des Miltiade et des Léonidas s'est tout à coup ranimée : la Grèce a retrouvé ses héros antiques; Sparte est aux Thermophyles, Athènes est libre; avec la liberté, se réveille le génie : plus d'un nouveau Tyrtée encourage au combat les héroïques Hellénes; et si, abandonnés de tous les rois chrétiens, épuisés par leurs propres victoires, au sein même de leur triomphe, ils ne périssent pas tous; un jour, peut-être, de leurs mains glorieuses et libres, ils viendront partager avec l'Europe l'héritage de leurs pères, et peut-être, ressaisir le sceptre des beaux arts.

Non, une cause immuable ne produit pas des effets si divers. Un climat toujours le même ne fait point d'un même peuple, à quelques siècles de distance, une horde stupide et barbare, puis une société savante et polie; une famille de grands hommes, puis une tourbe d'esclaves. D'un autre côté, quelques différences dans la température, quelques nuances dans les sites et les aspects de la terre n'ont pas seules contribué à introduire dans la littérature des diverses nations, tant de disparates pour le goût et le style, les sentimens et les idées. Il faut donc en chercher une autre cause, et on la trouve tout à la fois et dans la variété des constitutions, et dans les fluctuations fréquentes auxquelles nous les voyons soumises, dans le cours de la vie politique des peuples.

Une constitution est l'œuvre du temps et des circonstances : une foule de causes souvent indirectes et combinées entre elles à l'infini, ont multiplié les différentes constitutions, autant qu'il y a sur la terre de fractions du corps social. Considérer chaque peuple isolément, étudier la nature de ses institutions politiques et déterminer leur dégré d'action sur sa littérature particulière, ce serait vouloir écrire l'histoire universelle de l'Esprit humain et des nations; mais sans nous perdre dans ce dédale immense, nous essayerons de ramener

à quelques principes simples et peu nombreux, les diverses formes de gouvernement les plus connues, et nous les parcourerons d'un coup d'œil rapide, pour indiquer l'influence respective de chacune d'elles sur la littérature des peuples qu'elles régissent.

DE LA LITTÉRATURE

SOUS LE GOUVERNEMENT THÉOCRATIQUE.

Le sentiment religieux fut le premier qui s'éveilla dans le cœur de l'homme, à l'aspect de la nature, pour adorer un Dieu créateur; à la voix de la conscience, pour craindre un Dieu juge et vengeur. Magnifique dans ses promesses, terrible dans ses menaces, la religion subjugue l'homme par les deux plus vives affections de son âme, le désir et la crainte. Elle s'empare même de son avenir, ne lui montre dans le tombeau qu'un passage et non pas un asyle, et va l'attendre au delà avec ses récompenses ou ses supplices.

Sur l'imagination vierge encore des premiers hommes, son empire dût être immense. Dans notre monde vieilli, chez nos nations usées, la complication des besoins et des intérêts matériels, une existence inquiète et tourmentée, un scepticisme qui sèche le cœur et désenchante l'imagination, l'indifférence, honteux sommeil de

l'ame, l'habitude enfin, tout efface ou émousse les vives impressions du sentiment religieux. Mais si nous pouvions trouver dans l'histoire un mode de gouvernement où la religion, libre de tout concours étranger, eut inspiré les mœurs, suppléé aux institutions sociales, dirigé l'action du pouvoir, et audessus des Rois qu'elle aurait faits, placé ses propres ministres, comme des intermédiaires entre les hommes et la divinité, là, sans doute, nous pourrions découvrir, dans toute son étendue, l'influence du sentiment religieux sur le caractère, les idées et la littérature d'un peuple. Ce gouvernement a existé; c'est la théocratie; et c'est l'histoire de la nation juive qui nous en offre le modèle.

Famille extraordinaire, le peuple juif paraît dans le monde et l'étonne : ses mœurs, sa politique, ses croyances, tout élève une barrière entre lui et les autres hommes. Sa religion est sa loi unique, son seul souverain, c'est Dieu. Dieu l'a choisi entre tous ses peuples; il le destine à l'accomplissement d'un grand mystère; il lui réserve des prospérités sans bornes; il a mis la nature entière à ses pieds. Obéissant et fidèle, il le rassasie des biens de la terre; coupable, il laisse retomber sur lui le bras de son indignation, et le livre à mille fléaux.

Cette idée d'un Dieu, protecteur spécial, qui

veille sans cesse sur son peuple, toujours prêt à récompenser ou punir dans ce monde ses vertus ou ses fautes, domine toute l'histoire de la nation juive. Cette idée est grande, elle dût échauffer les âmes d'un feu presque surnaturel et tel que n'en allument point les intérêts ordinaires de la vie. Aussi l'enthousiasme des écrivains sacrés n'est-il pas celui des écrivains profanes. Sa chaleur est plus vraie, plus vivifiante. On y sent l'inspiration partout, nulle part, ce travail qui trahit la réflexion, là même où le poète proteste de son délire. Sublime et simple tout à la fois, c'est le caractère frappant de la littérature biblique; sublime, car c'est toujours de Dieu que l'écrivain sacré parle aux hommes; simple, car c'est son ame qui s'élève, et non point ses paroles qui se guindent.

Le poète hébreux n'est pas l'homme qui, de sang froid et poussé par un secret besoin de la gloire, a dit dans son cœur : « Je chanterai, et j'enleverai les applaudissemens. » C'est l'envoyé de Dieu qui a reçu l'inspiration d'en haut; c'est le prophête qu'une faveur céleste admit dans les conseils de la providence, et qui doit en révéler aux hommes les décrets. Ce n'est point la gloire qu'il poursuit; aux peuples et aux Rois il vient reprocher des crimes et prédire des malheurs; et souvent, quel prix doit-il recueillir

de ses énergiques accens ? Dans la place publique la risée et des outrages, dans le palais des rois, des supplices et la mort. Mais le péril même de sa mission en rehausse à ses yeux la grandeur. L'héroïsme est dans son âme, et le sublime dans sa pensée.

L'historien sacré n'est pas le politique profond qui a étudié les ressorts du gouvernement et dont l'esprit investigateur cherche sans cesse à remonter la chaîne des effets et des causes; c'est un homme simple qui raconte naïvement les événemens passés sous ses yeux, ou dont la tradition s'est conservée dans le temple du Seigneur. Il ne sait ni dissimuler la vérité ni l'embellir; et comme s'il ignorait même l'existence des causes secondaires, il remonte droit à Dieu, pour expliquer les révolutions des peuples ou leurs changemens de fortune; c'est par l'intervention directe de Dieu qu'il résout tous les grands problêmes de l'histoire; et sa politique n'a que deux maximes : dans l'obéissance à Dieu, prospérité, grandeur; dans l'oubli de sa loi, infortune et ruine.

Un peuple théocrate n'aura point de philosophes; il aura des théologiens, et la science de la sagesse devra se taire devant celle de la religion. Chez ce peuple, si la philosophie se présente comme interprête de la morale, pour apprendre

aux hommes leurs devoirs, c'est une science surabondante; Dieu lui même a parlé, et sa loi n'a pas besoin d'auxiliaire. Si elle entreprend de discuter les hautes questions de la métaphysique ou de soulever le voile qui couvre les mystères de la nature, c'est une science téméraire; elle vient ramener le doute où Dieu place la certitude; elle veut porter la lumière où Dieu lui-même a voulu laisser de religieuses ténèbres.

DE LA LITTÉRATURE

SOUS LE GOUVERNEMENT DESPOTIQUE.

La force a long-temps gouverné le monde; les lois ne sont nées qu'après elle et quand l'univers fut las de ses excès. Dans l'enfance des sociétés, un homme hardi, un chef victorieux s'emparait du pouvoir; son caprice devenait la loi, son glaive en était la sanction. Dans les contrées du nord, le gouvernement d'un seul, régularisé par les institutions, consacré par l'expérience et le vœu des peuples, parut, sous le nom de monarchie, le plus propre à faire jouir les hommes de ce dégré de liberté qui allie le repos des nations avec leur dignité et leur bonheur; mais dans les brûlantes régions du midi où le climat énerve les âmes comme les corps,

le despotisme étendit librement sa chaîne, et les immenses plaines de l'Orient ne sont encore peuplées que de ses esclaves. Quatre mille ans ont passé; la face des états a changé, mais non le sort des peuples. Vingt fois, la conquête a répandu des flots de leur sang, jamais elle n'a brisé leurs fers; et après vingt trônes renversés, quatre ou cinq tartares, dans les plus belles contrées du monde, appesantissent encôre aujourd'hui leur joug avilissant sur plus de cent millions d'hommes.

Un gouvernement fondé sur la force ne peut se maintenir que par la crainte et l'ignorance. Son action a besoin d'être simple et rapide; tout obstacle moral, comme toute résistance physique, le frapperait de mort dans son principe. Le fatal niveau qu'un despote promène sur toutes les têtes, renverse tout ce qui s'élève, comprime tout élan du génie. La science surtout lui fait ombrage; la science amène des révélations dangereuses, et l'esclave ne doit jamais apprendre le secret de sa dignité et de ses droits. La littérature est le véhicule de la science; le despotisme y voit une ennemie.

La littérature, même lorsqu'elle s'exerce sur des objets frivoles, stimule néanmoins l'esprit, s'accoutume à l'observation, fait sentir vivement et provoque la pensée. Le littérateur est amant de la gloire; il s'ennuie du repos et de l'obs-

curité; il aspire à s'élever, s'énivre d'éloges, a des admirateurs et presque des sectaires; tant de mouvement et de bruit éveille le despote et l'inquiéte.

L'homme de génie a le sentiment profond du beau et du juste. A l'aspect d'un peuple avili et sous les coups du despotisme, son âme, foyer des grandes passions, fermente et se souléve. S'il écrit, il ne reste plus maître de son indignation; elle s'échappe de toutes parts en traits de feu. Une voix courageuse a osé se faire entendre: le despote s'irrite, il frappe, et tout rentre dans le silence.

Ainsi baillonné, chargé d'entraves et une épée nue suspendue sur sa tête, l'homme qu'une nature heureuse appelait à de hautes inspirations, s'effraie de sa gloire et retient sa voix captive. Son ame ardente, mais désenchantée, retombe sur elle-même, et consume dans des passions vulgaires le beau feu qu'elle avait reçu pour échauffer les cœurs et guérir la raison. Génie, vertu, courage, tout est enseveli dans la torpeur universelle, tout-dort.

L'Orient néanmoins eut quelques poëtes et des conteurs. Le despotisme n'opère point toujours une égale pression sur l'esprit des peuples. Sa tendance générale reste toujours la même, mais elle peut plier devant les obstacles. La

religion est le plus puissant; c'est la dernière sauve garde des libertés publiques, et le dépôt où se conservent pour des temps meilleurs les traditions des sciences humaines. En Orient surtout, la poésie s'est souvent réfugiée à l'ombre des autels. Mais au reste, après quelques hymnes sacrés où la magnificence du ton est en harmonie avec la grandeur du sujet, et quelques apologues où la vérité furtive s'empresse de se cacher sous le voile d'une riante fiction, on ne saurait citer de la littérature orientale qu'à peine quelques légers ouvrages, le plus souvent défigurés par une fatigante profusion de couleurs et d'images symboliques. L'emphase forme le caractère principal du style asiatique. On y reconnait l'esclave qui, pour réveiller le goût usé d'un despote, s'est appris à exagérer toutes les vieilles formes de l'adulation.

L'Asie cependant a vu quelques beaux jours. Un instant, l'enthousiasme religieux pensa la tirer de son léthargique sommeil et rajeunir sa décrépitude. Un peuple nouveau s'élança du sein du désert et marqua son rapide passage par de vives clartés. L'arabe, actif, indépendant, passionné pour la gloire, courut d'abord à la conquête d'une partie du monde, et ambitionna bientôt un autre éclat, celui que donne les beaux arts; le gouvernement modéré des Califes encourageait l'essor des peuples, et leur cour s'annonçait déjà comme un centre futur de lumières et de civilisation.

Mais la civilisation, exposée à tant d'orages, a besoin de pousser de profondes racines; elle demande une terre dès long-temps préparée, et celle de l'Arabie ne l'était point. L'imagination qu'ébranle vivement une cause fortuite peut jeter de brillans éclairs, mais c'est la raison seule, épurée par le temps, qui peut répandre un jour durable. En Arabie, l'enthousiasme avait donné une heureuse impulsion, mais cet enthousiasme aveugle que la raison ne guidait pas, n'était que du fanatisme; et par une impulsion contraire, il détruisit son propre ouvrage. L'esprit de secte alluma les guerres civiles; de funestes auxiliaires furent appelés à se mêler aux querelles d'Omar et d'Ali. La barrière une fois franchie, les Turcs ne la repassèrent plus, et inondèrent l'Orient. Mœurs, institutions, lois, monumens des sciences et des arts, tout tomba sous le fer de ces farouches conquérans; la barbarie marchait devant eux. Ils ont planté leur joug sur les beaux rivages de la Grèce, et leur joug stupide a étouffé la civilisation dans son antique foyer; au milieu de l'immense mouvement imprimé à toutes les nations, seuls ils sont restés stationnaires dans leur ignorance; et le Turc semble placé aux portes de l'Europe éclairée, comme pour lui apprendre jusqu'où peut outrager la nature et dégrader l'esprit humain, un gouvernement dont la force est le seul moyen d'action, et la crainte le seul principe.

DE LA LITTÉRATURE

SOUS LE GOUVERNEMENT DÉMOCRATIQUE.

Le peuple, plus ou moins resserré dans son existence politique sous tout autre gouvernement, est souverain dans la démocratie. Là, il a cru pouvoir se charger de veiller lui-même à ses intérêts; il doit donc chercher à les connaître; ses intérêts embrassent tout ce qui tend à améliorer son bien-être domestique, civil et politique. Un peuple républicain a donc besoin, plus que tout autre, de connaissances variées et étendues; chez lui, les sciences considérées comme élémens de prospérité publique, seront plus en honneur que les beaux arts dont l'influence, immédiate sur les plaisirs des peuples, n'est qu'indirecte sur leur bonheur.

Les arts sont enfans de la paix; ils croissent et grandissent à son ombre; et les discordes civiles agitent d'éternelles secousses le sol volcanique de la démocratie; les arts sont jaloux de l'attention générale; ils ne se nourrissent que d'estime et de louanges; et dans la démocratie, chaque citoyen tout entier à la vie publique, semble n'avoir ni un moment à ravir aux graves intérêts de la patrie, ni un moment à donner aux simples agrémens de la vie privée. Enfin, dans la démocratie la car-

rière des emplois et des plus hautes dignités est ouverte à toutes les ambitions; tout génie ardent s'y élance d'abord. La gloire de l'homme de lettres paraît bien pâle à qui peut espérer conquérir celle d'homme d'état ou de grand capitaine, et le feu d'une âme forte ne s'exhale jamais moins en paroles que là où il peut se répandre en actions d'éclat.

Lorsque toutes ces causes semblaient devoir frapper de stérilité la littérature, dans les états républicains, d'autres causes ont su l'y rendre féconde et lui faire porter les plus beaux fruits. Il est même plusieurs de ses branches qui n'ont jamais acquis plus de vigueur et de plus mâles beautés que sur la terre de la démocratie. La véritable éloquence nâquit sur la place publique des cités libres; et des républicains ont trouvé pour l'histoire des couleurs qu'on désespéra longtemps de retrouver après eux.

Dans une république, on n'a de prise sur le peuple que par l'éloquence. Tout bon citoyen qui veut l'éclairer sur ses intérêts, ou le prémunir contre un danger, tout ambitieux qui aspire à le dominer et à en faire l'instrument de sa fortune, doit étudier profondément les passions de la multitude et l'art de les soulever ou de les maîtriser par la parole. L'éloquence est alors un levier tout puissant; mais quel bras il faut pour le mettre en

œuvre ! C'est le plus court chemin vers le crédit et vers la gloire ; mais quel terrain glissant ! Que de concurrens à écarter, d'intrigues à déjouer, d'obstacles à vaincre ! Le but est grand, les efforts sont prodigieux, les résultats admirables.

Une énergie brûlante, un élan irrésistible caractérisent l'éloquence républicaine. L'orateur de la place publique connaît le peuple ; il sait qu'avec lui, il faut moins songer d'obtenir qu'à emporter ; il ne cherche point à convaincre, il entraîne. Rarement souple, presque toujours superbe, il sait encore que le peuple ne se soumet jamais mieux qu'à celui qui paraît ne le craindre pas. Plutôt austère que brillant, il dédaigne une prétentieuse élégance ; il marche à un combat sérieux, il a des armes et à l'épreuve ; une vaine parure l'embarrasserait ; chaque jour son existence politique est mise en question ; chaque jour, en montant à la tribune il voit devant lui la patrie et la gloire, et sous ses pieds, un abyme ; tout ce qu'il y a de plus puissant sur le cœur de l'homme, l'énergie de la conviction, le feu du patriotisme, l'aiguillon de l'honneur, l'audace d'une lutte à outrance, tout s'unit pour l'élever au dessus de lui même et le porter au sublime ; et si une noble victoire vient couronner ses efforts, il savoure à longs traits ce qu'il y a de plus enivrant dans la gloire, les acclamations

de tout un peuple, digne récompense des grandes choses, et mobile de plus grandes encore. Jamais la puissance morale de l'homme ne déploya plus noblement ses forces et n'obtint de plus glorieux triomphes qu'à la tribune de Rome et d'Athènes.

L'histoire, dans une démocratie, est une grande scène dont la place publique est le théâtre; tous les citoyens en sont les acteurs. Là les ressorts du gouvernement jouent à découvert; les cabales orageuses y remplacent les sourdes intrigues; et la diplomatie elle même n'y a point de mystères. Les caractères s'y dessinent fortement, les passions s'y déploient dans toute leur violence; les dénouemens y sont brusques comme tout résultat de la force contrariée, et les catastrophes terribles comme la multitude qui s'en fait l'instrument. L'histoire d'un peuple républicain, pleine de vie et d'intérêt, est essentiellement dramatique.

Elle est empreinte d'un caractère de grandeur qu'on ne retrouve point ailleurs au même degré. L'historien d'une république est rarement un homme vulgaire. Les burins de l'histoire y semblent réservés aux mains puissantes qui ont tenu le gouvernail de l'état. Le grand homme dans la retraite n'y dédaigne pas d'écrire les annales de sa patrie; c'est le complément de sa vie publique. Arrivé près du terme, il repasse des yeux la

carrière qu'il a parcourue; et ses récits ont quelque chose d'auguste comme les dernières paroles d'un vieillard prêt à quitter la terre.

Enfin, l'histoire, sous le gouvernement démocratique plus que partout ailleurs, tend à un but utile et moral; c'est pour un peuple entier le livre de son expérience; c'est là qu'il doit venir puiser de nobles exemples ou de salutaires leçons; et les leçons de l'histoire pour des républicains ne sont pas comme ces lugubres images du passé dont on afflige vainement ailleurs des malheureux qui ne peuvent changer leur avenir; dans la démocratie, le peuple affranchi de toute dépendance est seul responsable de ses fautes et coupable de ses propres malheurs. Les lui retracer, c'est provoquer son repentir, c'est éveiller sa prévoyance, c'est l'appeler à un avenir meilleur; et l'historien, pénétré de la haute mission qu'il doit remplir, élève naturellement sa voix à ce ton de dignité et d'austère franchise qui sied bien à un sage donnant des conseils à sa patrie.

Ainsi, par son principe même, la démocratie féconde et développe deux branches remarquables de la littérature, l'éloquence et l'histoire; si elle fait moins pour les autres dont les résultats moins positifs ne se font pas sentir par une utilité présente, cependant elle ne leur donne aucune entrave; et en littérature, une tolérance complète

équivaut presque à des encouragemens. La pensée est par elle même une puissance et ne demande rien aux hommes; qu'ils ne gênent pas son libre essor; elle saura bien s'élever seule. Dans cette absence de toute contrainte, chaque cause produit son effet, chaque influence exerce son pouvoir, et le climat surtout dont l'action toujours constante use même à la longue les obstacles qu'on lui oppose, règne en souverain sur l'esprit et les goûts d'un peuple dont le gouvernement ne contrarie l'élan naturel par aucune prohibition expresse, par aucune barrière légale. C'est ainsi qu'on vit la Grèce républicaine élever partout des temples aux beaux arts et s'enivrer des plaisirs de l'imagination, au milieu des formes sévères, des graves discussions et des perpétuels orages de la démocratie.

Ce serait d'ailleurs une erreur de croire que l'esprit républicain étouffe le feu de l'imagination. Loin de là, cette faculté effervescente ne se développe nulle part avec autant d'énergie que chez un peuple sans cesse rassemblé, où tous les esprits en contact s'électrisent et s'exaltent l'un par l'autre. Nulle impression ne s'y perd; l'irritation par sa seule continuité y devient extrême, et une émotion généreuse suffit pour y allumer un vaste foyer d'enthousiasme.

L'enthousiasme ne s'exprime bien que dans sa langue qui est la poésie; non pas cette poésie

frivole et mesquine, enfant dégénéré qui nâquit au milieu de nos cercles oisifs, qui affadit les âmes et y dessèche la source des hautes pensées; mais cette poésie grande et noble, interprête des sublimes sentimens, que les anciens croyaient descendue des cieux et qui fait battre tous les cœurs où la vie n'est pas encore éteinte. Aussi la poésie lyrique fût-elle toujours chère aux républicains; elle devint même souvent chez eux l'auxiliaire de l'éloquence; elle célébra les Dieux; elle anima de ses accens les fêtes de la patrie; elle inspira les héros, et immortalisa leur gloire. Tous les peuples libres ont reconnu sa puissance; le Spartiate austère marchait au combat en chantant les hymnes de Tyrtée; et le belliqueux romain en composait pour ses triomphes.

Le peuple aime passionnément tout ce qui est action et spectacle; aux chants patriotiques ou religieux que les poètes venaient faire entendre dans ses solennités, il voulut qu'on joignît des faits et des acteurs, une situation, une progression d'intérêt et un dénouement : ce fut l'origine de l'art dramatique. Dans une démocratie où la vie des citoyens est toute extérieure, un théâtre semble presque aussi nécessaire pour occuper les loisirs du peuple que la place publique pour discuter ses intérêts. Les magistrats eux mêmes sentent la nécessité de distraire une multitude turbulente et de

donner un aliment à son insatiable amour de la nouveauté; et l'attrait des jeux de la scène fait près d'elle une diversion heureuse aux passions politiques.

L'art dramatique des républicains se ressentira de son origine et de son objet. Destiné à émouvoir des milliers d'hommes, la plupart incultes, il proportionnera ses moyens aux effets qu'il veut produire. La tragédie mettra en œuvre les ressorts les plus puissants; elle s'appuiera des préjugés nationaux, des traditions les plus respectées et de l'empire même des idées religieuses. Elle prendra ses héros parmi les familles antiques que le peuple révère, ou dont les infortunes illustres retentissent dans son histoire. Une action animée, de grands spectacles, l'intervention des Dieux, la lutte désespérante d'un homme contre la fatalité, des catastrophes terribles, elle mettra tout en usage pour commander la terreur ou arracher des larmes à la multitude. Devant la multitude, les nuances délicates du sentiment passeraient inapperçues; les combats intérieurs des passions, les douleurs de l'ame, plus profondes qu'éclatantes, la laisseraient insensible; la tragédie lui cherchera des souffrances auxquelles elle sache compatir; et elle ne craindra pas d'étaler à ses yeux le tableau déchirant de la douleur physique, avec toutes ses angoisses, et de la mort même avec sa lente agonie.

Ce qui distingue en général les spectacles faits pour le peuple c'est un grand caractère d'énergie et de vérité; mais la vérité, si elle est portée aux extrêmes, peut devenir hideuse et repoussante. Le peuple a un tact exquis pour sentir et rejeter tout ce qui est à côté de la nature, jamais le pédantisme de l'affection ne surprendra son suffrage; mais emporté par son amour des émotions fortes, il pourra dépasser les bornes placées par le goût et tomber dans le gigantesque et l'horrible; c'est l'écueil le plus à craindre pour un théâtre républicain. Les Grecs eux même, malgré leur sensibilité vive et leur goût exercé, ne l'évitèrent pas toujours. Le Romain, longtemps barbare et endurci par le métier habituel des armes, se lassa bientôt des drames savants et moraux qui s'adressaient à sa pensée où à son cœur: il les remplaça par des pantomimes qui ne parlant qu'aux yeux remuaient davantage ses sens. Des malheurs imaginaires n'intéressaient que faiblement ce peuple accoutumé au carnage et aux proscriptions; il alla chercher ses tragédies dans le cirque : il eut besoin de voir couler du sang véritable, et trois cents gladiateurs expirants sur l'arêne ne lui arrachaient plus que de féroces applaudissemens.

La comédie, école des mœurs, dont le but est de corriger les vices par le ridicule, dont le triomphe est de guérir, en les amusant, ses

modèles eux-mêmes; cet art difficile qui se nourrit d'observations fines et de plaisanteries douces, demande une civilisation avancée, une société polie et des habitudes privées qui, en réunissant les hommes dans des cercles étroits, permettent à leurs passions les plus déliées, de s'y montrer sous toutes leurs faces. Mais la démocratie connaît peu ce commerce intime où les caractères, dans le frottement continuel d'une foule de petits intérêts, laissent échapper mille ridicules et mille travers précieux pour l'observateur; on n'y voit pas les hommes d'assez près; et ces passions mesquines que la petitesse même de leur objet rend justiciables de la comédie, s'y perdent, absorbées par des passions plus fortes et qui se développent dans une sphère plus élevée. Le peuple d'ailleurs est mauvais juge d'un art dont la délicatesse des aperçus et la finesse des détails constituent en grande partie le mérite; il faut à sa gaîté des farces pleines de verve, mais grossières; il faut à sa malignité des personnalités directes, des sarcasmes sanglants, et la comédie dégénérée n'est plus alors qu'une satyre en action. La multitude fait du théâtre la scène de ses vengeances; c'est-là qu'elle poursuit de ses huées toute supériorité qui l'importune, et même celle de ses grands hommes. Le théâtre d'Athènes secondait l'Ostracisme.

C'est dans une république que naquit le chántre sublime qui, d'un premier élan, porta la poésie épique à l'apogée de sa splendeur; et les deux poètes qui ont été se placer le plus près du grand homme, reçurent comme lui, le jour dans des républiques. Au contraire, dans les monarchies les plus éclairées, ces maîtres de l'épopée n'ont eu que des imitateurs malheureux; et à peine des hommes du plus beau génie y ont-ils mérité l'exception que l'amour propre national croit devoir faire à leur égard. La poésie épique ne peut-elle donc s'élever qu'à l'ombre des institutions démocratiques? Non, sans doute. Elle n'a rien de commun avec la forme particulière de ce gouvernement; mais il faut nous résigner à la nécessité de reconnaître que l'épopée est une merveille des temps antiques, perdue pour les nations modernes. L'épopée est le poëme des peuples adolescens. Envain le poète aurait reçu du ciel le génie créateur, s'il ne rencontre chez les hommes de son siécle cette jeunesse d'imagination, cet enthousiasme crédule qui accueille avidement les fictions merveilleuses, âme de l'épopée, il sentira sa verve se glacer; il craindra le ridicule à côté du sublime, et n'osera comparaître devant la raison sévère de ses contemporains qu'avec de froides allégories; ressort languissant d'une action presque sans intérêt et

sans charme. Quand Homère parut, la Grèce naissait à peine, il enchanta ses jeunes années. Virgile vint un peu tard; on s'en apperçoit à sa marche souvent trop timide; mais Rome était encore bien nouvelle en lumières et en civilisation; enfin quand le Tasse s'annonça dans le monde, le monde sortant de dessous les ruines de la barbarie, semblait naître une seconde fois, et le Tasse charma son réveil; mais aujourd'hui, dans un monde déjà vieux, dans le siècle des sciences exactes et des intérêts positifs, Homère lui-même reviendrait au milieu de nous, nous n'aurions plus une autre Iliade.

Si des beaux arts nous passons aux sciences spéculatives, nous verrons, dans la démocratie la science de l'homme sacrifiée d'abord à celle du gouvernement; mais l'esprit appelé tous les jours à soulever les plus graves questions de la politique, s'accoutume peu à peu à l'examen et à la méditation, et suivant la pente naturelle qui entraine l'homme, jaloux de se connaître, à vouloir sonder les mystères de son ame, il est amené à se livrer aux abstractions de la métaphysique. Dans une démocratie, rien n'étonne la hardiesse du doute philosophique, rien ne la réprime. Il n'est pas d'idée si bizarre, de système si monstrueux qui n'y trouve un inventeur et des partisans; les sectes s'y forment en liberté; mais cette absence

même de tout obstacle énerve leur violence; rien ne les pousse au fanatisme, elles végètent inoffensives ou s'éteignent. Une opinion d'ailleurs est un intérêt bien secondaire pour un peuple qui tient en main le pouvoir. La crainte de le perdre ou le désir de l'augmenter sont à peu près les seules passions qui puissent l'agiter et compromettre sa tranquillité.

La philosophie des républicains est grande et austère; son défaut est d'outrer les vertus jusqu'à les rendre impraticables ou même odieuses. Plus d'une fois, elle a sacrifié les lois sacrées de la morale aux lois arbitraires d'un patriotisme fanatique; plus d'une fois elle a faussé la nature et n'a produit que l'ostentation de l'héroïsme. Platon, tant admiré, fut un grand philosophe sans doute; mais qui de nous voudrait vivre dans sa république, où sous prétexte de prévenir le danger des passions, il étouffe les affections les plus légitimes, seules consolatrices des misères humaines; où le mariage n'est plus un lien durable, l'attendrissant tableau de deux êtres faibles qui s'unissent pour traverser la vie et chercher le bonheur; mais un grossier accouplement, ignoble fruit du hasard, qui doit ne faire que des époux d'un jour, et les rendre ensuite à une liberté adultère; dans cette république enfin où il ne sera pas permis à un père de connaître ses enfans, où l'homme, après avoir

dépouillé son existence des plus douces occupations, et son âme, des plus délicieux sentimens de la nature, n'aura pour remplir ce vide affreux que la vie tumultueuse de la place publique et la brutale passion de la guerre? C'est ainsi que la philosophie républicaine, complice de la politique, en voulant faire des citoyens, oublia souvent de faire des hommes.

DE LA LITTÉRATURE

SOUS LE GOUVERNEMENT ARISTOCRATIQUE.

L'aristocratie est le pouvoir entre les mains d'une corporation ou d'une caste privilégiée; c'est un des élémens de toute constitution républicaine où la puissance soit législative, soit exécutrice se partage entre le peuple et un sénat. Si le peuple conserve dans l'état une prépondérance marquée, le principe de la démocratie reste intact et son influence particulière sur les idées et sur la littérature s'exerce librement. Il en est de même encore, si le pouvoir des patriciens, quoiqu'exorbitant, mais renfermé dans un conseil de vieillards, ou dominé par une forte passion de gloire et de prospérité publique, travaille de concert avec les autres ordres de l'état, dans l'intérêt du plus grand nombre; mais si une aristocratie jalouse de régner seule et pour

elle-même, envahit tous les pouvoirs et usurpe une souveraineté absolue ; c'est alors le despotisme, avec cent despotes au lieu d'un. Quelques républiques de la Sicile, Carthage et Venise surtout nous offrent, à plusieurs époques de leur histoire, le triste modèle de cette constitution. Une ombrageuse politique, des rivalités haineuses entre les gouvernans, une tyrannie sourde envers les gouvernés, sont des conséquences de l'esprit qui l'anime.

L'aristocratie caresse le petit peuple qu'elle ne craint pas, et dont elle veut se faire son appui ; mais elle apesantit un joug de fer sur la classe moyenne dont l'industrie et les lumières éveillent sa jalousie et ses inquiétudes. Moins est grand l'intervalle qui les sépare, plus elle s'attache à le faire sentir, et plus son pouvoir est précaire plus elle le rend tyrannique. Une odieuse inquisition, qui cherche et croit voir des complots partout, enchaine toute indépendance de la pensée ; on n'ose écrire, car ce serait fournir des armes contre soi, on n'ose espérer à la gloire littéraire, car toute gloire est une supériorité qui effarouche le despotisme, et surtout celui d'une classe. Enfin l'esprit arrêté par de redoutables menaces dans toutes les directions où il eut voulu donner l'essor à des plus nobles facultés, se décourage et se résigne à ne marcher que par des chemins sans honneur, mais

du moins sans péril. Il cherche à se distraire de sa servitude par la poursuite des richesses, et à se dédommager par les jouissances du luxe des jouissances de l'ame qui lui sont ravies. Si d'ailleurs des circonstances particulières viennent diriger l'impulsion des esprits vers le négoce, alors se forme une république de commerçans où des occupations exclusivement matérielles, de froids calculs et l'amour effréné du gain achèvent d'éteindre tout feu de l'imagination et toute énergie de la pensée.

DE LA LITTÉRATURE

SOUS LE GOUVERNEMENT MONARCHIQUE.

La monarchie, gouvernement tempéré, tient le milieu entre deux extrêmes, le despotisme et la démocratie. Selon qu'elle incline davantage vers l'un ou vers l'autre, elle est absolue ou limitée; absolue, quand la volonté d'un seul gouverne sans participation étrangère; limitée, quand la nation elle-même intervient par ses représentans pour coopérer à l'action du pouvoir. Ces différences essentielles dans les formes et dans l'esprit du gouvernement monarchique, ont dû produire sur sa littérature des effets distincts que nous examinerons séparément.

DE LA LITTÉRATURE SOUS LE GOUVERNEMENT MONARCHIQUE-ABSOLU.

Sous le despotisme le caprice d'un seul tient

lieu de lois ; sous la monarchie absolue, un seul homme fait les lois, mais gouverne d'après elles. Le monarque absolu, sans trouver de barrière positive et légale à l'exercice de son pouvoir, y trouve néanmoins des obstacles moraux qu'il ne pourrait renverser sans courir les chances des gouvernemens de fait qui n'ont d'autre droit que la force et s'écroulent quand elle est vaincue. Mais s'il est assez sage pour subir la nécessité de quelques transactions avec les idées, les mœurs et les privilèges acquis des hommes qu'il gouverne, en légitimant sa puissance, il fonde sa sécurité ; et monarque paisible, il peut employer à rehausser l'éclat de sa couronne le temps que, despote, il eut consumé à la défendre de mille attaques.

Un Roi marche à la tête d'un grand peuple : toutes les gloires nationales qu'il encourage rejaillissent sur lui et l'environnent d'une brillante auréole. C'est aux lettres surtout, dispensatrices de l'immortalité, qu'il appartient de faire adopter à un siècle et de transmettre à l'admiration de la postérité le nom des rois, leurs protecteurs; tout monarque éclairé et qui entendra bien les intérêts de sa gloire, secondera toujours puissamment l'essor de la littérature.

Un roi, tranquille possesseur d'un trône affermi, se rassasie bientôt des jouissances d'un pouvoir trop facile et ne reçoit plus qu'avec dégoût

des hommages obligés. L'ennui menace de l'atteindre au fait même de ses grandeurs; il a touché le but où l'ambition de l'homme forcée de s'arrêter ne peut plus que se replier sur elle même et consumer dans des souffrances intérieures une activité sans aliment. C'est alors qu'un monarque, heureux de pouvoir appeler à son secours les beaux arts, noble délassement de sa puissance, les verra se grouper autour de son trône, l'enchanter, sous mille formes variées, du spectacle de leurs merveilles et raviver chez lui la source presque tarie des douces émotions et des plaisirs délicats. Sa cour élégante et polie, érigée en tribunal du goût, sera la régulatrice des productions de l'esprit; toutes les lumières viendront y aboutir comme à leur centre, et s'y épurer pour se répandre ensuite sur les différentes classes de la société.

La nation ne restera pas sourde à l'appel du souverain. Le regard protecteur d'un monarque, s'il ne crée pas le mérite, l'enhardit du moins et l'excite à se produire; et si un grand roi ne fait pas naître les grands hommes, il sait du moins les trouver où ils se cachaient et ouvrir devant eux une noble carrière. Des talens inconnus surgissent de toutes parts, lorsque l'estime et les faveurs d'un Roi doivent être le prix de leurs travaux; et le génie, qui sommeillait obscur, s'inquiète et se révèle à lui même, quand il a senti la gloire et qu'il lui est permis d'y aspirer.

Sous un gouvernement d'ailleurs où tous les pouvoirs sont concentrés dans une seule main, où le souverain n'admet à la connaissance et à l'administration des affaires publiques qu'un petit nombre de privilégiés, une inaction profonde pèse sur une foule d'esprits ardents qui ne demandaient qu'à s'élever. Des supériorités sociales créées par la naissance ou par la faveur du monarque les dominent de tous côtés; et c'est en vain que poussés par un légitime orgueil à regagner à force de mérite un niveau dont ils se croient dignes, ils voudraient s'élancer dans toutes les routes qui mènent aux honneurs et à l'illustration; la plupart leur sont à jamais interdites; souvent même une seule leur reste ouverte, la carrière des sciences et de beaux-arts. C'est presque alors une nécessité pour eux de le tenter; mille concurrens s'y précipitent; ils en explorent tous les sentiers, et s'il n'est donné qu'à un petit nombre d'hommes supérieurs d'atteindre le but, du moins les efforts de tant d'autres ne sont point perdus; ils amènent cette précieuse diffusion des lumières qui fait l'éclat et la prospérité des monarchies modernes.

La conséquence la plus immédiate des principes que nous venons de poser, c'est que la littérature, dans les monarchies, s'éloigne plus que partout ailleurs de sa première origine. Elle

n'est plus ce fruit d'une inspiration spontanée, expansion d'une âme qui surabonde d'émotions; elle est devenue le résultat d'un calcul, une combinaison savante dont les effets sont prévus, un art enfin qui a ses règles, ses procédés et son dessein. On cherche à se procurer des impressions dans la seule vue de les exprimer, l'imagination s'exalte par un effort de la volonté, et l'enthousiasme lui même est aux ordres du raisonnement. Mais une exaltation factice manque de cet élan qui ne peut partir que d'une grande commotion de l'âme, et une flamme qui n'est point allumée au foyer des véritables passions brille davantage qu'elle n'échauffe. Delà une certaine timidité dans les conceptions : plutôt le talent d'imiter que le mérite de l'invention, plutôt l'art qui perfectionne que la force qui produit; et au milieu d'une foule d'ouvrages admirables par la grace et le poli des détails, on rencontre rarement de ces jets hardis et vigoureux qui attestent une nature forte, fécondée par la chaleur d'un sentiment vrai et profond.

Dans une république, la littérature se montre presque toujours en action; elle n'a guères d'existence que dans les livres, sous le gouvernement d'un seul. Le poète et l'orateur républicain ne s'adressent qu'aux hommes réunis; ce sont des masses qu'ils doivent soulever et entraîner; la

résistance est grande, il faut de grands efforts et des moyens puissants; et la force qui ne cherche qu'à vaincre ne s'amuse point à polir ses leviers. Dans une monarchie au contraire où le littérateur ne compose que pour des lecteurs isolés et attentifs, l'appareil des grands moyens et la brusquerie des mouvemens ne seraient qu'un contresens ridicule; mais d'un autre côté, l'écrivain ne saurait trop s'attacher à l'élégance des formes et au brillant du style; ce n'est que par des dehors séduisants qu'il pourra captiver des juges difficiles et prompts à condamner l'ouvrage le plus solide, si quelques aspérités le déparent extérieurement.

Dans le calme d'une vie toute intérieure, au milieu du silence des grandes passions politiques, sous l'empire d'habitudes sociales qui mettent sans cesse en contact les individus des deux sexes, les passions secondaires, dont la source est dans la sensibilité, s'exaltent et se développent librement. Ce qui ne fut d'abord qu'un besoin de la nature, ensuite un attrait moral, s'embellit des plus riches couleurs de l'imagination. Divinisé sous le nom d'amour, un sentiment unique devient l'ame de presque toute la littérature, comme il est l'aliment d'une société oisive et amolie; et pour retracer les peines, les douceurs et les combats de l'amour un genre nouveau

est adopté. Le roman vient inonder le public d'ouvrages où les affections tendres du cœur, reproduites sous toutes les formes, analysées et quintessenciées, habituent les esprits à une certaine métaphysique de sentiment, totalement inconnue à l'antiquité républicaine. Elle eut rougi d'accorder tant d'importance et un empire si exclusif à une passion qu'elle ne considérait que comme une faiblesse.

Enfin, sous un gouvernement qui suppose ou amène une civilisation raffinée, dans une société restreinte, à défaut de grandes ambitions, aux petits intérêts de la vanité; où l'amour propre de chacun, sans cesse en présence de l'amour propre de tous, ne peut arriver à son but qu'en dérobant et son but et sa marche aux yeux de mille argus, une dissimulation générale couvre de son ombre les opinions, les sentimens et les desseins. La politesse répand sur toutes les physionomies un vernis trompeur de bienveillance; la franchisse du cœur a disparu avec la rudesse des caractères, et le langage a cessé d'être l'expression de la pensée. C'est alors que le commerce du monde ne serait qu'une mystification continuelle pour l'homme simple qui en croirait les démonstrations et s'arrêterait aux superficies; mais après quelques sévères leçons de l'expérience, on se lasse d'être dupe; on sent la nécessité de combattre à armes égales,

et d'opposer la sagacité aux déguisemens de la ruse. En vain l'amour propre le plus subtil s'enveloppe de tous ses voiles, un esprit adroit et exercé saura tous les soulever l'un après l'autre, poursuivre dans les replis de l'ame les plus cachés un sentiment honteux de se produire, l'en arracher et le traîner au grand jour. De cette lutte nécessaire et perpétuelle, résulte à la longue, l'habitude de l'observation, un coup d'œil vif et pénétrant, et une connaissance profonde du cœur humain.

Tous ces principes dont l'application directe au théâtre des monarchies se fait assez sentir d'elle même, nous dispensent de rebattre un sentier tant de fois parcouru et de signaler en détail les différences de l'art dramatique tel qu'il est de nos jours avec ce qu'il fut dans les républiques anciennes. Pour concevoir les causes de la diversité des drames qui ont dû occuper l'une et l'autre scène, il suffira de considérer quels spectateurs remplissaient l'un et l'autre amphithéâtre. Là, une multitude accourue de la place publique, ignorante, mais exaltée; passionnée pour tout ce qui frappe, étonne et remue profondément, et qui ne demandait jamais compte à l'auteur du choix de ses moyens, pourvu qu'il l'entraînât rapidement au but, à travers mille prestiges; ici un monarque et sa cour, l'élite d'une nation policée; une réunion peu nombreuse d'hommes instruits qui

se trouveraient choqués, si recourant à des moyens vulgaires ou trop violents, le poète dramatique leur refusait l'occasion de faire briller la sagacité de leur esprit ou la délicatesse de leur sensibilité.

De tels spectateurs, rassemblés dans une étroite enceinte, forceront d'abord la tragédie à descendre de sa hauteur colossale et à chausser un cothurne plus modeste; elle abandonnera et son masque antique et ses machines faites pour le peuple; elle donnera à ses accens moins d'éclat et plus de vérité. Plus profonde qu'énergique, si elle recule avec dégoût devant la peinture des passions forcenées et de la douleur convulsive, elle saura du moins retracer avec un naturel effrayant les sourds déchiremens d'un désespoir concentré; elle excellera à faire entendre les gémissemens des cœurs blessés dans leurs plus chères affections; son ton plutôt mélancolique que terrible rappélera quelquefois les soupirs de l'élégie, et il y aura de la douceur dans les larmes qu'elle fera verser. Heureuse, si à force de vouloir atténuer les impressions et épurer les sentimens, elle ne dénature pas les uns et les autres, et ne substitue point au langage passionné du véritable amour le prétentieux jargon d'une fade galanterie!

La comédie, riche d'une foule de traits de

mœurs et de caractère, épiés dans un monde non moins dépravé que poli, abandonnera aux tréteaux de la multitude les farces bouffonnes, et châtiera, de sa gaîté maligne, la sotte vanité, le dédaigneux orgueil et tant d'autres enfans d'un amour propre grossier et maladroit; mais en présence des vices qui naissent de la corruption du cœur, elle s'armera d'une philosophique indignation : elle poursuivra de ses sarcasmes amers et le flétrissant égoïsme et la hideuse hypocrisie; elle saura bien leur arracher le masque imposteur qui déguisait leur turpitude; et au théâtre, du moins, la vertu vengée par le talent pourra venir s'égayer aux dépens du vice et mêler quelque déboire à ses triomphes, ailleurs impunis.

La poèsie légère, genre facile et séduisant qui promet à l'auteur des succès sans dangers et aux lecteurs des plaisirs sans fatigue, est bien propre à charmer la vie oisive des salons; elle fera briller de ses vives étincelles la littérature des monarchies.

Mais au milieu des succès qui encouragent les genres futiles ou de pur agrément, d'autres genres plus sévères et plus nobles déchoient de leur grandeur et perdent leur antique énergie. L'Eloquence ne sait plus où faire retentir ses mâles accens; elle cherche en vain une arêne, des adversaires et des juges dignes d'elle, la

place publique est déserte. Un peuple indifférent aux affaires de l'état, ne connaît que par l'histoire, et les combats de la tribune et la gloire des orateurs. Obligée de se rappetisser pour descendre dans la lice étroite et aride des discussions du barreau, ou de s'exalter à froid pour atteindre à quelques palmes académiques, l'éloquence languissante et décolorée n'est plus que l'ombre d'elle même. C'en était fait peut-être de l'éloquence dans l'europe moderne, si une religion pleine de grandeur et de majesté ne l'eût appelée dans ses temples. Là pour terrasser l'orgueil de l'homme, pour l'accabler de son néant, elle a retrouvé ses foudres; pour relever l'homme à la hauteur de ses destinées et lui ouvrir les cieux, elle a repris son élan sublime; et quand aux portes du tombeau, elle vient traduire les puissans de la terre au tribunal de leur vie et de la postérité, quand, debout sur la poussière des rois, elle emprunte la voix d'un Bossuet pour donner des leçons aux maîtres du monde, l'éloquence chrétienne n'a rien à envier à l'éloquence des républicains. Mais c'est un bienfait de la religion; ce n'est point une conséquence de la constitution monarchique.

Sous le gouvernement d'un seul, la vie politique d'un homme absorbe celle d'une nation; et l'histoire d'une monarchie absolue n'est trop

souvent que la biographie du monarque. Une vérité impartiale et sévère aurait peut être ses dangers. L'Historien raconte, il ne juge pas ; il aime mieux, froid narrateur, grossir ses annales du monotone récit des siéges, des batailles et des intrigues de cour, que d'aller, en critique téméraire, porter un œil scrutateur sur la marche du gouvernement. Quelquefois, écrivain courtisan, il cherche à flatter la puissance du jour par le panégyrique de la puissance qui n'est plus, mensonge adulateur qui en corrompant l'austérité de l'histoire, la dégrade et ne fait plus de la voix des siècles que l'écho d'une lâche et vénale complaisance.

Enfin un gouvernement absolu n'a d'ordinaire que des rouages défectueux et incohérents. Il marche néanmoins par la force de l'habitude et du respect que lui portent ceux là même qui se trouvent le plus froissés par ses mouvemens ; mais si des novateurs hardis viennent inquiéter les esprits, changer les idées, renverser la théorie des choses nécessaires, tout s'agite et s'ébranle, l'action du pouvoir est sans cesse entravée, et la machine entière s'écroule au milieu des efforts qu'on faisait pour y rétablir l'équilibre et régulariser ses opérations.

Un gouvernement absolu ne verra donc qu'avec défiance la philosophie spéculative

s'occuper des perfectionnemens de l'ordre social, et chercher à résoudre les grands problêmes qui naissent du droit public et des rapports du sujet avec le monarque.

De son côté, le philosophe arrêté par les menaces du pouvoir, dès qu'il tente de pénétrer dans la sphère de la politique, cherche d'autres sujets à ses méditations. Quelquefois, il s'enfonce dans le monde abstrait de la métaphysique; le plus souvent, il ramène ses pensées vers le monde réel et social; observateur et moraliste, il vient étudier l'homme dans le tourbillon où l'entraînent ses passions extérieures, ses relations avec ses semblables, et ne pouvant s'occuper du bonheur des états, il s'efforce de travailler du moins au bien être des individus. Descendu aux détails pratiques de ses belles théories, la philosophie réalise alors et son titre et ses promesses; amie de l'homme, indulgente pour ses faiblesses, compatissante pour ses malheurs, elle le prend comme par la main et le guide au milieu de la vie. Si elle lui montre les hommes sous de fâcheuses couleurs, c'est pour le préserver de leurs vices, et non pour armer son coeur d'une farouche misanthropie. Egalement éloignée de cette austérité rebutante qui proscrit les plaisirs, de peur de leurs excès, et de cette facilité funeste qui, sous prétexte de ne point

contrarier la nature, légitime tous les penchans, elle permet à l'homme d'embellir son existence de quelques fleurs; en un mot rendre la vertu aimable, la vie douce et le bonheur facile, tel est son but, et elle ne l'atteignit jamais mieux que dans les monarchies modernes. Ce n'est sans doute pas à la seule forme des gouvernemens qu'on est redevable de ce bienfait; mais il faut néanmoins reconnaître que l'âpreté des mœurs républicaines mêla toujours trop de rigueurs à la vertu et que dans les monarchies, une humeur plus sociable, plus d'aménité dans les caractères, plus d'empire accordé aux affections tendres ont établi entre les hommes cet heureux échange de tolérance, et de procédés délicats qui atteste de grands progrès dans la science de la vraie philosophie et du bonheur.

DE LA LITTÉRATURE SOUS LE GOUVERNEMENT MONARCHIQUE LIMITÉ.

Un gouvernement où le souverain, à l'abri de tous les excès auxquels le pouvoir entraine, séparé du despotisme par une barrière insurmontable, peut néanmoins donner l'essor à toutes les vertus d'un bon Roi, et imprimer aux affaires publiques ce gouvernement prompt et facile, nécessaire aux vastes monarchies. Un gouvernement,

où la nation délivrée de toute crainte de l'arbitraire, représentée par l'élite de ses citoyens qu'elle choisit elle-même, participe à la confection de ses propres lois, et jouit des bienfaits de la liberté sans en redouter les orages ; ce beau idéal de la politique, on a tenté de le réaliser dans l'europe moderne, c'est la monarchie limitée, telle que l'a constituée en France un roi législateur, un sage, l'auguste auteur de la charte.

Deux principes opposés, celui de la monarchie pure, et celui de la démocratie, combinés entre eux dans des proportions plus ou moins égales, forment ce genre mixte de gouvernement ; ce que nous avons dit de l'influence particulière de chacun de ces principes sur la littérature, devra s'appliquer à celle de la monarchie limitée, avec les modifications que leur combinaison même doit nécessairement amener.

Au milieu des formes, des habitudes et des mœurs monarchiques, une constitution représentative développe cette inquiétude secrète, cette sourde fermentation des esprits, cette vigilance pour la liberté et cette tendance générale à s'occuper des objets du gouvernement, qui forment les caractères les plus saillants du républicanisme. Delà, une éducation plus sévère, le goût des choses sérieuses, le dédain pour tout ce qui ne promet que des plaisirs futiles, l'appel fait à l'industrie

et aux arts qui font plus qu'embellir la vie, qui l'améliorent; enfin le besoin vivement éprouvé d'idées grandes et généreuses qui soient en harmonie avec la dignité d'une nation, sortie d'une longue tutelle et jugée capable de se donner des lois.

Cette vaste et nouvelle impulsion sera ressentie de tous les genres de littérature; le poète s'appercevra bientôt que le temps n'est plus où une brillante imagination, en se jouant même sur un canevas frivole, était sûre d'obtenir les suffrages d'un public inoccupé, toujours reconnaissant dès qu'on charmait ses loisirs. Désormais, le poète, s'il veut distraire un moment de ses graves travaux un peuple de législateurs, de publicistes et de savans, s'il veut ravir de leurs mains quelques unes des palmes réservées aux hommes utiles, devra puiser ses inspirations dans ces nobles sentimens, nés de l'amour de tout ce qui est juste et beau, et propres à servir la patrie et l'humanité en réveillant l'enthousiasme des grandes choses.

Au théâtre, les convulsions politiques, la lutte de la liberté contre la tyrannie, tous les événemens auxquels sont enchainées les destinées d'un peuple, attacheront plus fortement les spectateurs que ne pourrait faire le tableau des passions ordinaires et des infortunes privées. Un

peuple, amant de sa liberté, a fait céder toute autre passion à celle là; il ne conçoit pas de plus grand malheur que celui de perdre un bien qui souvent lui a tant coûté; et dans les drames que lui offrent les annales des nations, il cherche avidement des conformités, des rapprochemens avec sa situation politique, des motifs pour fortifier ses espérances ou légitimer ses jalouses inquiétudes.

Nulle part, l'alliance de la philosophie avec la politique ne sera plus intime que sous un gouvernement représentatif. Différent de la démocratie, il n'appèle à la participation aux affaires publiques qu'un petit nombre de citoyens; mais, il rend tous les citoyens habiles à y être appelés un jour. Privés d'un part active dans le pouvoir, et cependant excités par le principe même de la constitution à s'initier à la théorie du gouvernement et à la connaissance de ses actes, des esprits doués d'une grande force de conception, qui ailleurs l'auraient appliquée aux abstractions philosophiques, reporteront toutes leurs études et leurs pensées vers des sciences non moins profondes, mais plus positives et d'une application plus directe aux besoins des hommes en société. Ainsi, tantôt sous le nom de publicistes, ils approfondiront la science des droits primitifs de l'homme, des concessions qu'exige de lui

l'état social, et de l'équilibre des pouvoirs dans un état, garantie d'une sage liberté; tantôt, sous le nom d'économistes, ils poseront les principes d'après lesquels doit s'administrer la fortune publique; ils enrichiront l'industrie du tribut de leurs lumières, et proposeront les moyens propres à répandre dans toutes les classes, une honnête aisance, le goût du travail et de l'instruction et toutes les vertus qui en sont la conséquence.

L'expérience des siècles ne sera pas dédaignée d'un peuple qui travaille lui même à ses destinées; et l'histoire que n'interrogera plus une frivole curiosité, mais le désir de connaissances solides et pratiques, retrouvera son ton noble et ses utiles instructions. L'Historien, abandonnant au froid chroniqueur les fastidieuses nomenclatures, les détails purement matériels, et tant de fables dont on amusa l'enfance des nations, s'attachera surtout à la philosophie de l'histoire. Remontant à l'origine des sociétés, il les suivra d'un œil observateur, à travers leurs révolutions diverses, et s'exercera à démêler les causes cachées de tous leurs changemens de fortune. Dans les faits, il ne verra que l'application des principes, et rarement il tracera le tableau de quelque catastrophe publique ou particulière, sans en faire jaillir une leçon. Narrateur consciencieux, à côté

des traditions et des récits même consacrés par le temps, il placera toujours le flambeau de cette critique sévére, qui seule peut épurer l'histoire, et dont l'antiquité moins scrupuleuse négligea souvent d'emprunter la lumière; enfin juste appréciateur des hommes et des choses, il soumettra les uns et les autres au tribunal d'une raison impartiale et éclairée; dût-il contrarier les vieilles admirations de l'univers, il refusera toujours et son estime et ses éloges aux prétendus grands hommes qui n'auront cherché que pour eux des triomphes stériles ou funestes pour la patrie; de même aussi il ne craindra pas de réparer les injustices de la renommée, de venger de l'oubli des siècles, et de signaler à la reconnaissance des nations les vertus modestes de leurs véritables bienfaiteurs, d'autant plus ignorés qu'ils ont passé leur vie à mériter et non pas à mendier la gloire.

Enfin, le gouvernement représentatif en donnant une tribune aux nations, a rendu la vie à l'éloquence et l'a replacée sur un grand théâtre. L'Orateur d'une assemblée législative ne voit pas, il est vrai, tout un peuple accouru pour l'entendre se presser sur la place publique; mais il voit réunis en auguste sénat les représentans d'une grande nation; il voit les rapides échos de la pensée, prêts à faire retentir ses accens

d'un bout de l'empire à l'autre; il voit la nation elle même, attentive, inquiéte peut être sur ses destinées qu'on va régler, et qui semble implorer la protection d'une patriotique éloquence.

L'Orateur d'une république ne tient sa mission que de lui même, que de son amour pour la gloire, ou de son zèle pour le bien public. L'Orateur de la tribune nationale a reçu un mandat sacré; sa voix est celle de plusieurs millions d'hommes dont il représente l'opinion et les intérêts; sa voix ne lui appartient plus; il n'est pas libre de son silence, et il doit compte à ceux qui l'ont choisi de ses talens même sur lesquels ils avaient fondé leurs espérances. Moins austère dans les formes, moins impétueux dans les mouvemens que l'orateur de la démocratie, l'orateur d'une assemblée législative sait qu'il parle, non point aux passions aveugles de la multitude, mais à la raison calme de quelques hommes instruits, clairvoyants, en garde contre les séductions de l'éloquence. Rarement il essaiera d'éblouir ou d'entraîner des auditeurs aussi habiles; mais nourri de science et fort de principes, il s'attachera surtout à les enchainer dans les stricts raisonnemens d'une logique pressante. Enfin placé par la nature même de son ministère entre les caresses du pouvoir et l'attrait de la popularité, exposé à trahir également son

mandat ou par une complaisance servile ou par une opposition factieuse, il n'oubliera jamais que, chez l'orateur, c'est la dignité du caractère qui donne de l'autorité aux paroles.

CONCLUSION.

Dans la longue carrière qu'il nous a fallu si rapidement parcourir, nous avons observé les rapports de la littérature avec les différentes constitutions des peuples, et partout son intime connexité avec le principe du gouvernement s'est révélée à nos yeux. Ainsi nous avons vu cette noble interprète de la pensée, exaltée, sublime, sous l'inspiration du sentiment religieux, esclave sous le joug du despotisme et de la crainte, indépendante et fière à l'ombre de la liberté républicaine; inquiéte et timide sous la tyrannie de plusieurs, riche et brillante dans la molle oisiveté des monarchies absolues; énergique et sérieuse au milieu des graves discussions du gouvernement représentatif. De tant de principes reconnus et signalés, bien des vérités utiles ressortent d'elles-même; il en est une surtout qui appéle la réflexion et peut couronner cet ouvrage : c'est que le bonheur de l'homme n'est pas moins inhérent au développement de ses facultés qu'à l'exercice de ses droits, et qu'une

sage constitution est celle qui, en garantissant à chacun la sureté de sa personne et de ses biens, et la liberté de ses actions, encourage encore les nobles plaisirs de l'esprit, respecte l'indépendance de la pensée, et permet à l'intelligence humaine de se produire avec tout l'éclat d'un rayon émané de l'intelligence divine.

NOTICE

SUR LES COMMUNAUTÉS DE FEMMES

Etablies à Cambrai avant la révolution,

Qui a obtenu une médaille d'or dans le concours d'Histoire locale.

Par Madame C. H.

> « Les cœurs tendres trouvent dans les origines de nos couvens, de quoi se satisfaire, comme l'antiquaire et le poète ».
> (M. DE CHATEAUBRIAND.)

Dans un ouvrage purement historique, toute réflexion est superflue. Je me bornerai donc à rappeler d'une manière succinte et fidèle l'origine, les progrès et la suppression des communautés de femmes qui existaient à Cambrai.

ABBAYE DE PRÉMY.

Vers la fin du douzième siècle, (1185), plusieurs femmes et filles pieuses, dégoûtées du monde et voulant se consacrer à Dieu, sollicitèrent et obtinrent de l'évêque Roger de Wavrin,

la permission de s'établir sous la direction du B. Jean, fondateur de Cantimpré, dans un édifice dépendant de cette nouvelle abbaye.

L'Évêque ayant ordonné de nommer une Prieure, le choix tomba sur Ivette, qui parvint à obtenir l'érection de la communauté en abbaye, et un terrain situé dans une partie des marais de Proville, nommé *Prémy*, où elle fit bâtir une maison et une église, sur la paroisse de Fontaine-Notre-Dame, du consentement de l'Évêque et du Chapitre de la cathédrale, par lettres données l'an 1192, au mois d'octobre.

L'année suivante, le Chapître abandonna aux religieuses toutes les oblations qu'on pourrait leur faire; et le curé de Fontaine céda aussi auxdites religieuses, tous les droits qu'il avait sur la maison nouvellement établie, moyennant une rente annuelle de trois sous cambresiens, payable à Noël.

Cette concession fut confirmée par lettres de Jean II, dit d'Anthoing et du Chapitre, données à Cambrai le 18 janvier 1194.

L'église fut dédiée à Dieu, sous le titre de Notre-Dame et de St-Jean l'Evangéliste.

L'Évêque voulait qu'Ivette fût abbesse, mais par humilité, elle refusa. Une des religieuses nommée Euphémie, sœur de l'abbé de Cantimpré, fut la première abbesse.

Jean de Béthune, 48e évêque de Cambrai, sépara ces religieuses de la juridiction spirituelle et temporelle de l'abbaye de Cantimpré. Cette séparation fut faite, au mois d'août 1214, en présence de Barthélemi de Graincourt, abbé de St-Aubert, de Jean de Fontaine, abbé de St-Sépulchre; Gérard, archidiacre de Valenciennes, Jean, trésorier; Jacques Yvan, prêtres, chanoines de Notre-Dame; Guillaume, chanoine de l'église de St-Géry, Gilles et Guillaume, chanoines de St-Aubert, et Lambert, moine de St-Sépulchre.

Ces religieuses, de l'ordre des chanoinesses de St-Augustin, de l'institut de St-Victor de Paris, reçurent de l'Évêque, en 1215, l'ordre de prendre le nom du lieu où était située l'abbaye. La maison fut nommée en conséquence, *Notre-Dame de Prémy*. Il ordonna de plus que les religieuses choisiraient leur abbesse et la présenteraient à l'Évêque pour en recevoir la bénédiction, suivant l'usage de l'église.

L'an 1217, Le pape Honorius III prit l'abbaye de Prémy sous la protection du Saint-Siége, par une bulle donnée à Florentine, le 6 août, deuxième année de son pontificat.

Le même pape, par une bulle donnée à Aletrio le 15 mars 1222, exempte les dames de Prémy de la dîme des bestiaux, et de celles des terres qu'elles cultiveraient à leurs dépens, dans leur

maison; la bulle porte en outre que, dans le cas d'un interdit général, elles pourraient faire célébrer la messe dans leur église, sans cependant sonner les cloches, sauf les droits ordinaires de l'Évêque.

L'abbaye de Prémy était le chef-lieu d'une congrégation considérable, dans laquelle l'abbesse de St-Etienne de Reims tenait la seconde place. Il y avait en France et en Belgique, grand nombre de monastères qui formaient cette congrégation dite des Victorines, ordre de St-Augustin.

L'abbaye, malgré les pertes qu'elle éprouva, divers temps, avec celle de Cantimpré en par les guerres qui désolèrent la France, subsista à Prémy jusqu'en 1580, époque de sa ruine. Voici le récit textuel de cet événement, copié dans un Mémorial de l'abbaye de Prémy, écrit par une religieuse contemporaine :

« Le dixième de janvier 1581, notre maison
» du grand Prémy, de la ville, fut démolie
» par M. d'Inchy étant alors en guerre. Elle
» contenoit une lieue de circuit environ; les mu-
» railles d'alentour étoient si larges et si épaisses
» qu'un charriot aurait roulé dessus. L'église étoit
» estimée pour une des plus belles des Pays-Bas.
» Il y avoit des *accinthes* et elle était grande
» et spacieuse; il y avait sept chapelles. Ce fut
» grand dommage, mais voilà ce que c'est du
» monde. Les matériaux furent pris pour les

» fortifications de la citadelle. Il y avoit quel-
» quefois plus de cent charriots chargés de ma-
» tériaux; les pauvres religieuses les voyoient
» avec grande douleur. Enfin elles se sont retirées
» à divers côtés, comme il est dit plus au long
» aux Chroniques de la ville; au Petit Prémy
» (situé en la rue de l'Epée), mais il étoit si
» petit qu'il ne pouvait guère contenir de reli-
» gieuses. Six d'elles allèrent à Marquette où
» elles furent trois semaines. Elles étoient si
» pauvres, après avoir perdu leur maison et tout
» ce qu'il y avoit dedans, qu'elles ne pouvoient
» même acheter du blé, qui se vendoit alors
» quinze à seize florins.

» L'abbesse de ce temps là étoit Madame
» Jacqueline d'Anneux, vertueuse religieuse. Tout
» son refuge étoit au Saint-Sacrement, devant
» lequel elle se prosternoit, tous les jours, une
» heure avant de se coucher. Pendant les trois
» mois que les dames furent dans ce petit refuge,
» dame Françoise Bigan mourut, et fut enterrée
» en l'église qui appartint ensuite aux jésuites.
» Cette religieuse a écrit plusieurs beaux livres
» auxquels nous chantons l'office divin. Enfin,
» Dieu, par sa bonté ayant eu pitié de nous,
» inspira l'Archevêque et Messieurs de la Ville,
» qui nous mirent avec les religieuses de St-Lazare,
» par lettres du 24 mars 1581. On parloit de

» nous y laisser, et d'y laisser finir ces reli-
» gieuses à cause qu'il y avait fort peu de La-
» dres et que la fondation n'était pas employée.

» On nous donna une partie de l'église, où
» nous faisions l'office divin, une partie du dor-
» toir, leur réfectoire et cuisine. Nos religieuses
» y souffrirent beaucoup; elles leur étoient très
» facheuses et difficiles. Elles y furent quinze ans,
» et on y fit cinq professes, dame Marguerite
» Vibén, dame Françoise Delcourt, dame Louise
» de Sart, dame Jeanne Coppart, et dame
» Catherine Lefebvre, et deux sœurs de labour.

» Quand elles mouroient, on les enterroit
» à St-Eloi, et tout le couvent y alloit faire
» l'enterrement processionellement avec les
» manteaux. Il est mort neuf ou dix religieuses
» et trois sœurs de labour; on fesoit leur service
» à St-Lazare.

» Au bout de quinze ans et trois mois, Dieu
» eut encore pitié de nous; car après toutes
» les incommodités et afflictions que nous éprou-
» vâmes, on se résolut d'acheter la maison où
» nous sommes présentement, laquelle apparte-
» noit autrefois aux *Fratres* qu'on dit être les
» religieux de St-Jérôme, et depuis aux Guille-
» mins, qui l'ont possédée environ vingt ans.
» Enfin elle devint la propriété du Chapitre de
» Notre-Dame, qui y faisoit tenir école pour

» enseigner. Mais en ces temps de guerre, elle » étoit occupée par des gens de village pleins » d'ordures et de vilenies. Nous fîmes donc » échange avec le Chapitre, pour des terres, » et nous demeurâmes paisibles en la possession » de cette maison.

» La ville ayant été rendue aux Espagnols » à la Saint Remi 1595, nous sommes venues » ici l'an 1596, justement cent ans après la ré- » forme de notre maison (1), au commencement » du mois de juillet, et nous y fîmes l'office » divin à notre dédieace. »

Les dames de Prémy, après avoir obtenu la concession du terrain qu'elles ont occupé jusqu'à la révolution, moyennant six mencaudées de terre données en compensation au Chapitre (2), firent bâtir, en 1612, une église assez grande où le pieux archevêque Vanderburch consacra deux autels latéraux, le 25 août 1617.

On démolit cette église en 1762 (3), pour édifier celle qui tomba sous la main des spéculateurs révolutionnaires. L'évêque d'Amycles, suffragant de l'archevêque de Cambrai, chanoine et archidiacre du Hainaut, posa la première pierre de l'église, le 25 mai 1762. L'abbesse et toutes les dames et sœurs, posèrent aussi leurs pierres. L'église fut achevée en 1764; elle fut bénie le 24 juillet 1768, et consacrée le 20 avril 1788. On admirait la table

de marbre du maître-autel et la superbe grille du chœur.

Le quartier abbatial, le dortoir et l'appartement des dames furent terminés en 1736; il est probable que l'illustre Fenelon contribua à la confection de cette maison, puisqu'on voyait ses armoiries au-dessus d'une arcade, en allant à l'église.

L'abbaye de Prémy, devenue domaine national, ainsi que toutes les communautés de Cambrai, fut aliénée en 1792, et les religieuses se dispersèrent.

Il reste encore en ce moment huit dames de Prémy, et quatre sœurs converses. Une des premières a eu la complaisance de me communiquer quelques chartes curieuses que le hasard lui a fait trouver dans son abbaye, et plusieurs chroniques écrites par des religieuses; une, entr'autres, qui date de la fondation, donne une origine assez bizarre aux noms de Cantimpré et de Prémy; toute triviale qu'elle paraîtra, je la cite parce qu'elle se trouve en concordance avec le langage du XIIe siècle (4).

Liste des Abbesses de Prémy.

Euphémie, sœur de l'abbé Jean; Yvette, Elisabeth, Mathilde de Beaumetz, Béatrix, Basilie, Agnès de Beaumetz, Jeanne de Cantaing, Marie de Fontaine, Marie de Sombref, Béatrix Moullard, Marie de Baschocs, Gillette de Blécourt, Elisabeth

Duchemin, Béatrix, Catherine du Mur, Jeanne de Valenciennes, Marie de Gastine, Jeanne Coulmont, Relinde de **, Marie de la Motte, Jeanne de Starchies, Jeanne de Thouars, Jeanne Godin, Antoinette Legrand, Marguerite Geolle, Jeanne Stuet, Jacqueline d'Anneux, décédée au mois de mai 1602, âgée de 75 ans; Marie du Mont S[t] Eloi, décédée le 8 mars 1617, âgée de 66 ans; Pétronille l'Ausmonier, Françoise Balique, Marie Blondel, décédée au mois de mai 1670, âgée de 67 ans; elle introduisit l'office romain dans son abbaye; Anne-Marie d'Anthoing, décédée le 30 septembre 1670, âgée de 64 ans; Marguerite Bernard, décédée en 1672; Marie-Claire Sarre, morte en 1691, le 25 avril; Madeleine Hutin, décédée le 15 décembre 1699, âgée de 58 ans; Robertine Bernard, morte le 17 mai 1729, âgée de 78 ans; Marie-Angélique Bourdon, décédée en 1741; Angélique Gran, décédée en 1752; Agnès Bernard, morte le 28 août 1778; Pacifique de Becourt, élue le 3 septembre 1778, décédée le 5 octobre 1791, âgée de 69 ans; Eléonore Watiau, élue en 1791, morte en émigration après, avoir souffert de la tourmente révolutionnaire.

CLAIRISSES.

Henri de Berghes, avec l'assentiment du chapitre de la Cathédrale, acquit en 1490,

moyennant 400 couronnes communes, de ses propres deniers, la maison dite *le Bregier* ou *du Bergier*, située vis-à-vis du pont Laubelen, et obtint du pape Innocent VIII, des bulles pour l'érection d'une communauté de Clairisses. Le couvent étant acheté en 1494, l'Évêque fit venir seize religieuses, trois de Gand, trois de Bruges, quatre d'Amiens, trois d'Hesdin et trois d'Arras. Elles se rassemblèrent dans cette dernière ville, « et furent conduites (dit la » chronique,) dans un chariot couvert, où on » ne pouvoit les voir. Elles entrèrent par la » porte de Cantimpré. Le 20 Juillet, le clergé » séculier et régulier, et les paroisses, avec les » croix, allèrent processionnellement au-devant » jusqu'à ladite porte, et les conduisirent jus- » qu'à leur cloître. L'une d'elles, Louise Bemont, » fut la première abbesse. »

Marguerite d'Autriche et l'archiduc Philippe, venus à Cambrai au mois de Juin précédent, 1493, avaient donné deux mille écus d'or, pour l'entière confection de leur monastère, et la Princesse honora de sa présence la réception de ces filles pieuses.

L'église des Clairisses fut dédiée par l'évêque Henri de Berghes, le 22 Février 1495, et le religieuses y commencèrent l'office le 1er Mai.

Vanderbuch ordonna, à ses frais, la construc-

tion d'une sacristie, et par son testament fit un legs aux Clairisses.

Depuis la restauration, le reste de ces filles du Seigneur s'est réuni à Cambrai, dans une maison qu'elles ont achetée au coin de la rue d'Inchi. Elles y suivent les statuts de leur ordre avec la plus grande rigueur, et attendent l'époque où le Gouvernement leur permettra de se cloîtrer. Il existe encore huit des anciennes religieuses; cinq seulement sont à Cambrai; elles ont dix novices.

Leur ancienne maison était située sur la place dite marché au poisson; la saillie qui avance, et où l'on *minke*, était leur porte claustrale.

Noms des Abbesses des Clairisses de Cambrai, depuis 1494.

	Décès.	Mois.
Louise Bemont,	1516.	
Isabelle Achalmergue,	1523.	
Jeanne Broderode,	1531,	
Marie Rogier,	1556.	
Jacqueline d'Haplincourt,	1573,	26 Juin.
Marguerite Duchâteau,	1597,	14 Avril.
Jacqueline Nottier,	1598,	12 Janvier
Jacqueline Loir ou le Noir,	1611,	9 Septemb.
Françoise Patoux,	1634,	4 Janvier.

	Décès.	Mois.
Barbe Jeulain,	1638,	12 Janvier.
Marie Aignelet,	1645,	13 Juin.
Madeleine Benier,	1649,	7 Janvier.
Agnès-Elisabeth Creteau,	1669,	16 Septemb.
Marie-Barbe Lefort,	1682,	25 Décemb.
Marie-Madeleine Bourdon,	1686,	1 Mars.
Marie-Claire Blondeau,	1695,	7 Septemb.
Antoinette Betterment,	1704,	22 Mars.
Thérèse de Montigny,	1722,	23 Août.
Marianne Lévêque,	1726,	12 Janvier.
Madeleine Boidin,	1737,	16 Janvier.
Constance Edeline,	1757,	8 Mars.
Bonaventure Foulon,	1758,	9 Mars.
Hyacinthe Dumont,	1788,	26 Décemb.

Agnès Guérard, morte en émigration.
Hélène Lussiez, abbesse actuelle.

BEGUINES.

L'origine de ces congrégations mixtes se perd dans la nuit des temps. Quelques auteurs prétendent que Ste-Begge, fille de Pepin de Lauden, premier duc de Brabant, et qui était mère de Pepin d'Héristal, étant devenue veuve d'Anchise, fils de St-Arnould, évêque de Metz, se consacra au service de Dieu, et fonda en 680 le monastère d'Andenne, souche des Béguines. D'autres attribuent leur fondation à Lambert le

Bégue, prêtre liégeois, qui les institua en 1172 à Liège, d'où une partie alla s'établir à Nivelle, en 1207. Quoiqu'il en soit, il est probable que l'existence de ces filles aurait été longtemps ignorée, sans la célébrité que la fameuse Béguine de Nivelle acquit en 1280, en confondant le calomniateur Pierre de Labrosse, et justifiant l'innocente épouse de Philippe le Hardi.

Ces béguines n'avaient ni statuts approuvés par le St-Siége, ni discipline uniforme. Leurs habits variaient suivant le caprice de leur maîtresse, qu'on nommait souveraine. Ces filles ou veuves demeuraient à la vérité dans un espèce d'enclos nommé *béguinage*, mais sans aucune communauté. Leurs habitations étaient séparées; elles vivaient en leur particulier, étaient habiles à succéder et à gérer leurs biens, n'observaient aucune clôture, et ne faisaient que des vœux temporels de chasteté et d'obéissance, mais non de pauvreté. Cependant, cette liberté illimitée ayant occasionné de nombreux désordres, les évêques furent spécialement chargés de surveiller ces associations assez équivoques, qui prirent alors un caractère religieux.

Les nombreuses béguines d'Allemagne, s'étant permis d'argumenter et de disputer sur la Trinité et l'essence divine, sur les articles de foi et les sacremens, introduisirent des erreurs qui exci-

tèrent le courroux du pape Clément V et de tous les pères du concile de Vienne.

Ce fut en 1223, sous l'épiscopat et la protection de Godefroi de Fontaines 49e évêque de Cambrai, et non en 1264, comme le dit Carpentier, que s'établit dans le faubourg de Cantimpré, une des associations bizarres connues sous le nom de béguinage. Le nombre de ces femmes, qu'on ne peut raisonnablement classer parmi les religieuses, s'était multiplié au point que l'Allemagne et les Pays-Bas en étaient inondés. Thomas de Cantimpré dans son *Livre des Abeilles*, dit qu'à Nivelle dans le Brabant, on comptait deux mille béguines. Dans un autre chapitre, il rapporte que St-Louis rassembla dans Paris une multitude de ces femmes, et que Philippe de Montmirail, avait réuni sous le régime de congrégation, en différents endroits, plus de cinq mille béguines.

En 1312, leur état fut condamné; il leur fut défendu de rester dans les maisons de Religieux, où la plupart demeuraient. On n'excepta que celles qui étaient restées fidèles aux devoirs de leur première institution. Le décret exécuté avec rigueur en Allemagne, ne fut pas observé dans les Pays-Bas, et ne l'aurait pas été en France si Philippe-le-Bel n'eût point été intéressé à satisfaire le Pape.

Ce décret du Concile ayant mis les Béguines sous la juridiction des évêques, ceux-ci établirent des règles auxquelles elles durent leur union et leurs vertus.

Les Béguines de Cambrai obtinrent constamment la protection du clergé de la ville. Leur réformatrice, Dame Isabelle de Flesquières, veuve douée d'éminentes vertus, était morte en 1264. L'évêque Godefroi les trouvant logées trop à l'étroit, vû leur grand nombre, leur permit de bâtir un hôpital dans leur enclos. Son successeur, Guy de Laon, d'accord avec les échevins de Cambrai, les autorisa à construire librement et à alonger leur maison de 12 à 15 pieds.

Le pape Grégoire IX, par bulle du 5 juin 1239, prit sous sa protection spéciale le béguinage et l'hôpital de Cantimpré.

L'évêque Guy de Laon donna aux Béguines, à diverses reprises, de l'argent et des terres pour doter l'hôpital.

Le pape Innocent IV, par bulle du 13 juillet 1245, prit sous la protection de St-Pierre, les Béguines de Cambrai.

Les nombreuses acquisitions que fit Isabelle de Flesquières, pour son béguinage, furent confirmées par St-Louis, roi de France, en 1255.

Au mois de juin 1260, l'évêque Nicolas de Fontaines donna des règles et statuts aux Bé-

guines de Cambrai, et défendit qu'aucun homme demeurât dans l'enclos de l'hôpital.

Par bulle du 15 mai 1263, le pape Urbain IV, confirma les dispositions de ses prédécesseurs.

Les Béguines de Cambrai ayant été troublées dans la possession de leurs biens par plusieurs particuliers, obtinrent du cardinal Jean, vice-légat du Pape, un privilége pour deux ans, à dater du 21 juillet 1287, qui les autorisait à refuser d'aller à aucun tribunal, hors de la ville de Cambrai.

Le décret du Concile de 1312 contre les béguines d'Allemagne, alarma celles des Pays-Bas, quoique exemptes des erreurs qu'on reprochait justement aux premières. Les béguines de Cambrai s'adressèrent au pape Jean XXII, et lui représentèrent la pureté de leurs mœurs, ainsi que leur soumission aux lois de l'Eglise; le Pape acquiesçant à leurs supplications, donna un bref le 30 décembre 1320, par lequel il loue hautement leurs vertus, et enjoint aux chefs du clergé de les protéger dans leurs personnes et dans leurs biens.

En 1480, le béguinage de Cantimpré fut ruiné, et les sœurs dispersées par suite de la guerre entre Louis XI et l'empereur Maximilien. La paix étant faite et Cambrai devenu neutre en 1482, les Béguines retournèrent dans leur maison qu'elles réparèrent, à l'aide des secours du chapitre de la Cathédrale et de quelques personnes charitables.

La guerre s'étant rallumée, en 1519, entre François Ier et Charles-Quint, le Cambrésis fut ravagé par leurs troupes, qui brulèrent toutes les maisons religieuses situées sur leur passage. Au mois d'octobre 1521, les Français dévastèrent les faubourgs de Cambrai, les abbayes de Cantimpré, de Prémy et le béguinage qui ne se sont jamais relevés de ce désastre. Toutes les maisons pieuses furent enfin entièrement saccagées par les hérétiques en 1580.

Les Béguines forcées de se retirer à Cambrai, y achetèrent une maison, sur la paroisse de St-Vaast.

En 1587, elles firent bâtir une petite chapelle, qui fut agrandie en 1599. Le 11 juin 1602, cette chapelle fut dédiée, sous le titre de Ste-Ursule et des onze mille vierges, par l'archevêque Guillaume de Berghes. Depuis cette époque les Béguines ne reçurent plus que des filles.

Le 14 avril 1621, cette chapelle fut rebâtie avec plus de soin. L'archevêque Vanderburch en posa la première pierre, et la dédia le 26 juin 1625 (5).

Les Béguines de Cambrai étaient vingt au plus; elles professaient la règle de St-Augustin et ne faisaient point de vœux autres que ceux de chasteté et d'obéissance à une supérieure, qu'elles choisissaient elles-mêmes. Elles demeuraient dans le même enclos; chacune d'elles avait

deux chambres. La chapelle seule était commune; elles y récitaient le petit office de la Vierge.

En 1664, Gaspard Némius donna aux Béguines des constitutions à observer dont voici un extrait.

« Elles demeurent et vivent en retraite, partie » du secours de leur famille, partie du revenu » de leur prébende.

» De la somme qu'une fille donne audit » béguinage, on prend une portion pour répa» ration ordinaire de la chapelle, et pour l'en» tretien des ornemens, le reste se partage, » sauf que la supérieure a double part (6). »

Les Béguines ont, comme toutes les autres religieuses, été obligées de se disperser pendant le règne de la terreur.

OBSERVATION.

On lit sur plusieurs établissemens de la ville de Cambrai, le mot *Béguinage*; je crus que ce mot se rattachait au sujet de ma notice, et fis en conséquence les démarches nécessaires pour me procurer les titres de leur création, malgré l'assertion de plusieurs vieillards qui me disaient que ces fondations n'avaient jamais été destinées à loger les Béguines. Effectivement, l'estimable administrateur qui les régit a bien voulu me communiquer les titres qui prouvent que ces soi-disant béguinages avaient été destinés

par des gens charitables, à soustraire à la misère des femmes veuves, de vieilles filles et des servantes sexagénaires dont les mœurs étaient restées pures pendant trente ans de service.

Les béguinages ou maisons pieuses en faveur des infortunés, sont actuellement au nombre de huit, et la révolution n'a rien changé à l'intention des fondateurs.

Le grand béguinage de St-Georges, rue St-Georges, est d'ancienne fondation; il a été augmenté par Louis Carlier, en 1578. La maison a été rebâtie en 1771. Ce béguinage est composé de douze filles qui reçoivent annuellement chacune 12 fr. et un mencaud de blé.

Le petit béguinage de St-Georges, grande rue Aubenche, a été rebâti en 1772. Huit filles ou femmes habitent ce béguinage; elles ne jouissent que du loyer gratuit.

Le grand béguinage de la Madeleine, rue de l'Aiguille, dont on ne connaît pas le fondateur. Onze femmes sont admises dans ce béguinage et ne recoivent aucune rétribution annuelle.

Le béguinage de St-Vaast, rue des Anglaises, était situé d'abord rue de St. Géry; en 1545, il fut transféré sur l'emplacement qu'il occupe aujourd'hui. On n'y recevait dans l'origine que treize femmes; les quatre autres places furent fondées par une demoiselle Bernard qui mourut dans cette

maison. Dix-sept femmes sont admises dans ce béguinage; quatorze des plus anciennes, seulement, reçoivent une rétribution annuelle de 12 fr. et un mencaud et demi de blé.

Le béguinage de St-Nicolas, même rue, fondé par Jacques Polman, chanoine théologal de la Métropole, décédé le 12 février 1677. Huit filles sont admises dans ce béguinage; elles reçoivent chacune une rétribution de 15 fr.

Le béguinage de Notre-Dame, rue des Capucins, fondé en 1631, par Marie Lalou, veuve d'Adrien Gerardel. La maison pieuse de Notre-Dame est composée de six filles qui reçoivent annuellement 6 mencauds de blé.

Un nouveau béguinage, rue St-Paul, institué par testament du sieur Boullecourt. Ce béguinage destiné à loger six pauvres aveugles, veuves, ne sera disponible qu'après la mort de la dame Boullecourt; il est sous l'invocation de St Géry.

Les personnes admises dans ces maisons pieuses n'ont point de costume particulier; elles vivent isolément, se connaissent à peine, et n'ont de commun que la maison qu'elles occupent.

BÉNÉDICTINES ANGLAISES.

La persécution que les catholiques romains éprouvèrent en Angleterre, sous le règne de

Jacques Ier, fils de l'infortunée Marie Stuart, après la fameuse conspiration des poudres, força de nombreuses familles à quitter un pays où leur vie n'eût été en sûreté qu'aux dépens de leur foi. Un grand nombre des religieuses anglaises, de l'ordre St.-Benoît, sollicitèrent, par l'entremise des Bénédictins du monastère de St-Grégoire de Douai, un asile à Cambrai pour y fonder une maison du même ordre.

Vanderburch, du consentement du magistrat de Cambrai, accordé le 17 mai 1623 (8), et sous l'approbation de l'Infante Isabelle, gouvernante des Pays-Bas, accueillit avec tous les égards dus au malheur, les religieuses de la Grande-Bretagne, et leur donna pouvoir de bâtir et ériger un monastère en cette ville.

L'abbé de Fémy leur céda le refuge de son abbaye, dont elles prirent possession au mois de décembre. Plusieurs demoiselles anglaises, voulant participer au bonheur de leurs compatriotes, renoncèrent à leur fortune, et accoururent à Cambrai. Leur nombre s'accrut au point que les supérieures furent obligées d'en envoyer quelques unes à Paris, où elles fondèrent les *Bénédictines Anglaises du champ de l'Alouette*, au faubourg St-Marcel.

Le pape Urbain VIII ayant approuvé, par sa bulle du 18 janvier 1636, la donation du refuge

de Fémy, à condition de payer en temps et lieu à l'abbé et aux religieux, la somme de 3500 florins, argent de Brabant, les Dames Anglaises firent de nombreuses acquisitions pour agrandir et embellir leur monastère; (on peut en voir les actes dans les archives de la ville). Ces dames ne possédaient aucun bien-fonds, aucun bénéfice ni pension en France; elles subsistaient des dots qu'elles apportaient d'Angleterre, des bienfaits de leurs familles, de leurs compatriotes, et de leur pensionnat qui était très suivi. Leur établissement procura un avantage réel à la ville de Cambrai, par les dépenses que faisaient ces religieuses, et par leurs libéralités envers les indigens.

Le monastère des Dames Anglaises à Cambrai était dédié à la Mère de Dieu, sous le titre de Notre-Dame de Consolation.

Ces dames observaient l'étroite règle de St.-Benoît; elles allaient à matines à minuit, et mangeaient, par dispense du Saint-Siége, de la viande trois fois la semaine. Les novices faisaient maigre pendant l'année de leur noviciat.

Elles furent d'abord gouvernées par des dames prieures; mais en 1654, elles obtinrent une abbesse titulaire, qui néanmoins ne recevait pas de bénédiction particulière. Elle avait le pou-

voir de porter la croix pectorale., et elle était renouvelée tous les quatre ans.

La révolution française n'épargna pas les Bénédictines Anglaises; leur argenterie, leurs meubles furent pillés; elles-mêmes furent incarcérées dans la citadelle de Doulens, et parvinrent, non sans peine, à fuir un pays ou rien n'était sacré. Cependant leurs propriétés avaient été bien acquises de leurs propres deniers.

Noms des Dames Prieures et Abbesses des Bénédictines Anglaises, depuis leur établissement à Cambrai.

Prieures.

Madame Françoise Gaton.
— Pudentiane Deacons.
Vivine Yaxlée.

Abbesses.

Mme Catherine Gascoigne, décédée le		21 mai 1676.
— Christine Brent,	—	14 sept. 1681.
— Claire Cooh,	—	21 sept. 1685.
— Justine Gascoigne,	—	17 mai 1690.
— Catherine Hall,	—	17 mars 1692.
— Marine Appleton,	—	29 janv. 1694.
— Cécile Hussay,	—	9 avril 1721.
— Scholastique Houghton,	—	2 août 1726.

Mme Marguerite Swinbiern, — 20 avril 1741.
— Marie-Josephe Gascoigne. Elle se démit en 1769.
— Marie-Agnès Ingleby, — 1783.
— Marie-Christine Hooke, — 3 août 1792.
— Marie-Claire Kinght, — 30 octob. 1793.
— Marie-Lucie Blyde, élue le 7 novembre 1792, morte en Angleterre.
— Agnès Robinson, abbesse actuelle.

Il existe encore (juin 1826) en Angleterre, trois des religieuses du monastère de Cambrai (*).

CONGRÉGATION

Des Filles de Sainte Agnès.

Quoique l'établissement de la maison de bienfaisance et d'éducation fondée par le sage Vanderburch en 1631, soit indépendant de la congrégation des filles de Sainte-Agnès, cependant ces deux fondations se confondent et sont liées l'une à l'autre. La première a cela de particulier, qu'elle inspira à l'un de nos plus grands rois le désir d'imiter le vénérable prélat; et que les statuts de l'humble maison de Sainte-Agnès servirent de base à l'illustre maison royale de Saint-Cyr (9).

(*) C'est à une dame de Cambrai, élève des Bénédictines Anglaises, que je dois les renseignemens sur cette abbaye. Elle ne me permet pas de la nommer; .... il m'eût été pourtant agréable de lui témoigner ici ma reconnaissance.

Quelques filles pieuses s'étaient réunies dans une maison de la paroisse de St-Nicolas, près de la porte de St-Sépulchre, et se plaisaient à enseigner la religion chrétienne à des enfans. Vanderburch, toujours animé de l'esprit de la charité, et ayant conçu le projet qu'il réalisa peu après, acheta, vis-à-vis l'église paroissiale de St-Vaast, un bâtiment appelé *la Maison aux Ours*. Là, le bienfaisant Archevêque fit bâtir un spacieux édifice, qui lui coûta plus de cinq cent mille florins. Il dota cette maison de quinze mille livres, pour l'entretien et l'instruction de cent jeunes filles pauvres. Les bâtimens ayant été terminés en 1627, Vanderburch dédia la chapelle en l'honneur de Dieu, de la Ste Vierge, et de Ste-Agnès, vierge et martyre; et demanda, pour diriger l'établissement des boursières, les filles de Ste-Agnès qui demeuraient à la porte de St-Sépulchre. Elles acceptèrent avec empressement cette charge honorable; ce qui fit augmenter leur congrégation, afin qu'elle pût suffire à tous les soins qu'exigeaient les boursières (10). Les filles de Sainte-Agnès ne font que des voeux simples et deux ans de noviciat; elles peuvent se marier à l'expiration de leurs vœux; elles sont vêtues de noir, et portent un long voile de soie noire quand elles sortent.

Pendant la révolution, la fondation de Van-

derburch ne souffrit pas dans ses biens. On reçut toujours des boursières ; les religieuses furent remplacées par des économes.

Aujourd'hui (1826) la congrégation est entièrement rétablie sous l'autorité de Mgr. l'Evêque de Cambrai. On reçoit des novices.

Dame Agnès Richard, qui était supérieure en 1792, a repris les rênes de la congrégation en 1822.

CONGRÉGATION

Des Filles Dévotaires de St Antoine de Padoue.

Cet établissement religieux fut formé en 1707, sous l'épiscopat de l'illustre Fenelon, par Melle Duchâteau, religieuse badarienne (11) de Valenciennes; il était situé sur la paroisse de la Magdelaine, dans une maison qui fait aujourd'hui partie du Séminaire diocésain; ces dames se vouèrent à l'instruction des demoiselles, et leur pensionnat avait quelque célébrité.

Louis XV, par lettres patentes enregistrées au Parlement le 26 octobre 1752, autorisa cet établissement, qui prospéra d'autant mieux que plusieurs personnes pieuses léguèrent des rentes à la congrégation.

MM. du Magistrat de Cambrai leur accor-

dèrent 600 florins par an, pour instruire gratis une certaine quantité d'élèves externes.

Ces religieuses ne faisaient pas de voeux solennels; elles étaient gouvernées par une supérieure qu'elles choisissaient elles-mêmes; elles portaient l'habit noir et un voile de soie noire, court et retroussé.

En 1792, des commissaires de la municipalité de Cambrai se rendirent à la Congrégation, pour sommer les religieuses de prêter le serment; elles s'y refusèrent toutes, et on leur intima l'ordre de quitter leur couvent le même jour.

HOPITAUX;

SOEURS-NOIRES.

Partout où il y a du bien à faire, on est sûr de rencontrer des femmes. Dans les siècles chevaleresques, où les valeureux Croisés ne rapportèrent souvent de leurs expéditions, que des maladies contagieuses, beaucoup d'hôpitaux desservis par des femmes furent fondés en France, tant par la munificence des monarques, que par la piété des particuliers; parmi les anciens établissemens de ce genre qui existaient à Cambrai, l'hôpital de St Jacques-au-bois ou le mineur, dit des Sœurs-noires, n'est pas un des moins intéressants.

La fondation remonte à l'an 1231, sous l'épiscopat de Godefroy de Fontaines, époque marquée dans nos annales par la funeste croisade contre les Albigeois. On ignore le nom du fondateur de cet hôpital, qui fut d'abord administré par des religieuses vêtues de blanc, ensuite par des femmes veuves béguines. L'établissement bouleversé différentes fois, fut enfin rétabli et réorganisé par Jacques de Croy, évêque, avec l'assentiment du Chapitre de la Cathédrale et du Magistrat. Jacques de Croy fit venir de Mons, de Binche et de Lessines, des religieuses Sœurs-noires, de l'ordre de St-Augustin, pour desservir cet hôpital. La première mère ou prieure fut Anne Dufour, en 1514; les religieuses étaient mendiantes et avaient la garde des enfans trouvés.

Dans la même année 1514, Messieurs du Chapitre de la cathédrale donnèrent cent écus aux Sœurs-noires, pour les aider à rebâtir leur maison. La ville leur accorda trois cents écus, à condition qu'elles iraient garder les malades pestiférés, et logeraient les pauvres passants, pour lesquelles bonnes œuvres, l'évêque Jacques de Croy leur assigna cinq muids de blé par an, sur les revenus du monastère de St-Lazare.

En 1556, le dortoir de la communauté fut brûlé par accident. L'archevêque Maximilien de Berghes le fit rebâtir en 1559.

Pendant les troubles occasionnés à Cambrai par la tyrannie du baron d'Inchy, ces religieuses furent singulièrement persécutées. En 1580, sans qu'on en connaisse le motif, il fit arrêter la supérieure de la maison, avec deux anciennes soeurs, et les retint prisonnières dans la Citadelle; vainement le Chapitre de la cathédrale les réclama, en l'absence de l'archevêque Louis de Berlaymont; le baron d'Inchy ne voulut rien entendre, et ces pauvres religieuses restèrent prisonnières plusieurs années. Le Chapitre de la cathédrale fut obligé de nommer une administratrice de l'hôpital, pour le régir, vû l'éloignement de la supérieure.

En 1587, les religieuses de St-Lazare, ayant refusé à celles de St-Jacques les cinq muids de blé que Jacques de Croy leur avait assignés, les Sœurs-noires furent obligées de se pourvoir devers MM. du Chapitre, qui leur donnèrent gain de cause.

Ces Sœurs étaient si pauvres qu'en 1600, elles ne vécurent que d'aumônes; elles se rétablirent peu à peu, et leur maison cessa d'être un hôpital; elles étaient néanmoins encore tenues d'aller garder les malades en ville; à l'époque de la révolution, elles avaient un pensionnat et des externes à qui elles enseignaient à lire, à écrire et le catéchisme. Leur commu-

nauté en partie détruite, ne présente plus qu'un fragment d'édifice, converti en usine où demeure aujourd'hui Mme Ve Fauqueur, brasseur.

HOPITAL DE St-JACQUES-LE-MAJEUR.

Cet hôpital fondé en 1480, dans la rue dite actuellement des Rotisseurs, pour recevoir de pauvres pélérins, n'a pas subsisté long-temps; il fut réuni à d'autres établissemens du même genre. On ignore jusqu'à son emplacement. Les documens que je me suis procurés ne donnent aucun renseignement précis; il est cependant probable que l'hôpital de St Jacques-le-Majeur existait dans la maison où fut depuis l'école des pauvres, instituée par le charitable Vanderburch; Carpentier dit que l'évêque Henri de Berghes consacra la chapelle de cet hôpital en 1484, et la dédia en 1589.

HOPITAL DE SAINT-JULIEN.

Vers l'an 1081, Ellebauld-le-Rouge, issu des anciens comtes de Vermandois, riche citoyen de Cambrai, fonda l'hôpital de St-Julien, sur la place Ste Croix, et tout près de sa propre habitation. Dans l'origine, cet hôpital fut desservi par des frères et des sœurs, jusqu'en l'an 1493, que les premiers furent supprimés. Les sœurs

y demeurèrent au nombre de six, de l'ordre de St-Augustin.

En 1519, la peste régnant à Cambrai, on plaça les pauvres qui étaient atteints de la contagion, à l'hôpital St Jean; deux religieuses de St Julien reçurent l'ordre d'aller audit hôpital pour quelque temps, afin d'y servir les malades.

La misère du peuple augmentant, à la suite des guerres qui accablaient le Cambrésis, le nombre des sœurs de St-Julien fut augmenté; néanmoins le Chapitre de la cathédrale statua, le 9 septembre 1530, que ce nombre n'excéderait pas seize religieuses.

» La vie régulière et le grand zèle des reli-
» gieuses de St-Julien pour le soulagement des
» pauvres malades, les firent demander pour ré-
» former d'autres hôpitaux du pays.

» L'an 1533, le 10 octobre, le Chapitre con-
» sentit que quelques sœurs de St-Julien allassent
» à l'hôpital de Lessines, pour le réformer.

» L'an 1564, le Chapitre de la métropole, cé-
» dant aux instances et requêtes des officiers
» du Roi et Magistrat de la ville d'Arras, en-
» voya deux religieuses de St-Julien : Jacque-
» line Pijet et Anne Noisette, à l'hôpital de
» St-Jean en l'Estrée, de la ville d'Arras, pour
» le réformer. »

Le nombre des malades s'accrut tellement,

vers le milieu du XVIIe siècle, que les biens de l'hôpital ne pouvaient plus suffire aux plus urgents besoins. Le Chapitre de la métropole, par acte du 3 Novembre 1645, permit aux religieuses de vendre leur argenterie, pour subvenir aux dépenses nécessaires.

Depuis la révolution, l'hôpital de St-Julien est dirigé par des hospitalières, dont le zèle et les vertus dignes d'admiration, ne se sont jamais démenties.

HOPITAL DE St-LAZARE, ou DES LADRES.

Après le long règne de l'apathique et foible Philippe Ier, Louis-le-Gros, son successeur, n'avait pour royaume que Paris, quelques villes et trente seigneuries. Les vassaux, que Hugues-Capet avait rendus trop puissants, prétendaient être indépendants des rois. Louis ne les soumit que par des guerres sanglantes et souvent sans résultat, qui accrurent la misère du peuple et propagèrent cette cruelle maladie, inconnue de nos jours, nommée *Lèpre* ou *Ladrerie*.

Rempli de compassion pour les pauvres lépreux, Burchard, évêque de Cambrai; Hugues, chanoine; Jean, comte de Chartres, seigneur de Montmirail; Simon d'Oisy, châtelain de Cambrai; Gilles de St-Aubert, chevalier; Nicole de Sougnie, chanoine de St-Géry; Jean de Ligny en Cambrésis,

chevalier; Waleran de Luxembourg, chevalier; Robert de Couchy, chantre et chanoine de l'église Notre-Dame; Jean de Walincourt, chevalier, et Robert, comte d'Artois, firent bâtir l'an 1116, au pied du Mont-des-bœufs, sur la paroisse St-Georges, un hôpital dont l'évêque Burchard consacra l'église en l'honneur du St-Sauveur et de St Lazare. Cet hôpital fut d'abord desservi par des frères, qui vivaient en commun, et six femmes veuves. Mais en 1145, l'évêque Nicolas Ier, dit de Chièvres, les remplaça par douze jeunes filles de l'institut de St-Benoit, auxquelles il donna des règles et statuts ; ce changement fut approuvé par le pape Eugène III.

L'hôpital de St-Lazare fut souvent ruiné par les guerres dont les Pays-Bas ont été le théâtre, particulièrement lorsque Louis XI s'empara de Cambrai, en 1477. La maison de St.-Lazare fut réédifiée au même lieu, vingt ans après.

En 1543, Charles-Quint, pour contenir les Cambrésiens, les condamna à faire élever, à leurs frais, une citadelle sur le Mont-des-bœufs. L'antique église de St-Géry, qui comptait plus de neuf siècles, ainsi que huit cents maisons furent démolies, et le 8 juin 1554, l'hôpital de St Lazare fut entièrement ruiné. Les religieuses se réfugièrent à l'hôpital des Pestiférés, au bas du cimetière de St-Roch.

Dix-huit ans après, elles achetèrent d'une laitière, une prairie tenant au cimetière de Saint-Eloi, et firent bâtir une maison et une chapelle, dont l'archevêque Louis de Berlaymont posa la première pierre, le 8 mai 1572. Cette maison était à peine achevée, que le baron d'Inchy, gouverneur de la Citadelle, persécuta les malheureuses religieuses de St-Lazare, afin d'en extorquer de l'argent. Il les fit sommer, en 1580, de démolir un étage de leur maison, prétendant qu'il offusquait les fortifications de la ville, de ce côté là. Les religieuses alarmées de cette tyrannie, ne purent faire changer cet ordre, qu'en donnant une forte somme d'argent; ce qui les réduisit à la plus affreuse misère.

L'année suivante, sous le prétexte que la fondation de leur hôpital n'était pas remplie, à cause du peu de ladres qui y existaient, on força les religieuses de St.-Lazare à partager leur maison avec un certain nombre des dames de Prémy, après la destruction de cette dernière abbaye, (ainsi que je l'ai rapporté à l'article qui la concerne). Les religieuses de St.-Lazare ne cédèrent qu'aux ordres absolus de Balagny, gouverneur de Cambrai, qui les menaça de supprimer leur maison. Cette réunion occasionna des tracasseries continuelles, pendant les

treize ans, trois mois qu'elle dura, et ces dames eurent beaucoup à souffrir les unes des autres. Enfin les Lazaristes, délivrées de leurs importunes commensales, firent consacrer la chapelle de l'hôpital le 4 décembre 1617, par l'archevêque Vanderburch; (d'autres disent en 1602) par Guillaume de Berghes.

En 1643, les religieuses de S-t-Lazare embrassèrent la clôture.

En 1740, elles commencèrent à rebâtir à neuf leur maison, et en 1780, M. l'abbé Animé, archidiacre et chanoine, posa la première pierre d'une chapelle qui fut consacrée le 25 avril 1784. Cette église était une des plus jolies de Cambrai.

Le couvent de S.t Lazare est aujourd'hui converti en usine et occupé par M. Lussiez.

HOPITAL DES MALADEAUX.

Cet hôpital était une espèce de succursale pour les pauvres lépreux étrangers, qui ne pouvaient être reçus à St-Lazare; il était situé hors de la porte St-Georges, et fut ruiné à la même époque que la maison de St-Lazare, en 1545. Depuis cet évènement, il ne fut point rétabli, et la fondation resta réunie à celle de St-Lazare.

(*Nota*) Il y avait à Cambrai, dans la rue des

Warenges, une maison de lépreux qui appartient aujourd'hui à l'église de Notre-Dame.

HOPITAL DE SAINT-JEAN.

Cet hôpital fondé en 1150 par Baudoin de Lambres, était régi par des religieuses de l'ordre de St-Augustin, qui d'abord portaient l'habit noir; mais en 1155, la peste ayant fait périr plusieurs religieuses de l'hôpital de St-Jean, les vicaires-généraux, du consentement du Chapitre de la cathédrale, obtinrent quelques religieuses de St-Julien, pour servir les malades de St-Jean. C'est depuis cette époque que les religieuses de cet hôpital ont porté des habits blancs.

A la révolution, l'hôpital de St.-Jean fut réuni à celui de St.-Julien. L'église est aujourd'hui occupée par la bibliothèque publique, en attendant que la Ville fasse construire un édifice convenable. Les bâtimens ont servi long-temps pour le Collége communal; depuis 1825 ils sont affectés aux Frères de la doctrine chrétienne.

Il existe encore à Cambrai deux sœurs de l'hôpital de St.-Jean : l'une d'elles, aveugle et âgée de 76 ans, est réduite à sa pension ecclésiastique; sa misère est extrême et faite pour intéresser les âmes sensibles.

Ces sœurs de St-Jean furent les dernières de Cambrai qui quittèrent leur couvent.

Il y avait trente-trois religieuses à cette époque.

SOEURS DE LA CHARITE.

Il appartenait à l'émule de Vanderburch, au plus illustre des prélats dont s'honore la ville de Cambrai, à l'immortel Fenelon, d'appeler dans son diocèse les vertueuses filles de St-Vincent. Ce fut sous son épiscopat qu'elles s'établirent à Cambrai, pour y donner l'exemple de l'abnégation la plus entière et de toutes les vertus évangéliques. Forcées de fuir, à l'époque de la révolution, elles furent réunies à Boulogne par les soins de Mgr. l'évêque d'Arras.

NOTES DE L'AUTEUR.

(1) Il paraît que les dames de Ste-Elisabeth du Quesnoy provoquèrent la réformation des dames de Prémy, en 1513. Avant cette époque elles n'observaient pas la clôture, et pouvaient aller dans la ville. On cite la bénédiction de Catherine du Mur, en 1438, dans l'église de St-Aubert, où tout le couvent assista. Le chantre de la cathédrale donna ensuite à dîner chez lui à toutes ces dames.

(2) Le titre de ce contrat, en date du 30 avril 1596, offre des expressions originales et des détails curieux. Sa longueur m'empêche de le citer, mais on peut le lire dans les manuscrits de la bibliothèque, relatifs à l'abbaye de Prémy.

(3) Pendant qu'on démolissait, en 1762, l'ancienne église de Prémy, à Cambrai, on découvrit dans le chœur, près de la stalle de l'abbesse, le tombeau du vénérable abbé Jean, fondateur de cette abbaye. Il y avait été apporté lorsqu'on détruisit la maison située hors des murs de la ville. Après la construction de la nouvelle église, on érigea, derrière la stalle de l'abbesse, un marbre avec cette inscription :

D. O. M.

« Sous ce marbre reposent les cendres précieuses du bien-
» heureux Jean, fondateur des abbayes de Prémy et de
» Cantimpré, dont il fut premier abbé. Mort en odeur de
» sainteté en 1207. On a eu le bonheur de trouver les
» ossemens de ce digne prélat, dans un cercueil de pierre,
» lorsqu'on creusait les fondemens de la nouvelle église,
» l'an 1762.

» *Mirabilis Deus in sanctis suis.* »

(4) Voici cette prétendue étymologie, que nous ne rapporterions pas si elle n'était l'objet d'une tradition populaire :

L'abbé Jean, homme lettré et selon Dieu, se plaisait à chanter les louanges du Très-Haut, et réunissait dans un pré, non loin des murs de Cambrai, plusieurs néophytes, qui, nourris de la lecture des pieux anachorètes de la Thébaïde, aspiraient à quitter le monde pour se vouer aux austérités du cloître. Jean avait déja jeté les fondemens de l'abbaye qu'il créa, lorsqu'un jour sa sœur aussi pieuse que lui et fort attachée à son frère, lui demanda où il allait. —*Canter-in-pré*, répondit Jean, et *my*, dit la sœur, où irai-je? —*Près my*; peu après l'abbaye de *Cantimpré* fut érigée, et quelques années ensuite, celle de *Prémy*, située tout près de là. La sœur de l'abbé Jean en fut la première abbesse.

D'après l'*Indicateur Cambrésien*, page 37, on verra que cette prononciation du XII siècle est encore celle du peuple de ce pays, qui dit *Kanter*, *Kaleur*, *mi*, *ti*, etc.

(5) M. Honoré Remy, chanoine de l'église collégiale de Ste-Croix à Cambrai, fonda, dans la nouvelle chapelle des Béguines, une messe journalière pour être célébrée par un des chanoines de ladite Collégiale. On voyait dans la sacristie de Ste-Croix, l'épitaphe de ce chanoine, sur une lame de cuivre; je ne la cite point, parce quelle est en latin.

M. Michel Lallier, grand-vicaire de l'église Métropolitaine de Cambrai, fonda aussi, dans la même chapelle des Béguines, une messe journalière à perpétuité, et choisit sa sépulture en ce lieu. On voyait son épitaphe à l'entrée de ladite chapelle, elle était ainsi conçue :

« Ci-dessous repose, en attendant la résurrection, le corps » de vénérable personne M.e Michel Lallier, prêtre, grand- » vicaire de l'église Métropolitaine de Cambrai, lequel a » ici fondé une messe à perpétuité; il est décédé le XXVI d'octobre M. D. C. XXIX.

Requiescat in pace.

(6) Carpentier prétend qu'il y avait jadis trois maisons de Béguines à Cambrai; que la première était occupée par treize religieuses; la seconde, augmentée en 1573 par Louis le Carlier, en avait douze, et la troisième, fondée par Jean

Frémin, en avait huit. Il est probable qu'elles se réunirent, car toutes mes recherches pour trouver la trace de leur séjour à Cambrai, ont été infructueuses.

(7) Acte de consentement, et permission du Magistrat de de Cambrai, 17 Mai 1623.

» A tous ceux qui ces présentes lettres voiront ou oiront, » Prevost, Eschevins et Magistrat de la ville, cité et ducé » de Cambrai, salut : savoir faisons, que sur la requête à nous » présentée de la part de révérend père Léandre de S.t-Martin, » prieur des Bénédictins Anglois, du couvent de S.t-Grégoire » en Douai, etc., nous avons consenti et accordé, consentons » et accordons, que l'on puisse achepter certain héritage, pro- » pre et convenable en ceste dite ville, de la qualité et » endroit duquel debveront estre advertis et satisfaits paravant » l'achapt, aux fins d'y construire et ériger une maison et mo- » nastère pour des filles angloises religieuses de l'ordre de St- » Benoist réformé, non mendiantes et observantes la closture, » moyennant touttesfois que de la part d'icelles filles soit pour- » veu des moyens et de biens, pour subvenir audit achapt, » construction, érection et bâtiments de ladite maison et mo- » nastère, à leur nourriture, entretenements et à toutes choses » quelconques qui peuvent en auculne manière, toucher et » concerner elles et leur dite maison et monastère, et ce sy » bien et largement que ceste ville de Cambrai et pays de Cam- » brésis en général ou particulier ne puisse en quel temps, et » pour quel temps, et pour quel cas que ce soit, ressentir au- » cune charge d'icelles et de leur dit monastère, n'y en sup- » porter aulcuns coust, frais, dépens, intérêts ou préjudices, » moyennant aussi que nulle desdites filles angloises ne poulra » en nul temps estre introduite et reçue audit monastère, que » préalablement le magistrat de cette ville ne soit deuement » apaisé d'une dot et bonne et asseurée fondation de deux » cents florins de rente qu'elle aura et apportera audit monas- » tère pour y demeurer et appartenir à perpétuité, et moyen- » nant encore que, audit monastère quoiqu'il soit ainsi » institué premièrement pour des filles angloises, des filles

» Cambrésiennes y pourront estre et seront aussi reçues et
» admises pour y estre en mesure, rang et advantage qu'icelles
» Angloises; entendons au surplus que ces conditions soient
» pleinement observées et à toujours, sans que l'effet d'icelles
» puisse par quelque dissimulation, tollérance ou usaige con-
» traire de tel et si longtemps que le sait estre, emportées,
» annulées et prescriptes à l'advenir, en tesmoings reco-
» gnoissance et approbation duquel consentement, accorde
» ces concessions, nous avons à ces présentes signées de
» notre greffier, fait mettre et appendre le scel aux causes
» d'icelle ville, le 17.e jour du mois de l'an de grâce 1626. »

(8) Voyez la *Notice sur François Vanderburch* par M. Duthillœul, ouvrage qui a remporté un prix à la Société d'Emulation de Cambrai, en 1823.

Lisez, de plus, les faits cités dans les *Recherches sur l'Eglise Métropolitaine de Cambrai*; par M. Le Glay.

(9) « François Vanderburch, par la grâce de Dieu, Arche-
» vêque et Duc du Cambrésis, Prince du Saint Empire, Comte
» du Cambrésis, etc.

» Savoir faisons, qu'ayant commencé une fondation pour
» de pauvres filles en notre ville de Cambrai, avec inten-
» tion de faire la même maison notre héritière universelle,
» nous avons ordonné et ordonnons par cette que les biens
» de cette fondation soient employés par les proviseurs, comme
» s'ensuit :

» 1° Que toutes les réparations et entretiens de la maison seront
» toujours à la charge de notre fondation.

» 2° Que les pauvres filles reçues et à recevoir seront entière-
» ment et de tout point, entretenues du bien de ladite fondation.
. 3° Qu'à leur entrée, elles seront vestues de la manière que
» celles qui y sont présentement, et cela à la charge de la fon-
» dation.

» 4° Quand elles sortiront pour aller servir des gens de
» bien, elles seront vestues honnêtement comme les autres

» servantes, et pourvues de six chemises et d'autre linge, à
» la discrétion des proviseurs, pourvu toutefois qu'elles se
» soient toujours bien comportées, qu'elles aient demeuré envi-
» ron huit ans à la maison, et qu'elles en sortent avec
» bon gré et consentement des proviseurs.

» 5° Quand celles qui auront demeuré dans la maison en-
» viron huit ans, en seront sorties avec honneur et auront
» servi sans reproche des gens de bien, se mettront en état
» de mariage ou de religion, elles auront chacune cent
» cinquante florins, à la charge de ladite fondation.

» 5° Que les mêmes devenant veuves et ayant besoin d'as-
» sistance, auront, à la charge de ladite fondation, quatre flo-
» rins par mois, jusqu'au nombre de trente et point davan-
» tage, pourvu néanmoins qu'elles se soient toujours bien
» comportées et aient élevé leurs enfans en la crainte de
» Dieu et envoyés au catéchisme.

» 7° Afin que tout ce que dessus se puisse duement ac-
» complir sans diminution du capital de notre dite fonda-
» tion, nous voulons que le nombre des boursières soit
» à l'avenant et jamais si grand que le revenu annuel ne
» puisse suffire à tout ce que dessus; et quand il y aura du
» *boni*, il sera employé à rente ou à l'achat de quelques
» terres pour augmenter la fondation.

» Et généralement ledit *boni* étant ainsi employé et venant
» le revenu annuel à l augmenter, en sorte que non seulement
» il resterait pour entretenir jusqu'à cent boursières, et ac-
» complir tout ce que dessus, mais y aurait aussi de l'ex-
» croissance, nous entendons que ladite excroissance soit
» distribuée par semaine, selon la discrétion des proviseurs,
» à quelque nombre de pauvres filles qui fréquenteraient les
» écoles de ladite maison et le catéchisme qui s'y fait; car
» nous ne voulons pas que le nombre des boursières excède
» jamais celui de cent.

» Ainsi fait et ordonné à Mons, le 30 janvier 1637, et
» en témoignage de vérité, avons à la présente, signée de
» notre main, fait appendre notre scel.

Signé François Vanderburch, *Arch. de Cambrai.*

» Et plus bas, par ordonn. de sa Seig. illustrissime et révéren-
» dissime, Cuvelier, *Secrétaire.* »

Les biens et revenus de la fondation de Vanderburch avant la révolution, se composaient de mille mencaudées de terre dans le Cambrésis, de plus de vingt mille livres de rente, et de vingt-quatre mencauds de blé sur les moulins de Selles. Aujourd'hui, les revenus de cet établissement sont considérablement diminués.

(10) Le couvent des *Badariennes* à Valenciennes fut fondé le 26 juillet 1663, sous l'invocation de la Sainte-Famille, par Françoise Badar, née à Valenciennes, le 21 janvier 1624, et morte dans la même ville, le 31 octobre 1677.

(11) Il existait à Cambrai, avant la révolution, une maison de charité dite de *Sainte Anne*, pour les pauvres veuves, fondée en 1319 par Marguerite de Lille.

NOTES

De la Commission d'Histoire Locale (1).

(*a*) La notice qui précède offre en général un tableau fidèle des couvens de femmes qui existaient à Cambrai. On s'aperçoit que l'auteur a puisé aux sources, et qu'il a eu à sa disposition des documens authentiques. Toutefois, comme les faits et les dates qu'il rapporte ne sont pas toujours en concordance avec les livres qui ont traité le même sujet, il eut été convenable peut-être d'établir une discussion critique pour justifier les assertions adoptées. Dans les ouvrages de cette nature, on ne peut pas toujours se borner à dire; *tel événement arriva en telle année.* Il est bon de le prouver surtout si quelqu'autre écrivain s'est exprimé différemment.

C'est ainsi que la Commission aurait désiré connaître les motifs qui ont déterminé l'auteur à s'écarter, quant à la fondation de Prémy, du sentiment de Carpentier, qui prétend que cette abbaye fut fondée la même année que celle de Cantimpré, c'est à dire en 1180.

(1) La Commission était composée de MM. *de Beaumont*, *Le Glay*, *Pascal-Lacroix*, *Servois* et *Tribou*.

Si nous possédions les chartes authentiques de ces fondations, toute difficulté serait levée, mais on n'a sur Cantimpré et sur Prémy que des actes de dotation ou de confirmation. Voyez *Notitia Ecclesiarum Belgii, studio Auberti Miræi*, p. 453, 460, 504.

(*b*) Il faut également louer l'exactitude de l'auteur, en ce qui concerne l'établissement des Clairisses à Cambrai; seulement il parait qu'il se trompe en fixant au 20 juillet 1494 la prise de possession de ces religieuses. La chronique d'Adam Gelicq, augmentée par Firmin Fourment, place cette entrée solennelle deux ans plus tard, (le 20 juillet 1696.)

(*c*) Le mot *minke* employé à la fin de cet article, exige une explication, sans laquelle il serait inintelligible pour les étrangers. On appelle *mink*, dans nos villes du nord, le lieu où le poisson de mer s'adjuge en gros et au rabais aux poissonniers, qui peuvent seuls le revendre en détail. Voici comme s'opère cette adjudication : le contrôleur du mink, placé dans une niche, fait déposer devant lui les *sommes* de poisson à vendre; les poissonniers ou *minkeurs* sont rangés autour d'une estrade dont ils peuvent seuls approcher. Le contrôleur compte avec rapidité en décroissant depuis le nombre cent jusqu'à ce qu'un des poissonniers prononce

mink, et se rende ainsi adjudicataire pour le prix prononcé à l'instant par le crieur. Nos anciens réglemens locaux écrivent *min*, *miner*, *mineur*, au lieu de *mink*, *minker*, *minkeur*. Cette expression parait venir de notre dialecte Cambrésien, *mein* pour *mien*, *meus*. On aura ensuite ajouté à ce mot la consonne *k* pour le rendre plus articulé et plus distinct.

(*d*) La troisième abbesse des Clairisses, que l'auteur nomme *Jeanne Broderode*, doit, selon nous, être appelée *Brederode*, qui est le nom d'une famille très connue dans l'histoire nobiliaire du Cambrésis.

(*e*) L'article qui concerne les Béguines, est traité avec soin; toutefois la Commission regrette que l'auteur n'ait point parlé de la prétention qu'avaient jadis les gouverneurs d'Arras d'étendre leur juridiction sur le béguinage de Cambrai, et même d'assister par ses délégués à l'élection de la maitresse ou souveraine de cette maison.

Les gouverneurs d'Arras pouvaient même, pour une fois seulement, donner à une personne de leur choix, la première place vacante dans le béguinage. Ce privilége était fondé sur ce que ladite maison, située jadis au faubourg Cantimpré, se trouvait enclavée dans l'Artois. On peut voir à ce sujet une lettre de Nicolas

Goubille, doyen de la cathédrale, datée du 24 mars 1618, et insérée dans les *Collectanea* de Jacques Moart.

L'autorité des gouverneurs d'Arras sur le béguinage de Cambrai, dut cesser à l'époque où cette maison religieuse rentra dans la ville. Aussi voyons-nous qu'en 1662, un chanoine du nom de Francqueville sollicita pour une de ses parentes, auprès de M. de La Torre, gouverneur de Cambrai, une place dans le béguinage. Au reste, il semble que les archevêques ne reconnaissaient point cette prérogative des gouverneurs. Il n'en est nullement question dans les *Constitutions* données aux Béguines en 1664 par Gaspard Némius. On y voit au contraire que le prélat se réserve la nomination de la souveraine par l'article VII ainsi conçu :

« Pour laquelle establir (*la souveraine*), nous
» ferons au plustost qu'il nous sera possible as-
» sembler la Communauté, et nous rendans en
» la Maison, ou nostre vicaire général ou commis,
» nous écouterons chacune des filles en particulier
» sur la capacité de chacune d'elles à régir et gou-
» verner ladite maison, et s'acquitter deuement
» dudit office de souveraine ou supérieure; et puis
» nous establirons celle d'entr'elles que nous trou-
» verons en conscience être la plus capable. »

L'auteur, après avoir indiqué les *Constitutions* dont nous venons de parler, en donne un prétendu extrait que nous ne retrouvons point dans cet acte, où il ne s'agit absolument que du régime intérieur de la maison. Gaspar Némius y accepte le titre de *Supérieur* de la Communauté pour lui et ses successeurs (1).

(*f*) Parmi les petits béguinages, l'auteur n'a mentionné que par une note fort courte la *maison de Ste Anne*, qui était située sur la paroisse Ste Croix, derrière le jardin de l'archevêché. Fondée en 1314 par Marguerite de Lille, pour sept pauvres femmes veuves, elle fut agrandie ensuite par la libéralité de quelques personnes charitables. En 1758, le curé et les *Chartriers* de Ste Croix firent reconstruire la maison en portant le nombre des chambres à treize. L'auteur a omis également la *Maison des huit béguines*, située rue de Cantimpré et fondée par Jean Fremin, bourgeois de Cambrai, qui vivait en 1603, et non en 1387, comme le dit Carpentier.

A l'occasion du béguinage de Notre Dame il eût été bon peut-être de remarquer qu'il était d'abord situé dans la rue Notre Dame En 1692, la fondatrice, du consentement de M. de Brias, archevêque

(1) Ces Constitutions ont été imprimées à Cambrai, en une demi-feuille in-4°.

et du curé de S.te Croix, transféra cet établissement dans une maison de la rue des Capucins. Les six personnes qui y sont admises sont tenues de réciter tous les dimanches et fêtes certains offices pour le repos des âmes de la fondatrice et de ses parens. Une rente annuelle de six mencauds de blé était assurée à chacune des Béguines pour ces actes de dévotion.

La Commission estime que l'auteur aurait pu donner plus de développement au chapitre où il traite de l'abbaye des Bénédictines Anglaises. Quelque concis que l'on puisse être, il est difficile de faire en quatre pages l'historique d'une maison également célèbre et par les événemens qui lui donnèrent naissance et par les noms recommandables qui se rattachent à ses destinées. L'auteur de la notice s'est contenté de nous rapporter textuellement l'acte d'adhésion du magistrat de Cambrai aux mesures prises par Vanderburch pour l'établissement des Dames anglaises. On lui aurait su gré, ce nous semble, d'avoir inséré aussi dans ses notes les concessions et mandemens de l'archevêque à ce sujet, ainsi que l'*exequatur* de l'infante Isabelle et la bulle d'Urbain VIII.

Ces citations auraient tenu beaucoup de place sans doute; mais les travaux d'histoire locale n'ont souvent de mérite que par les chartes et

documens authentiques qu'ils mettent au jour. Les Bénédictines Anglaises avaient une riche collection de livres qui ont excité plus d'une fois l'attention des bibliophiles et des érudits. Outre les ouvrages ascétiques qui étaient du meilleur choix, on y trouvait la plupart des classiques anglais. La plus grande partie de cette collection est venue depuis enrichir la bibliothèque de Cambrai.

(*g*) Il n'y a point d'inexactitude à relever dans l'article qui concerne les congrégations de sainte Agnès et de saint Antoine de Padoue. Mais ici encore on est tenté de reprocher à l'auteur son extrême brièveté. La fondation de Vanderburch surtout comportait plus de détails, et il est à croire que l'auteur, qui parait assez familier avec nos chroniques et mémoriaux, aurait trouvé sans peine des faits nouveaux et dignes de nous intéresser.

(*h*) Nous voici parvenus à la seconde partie de l'ouvrage, c'est-à-dire aux hôpitaux desservis par des communautés religieuses. La notice ne laisse rien à désirer sur l'hôpital de Saint Jacques au bois, ou le-mineur. Ses notions sur celui de Saint Jacques-le-majeur sont moins complétes; il n'indique pas même l'époque de de la supression de cette maison qui n'était pas située, comme l'auteur le croit, sur l'emplacement qu'occupa depuis l'école de Quérenaing, mais

bien sur le rang opposé, entre la rue Neuve et celle des Bélottes. Cet hôpital fut supprimé au mois de juin 1752, par lettres patentes du Roi qui le réunirent à l'hôpital général dont on projetait l'érection.

Le terrain de S.t Jacques-le-majeur était au quinzième siècle un *wareschaix* (1) qui fut acheté par Gérard Rabeuf et autres bourgeois pour y construire un hôpital.

(*l*) La Commission ne peut se dispenser d'ajouter quelques détails aux renseignemens fournis par la notice sur l'hôpital St-Julien.

Ellebauld-le-rouge n'est pas le seul fondateur de cette maison; du moins ce n'est pas à lui seul qu'elle doit ses premières et anciennes ressources. Gérard II, évêque de Cambrai, augmenta les bâtimens, et fit des dotations considérables, tant pour procurer aux malades les soins temporels exigés par leur état, que pour leur assurer

(1) M. de Roquefort, (*Glossaire de la langue romane*), explique le mot *wareschaix* par *commune*, *pâturage entouré de fossés.* Assurément ce n'est pas là le sens qu'on donne à ce mot dans l'Artois, le Cambrésis et la Flandre. Nous appelons ici *wareschaix* ou *warescaix* un terrain mitoyen entre deux propriétés et servant pour l'issue commune des riverains. Il y avait naguère encore une multitude de *wareschaix* dans la ville de Cambrai; mais l'administration municipale ayant été autorisée à les aliéner, le nombre en est maintenant fort réduit. Le mot *warescaix* est employé dans beaucoup d'actes anciens reposant aux archives de l'Hôtel-de-ville.

des secours religieux. En 1789, le curé de Ste-Croix recevait encore pour ce service dix-huit mencauds de blé par an, dix-huit rasières d'avoine et un mencaud de pois.

Wirembauld de la Vigne, bourgeois de Cambrai, du consentement de sa femme et de ses enfans, après avoir consacré une partie de ses biens au rachat d'un droit de passage très onéreux qu'on payait à la porte de Selles, donna le reste à l'hôpital St-Julien, où il se mit lui-même au service des pauvres malades, et où il mourut en 1123.

L'évêque Burchard, qui vivait à la même époque, exempta cette maison de l'hommage, mouvance et autres droits envers la Cour épiscopale. Les lettres qui font remise de ces droits sont datées de l'an 1122, septième de la prélature de Burchard, indiction 15. Ce fut aussi Burchard qui fulmina une excommunication contre tous présens et à venir qui feraient tort audit hôpital.

Les évêques de Cambrai avaient la nomination des six frères ou prébendiers de St-Julien; et pour ce privilége, ils faisaient à l'hôpital l'abandon des reliquats de leur table, lorsqu'il mangeaient en leur palais. Quand l'évêque prenait un repas hors de son palais, le chanoine ou tout autre qui donnait le repas, devait six pains à l'hôpital St-Julien.

L'évêque Guy de Laon, à qui ces droits déplaisaient, obtint qu'ils fussent supprimés, en renonçant à la collation des prébendes.

Les statuts primitifs de l'hôpital St-Julien sont de l'an 1220; nous venons d'en retrouver une copie en latin et en roman du onzième siècle. Ce document a paru assez précieux à la Commission pour être inséré ici textuellement :

« *S'ENSIEUT le anchiènne et primiernine constitution de la règle et fourme de vivre des frères et sœurs servans pour Dieu et ministrans aux poures malades en le hospital de Sainct-Julien à Cambrai.*

» R. Prevos. A. Doiens et tous li capitèle de Notre Dame de Cambray, à tous chiaux qui ceste présente lettre verront salut en nostre Signeur. Cognute cose soit à vostre université que à l'onneur Diü, Madame Sainctc Marie auvec le salut des ames, nous avons ordené en no capitèle de commun assentement des frères, à ce jour avons estauli sans nul reclaim une manière de vivre en lospital Sainct Julien de Cambray soubs ceste fourme.

» Saucuns crestiens se soit ofers à nostre Signeur a servant en lospital Sainct Julien, ne doit mie estre recheu en frère ni en sereur, ains soit conversé entre les frères et les sereurs et esprouvés par VI moys, et soit cogneu le labeur de le maison et le manière de vivre.

» Adont nous otrions, s'il plaist a no capitele, quil renonche au siècle et a propre voleuté et face veu de continenche, de poureté et d'obédience; et meche se main sour lestole en main de prestre pour faire le veu devant dict, et sour lui il élève le fais d'obedience.

» De vestures nient coulourées doivent estre li frère et li sereur vesti en une fourme, mais les suers doivent porter par jour gris escapulers ou noirs suur leur costé.

« Refroitoir, dortoir et aultres oficines doivent avoir li frère par yaus et li sereurs par elles. Li frère awec se sereur ne doit mie anieller ses secrés ne ses paroles.

» Li frère ne doit mie seir awec se sereur, seul a seul, que soupechons nen puist naistre de mal.

» Li frère et les sereurs doivent estre repeut de communs boires et de communs meigniers se aulcune cause d'accession y soit sousentrée par enfermeté ou par négligence des persones.

Nulle persone ne doit estre rechute a frère ne a sereur fors a ministrer les malades et as aultres coses necessaires de le maison.

» Une saige persone y soit trouvée par especial congiet de capitele.

» Nulz des freres ne des sereurs ne doivent mie issir des sens de le maison sans certaine cause et licence de sen souverain.

» Li suer qui a congié ne doit mie aler par le cité sans tesmoignaige et sans compaignie d'aultre sereur u donnesta personne.

» Nus des frères ne des sereurs huers de le maison en quelconques lieus quils soient en Cambray ne doivent megnier ne boire que deux fies.

» En dortoir, en oratoire et en refroitoir doivent li frère et les sereurs tenir silence ; mais s'aulcune besoigne necessaire entre le megnier contraint aulcun de parler, il se doit lever et en estant die briefement chou que li nécessité li demande.

» Li frère et li sereurs doivent cascune semaine au mains une fie estre en capitele des necessités de le maison et des oultrages saucun y sont à amender.

» Des oultrages il doivent estre puni en leur maison en satisfaction ne en mettre huers a l'ordenanche don procureur de cheli hospital et dou conseil dou capitele se besoins estait.

» Nus hom ni doit estre rechus awec se femme.

» Cil qui aront aprins lettres u qui saront lorison dou dimenche, il diront selon lordenanche dou procureur chou qu'il saront.

» Li malades doit estre rechus benignament, et ensi que li

aires de le maison, doit estre repeus cascun jour devant chou que li frere ne les sereurs megnechent selon leur enfermeté.

» Et se aulcune cose vient ou desir dou malade on le doit quérir s'on le peut trouver, par si que ce ne soit contraire cose au malade, selonc le pooir de le maison, et chou doit on faire parfaitement dusques a donc qu'il soit restaulis en santé.

» Li malades doivent estre wardé soigneusement.

» Saucun des convers ait esté convaincs à propre, il doit estre griement puni, et de tès defaut on en doit faire comdescumenyer et sans divin office doit estre ensevelis.

» Tes malades soient recheu tant seulement que de tel maladie sont empeschiet quil ne peuvent aler mendier duis en huis.

» Li canones procureres de celle maison il ordone sour toutes ces coses et sour celes a avenir aussi com il ara conent a avenir et des doutanches et des grans coses rekeure au capitele.

» Et pour que ceste ordenanche demeure ferme, nous vons fait seel er ceste presente lettre de no seel. Et ce fu fait l'an de l'incarnation notre signeur Jhesu Crist MCCXX ou Moys de May. »

Les frères hospitaliers dont il est question dans les statuts qui précèdent ont été supprimés, suivant nous, avant l'époque de 1493, fixée par l'auteur de la notice. Nous avons même lieu de penser qu'ils n'existaient plus en 1400.

Les statuts de la maison furent renouvelés ou modifiés le 4 novembre 1499, le 12 août 1775, le 31 octobre 1642 (1), le 1er juillet 1661, le 3 février 1679, le 26 mars 1745.

(1) A cette époque les sœurs de Saint-Julien furent soumises à l'institut de Saint-Augustin qu'elles ont toujours suivi depuis.

La Commission aurait désiré que l'auteur donnât quelques détails historiques sur les bâtimens de la maison de St-Julien, et fît connaître de cette manière, les personnages charitables qui, à diverses époques, les ont relevés ou agrandis. Il eût été convenable aussi peut-être de dire quelque chose des belles verrières peintes et des monumens funéraires existant dans la chapelle qui fut dédiée le 20 décembre 1536, par le célèbre cardinal Reginald Pole (1).

La chapelle actuelle fut bâtie en 1734, comme le prouve le chronogramme qui fut inscrit sur le portail : *Me DICo VItæ eXtrVXIt CarItas.*

On nous a communiqué un titre touchant la réformation de l'hôpital St-Jean d'Arras par les sœurs de St-Julien. Nous y voyons que Jacqueline Pesé et non *Pijet* fut élue *Dame Supérieure* de St-Jean qu'elle gouverna avec sagesse pendant vingt-un ans. Ce titre que nous regrettons de ne pouvoir insérer ici, présente des faits curieux sur les obstacles qu'éprouvèrent nos bonnes hospitalières pour établir la réforme dont elles étaient chargées.

(1) Le cardinal Pole, de l'une de premières familles d'Angleterre, défendit avec talent et courage la cause du catholicisme attaqué par Henri VIII. Obligé de fuir sa patrie, il vint habiter Cambrai pendant quelque temps. V. *Hist. d'Angleterre, par J. Lingard*, t. VI.

Le cartulaire de St-Julien, que l'un des membres de cette Commission a recouvré et fait entrer dans la bibliothèque de Cambrai, contient un grand nombre de pièces intéressantes pour l'histoire du pays. La plûpart des chartes sont en dialecte cambrésien des 13me et 14me siècles.

(*k*) On aurait pu nommer parmi les fondateurs de St-Lazare, le chapitre de St-Géry qui fit l'abandon du produit de l'une de ses prébendes, en faveur de cet hôpital. C'est ce qui résulte d'une charte donnée par Burchard, en 1124, et souscrite par son chancelier Werimbold. Les seigneurs de Montmorency, qui avaient de grandes propriétés dans le Cambrésis, contribuèrent aussi à la dotation de l'hôpital de St-Lazare, et lui permirent de faire graver sur son scel les armoiries de leur famille. D'autres personnages sont encore indiqués comme ayant participé à la fondation de cette maison. Ce sont Goran, chanoine de St-Géry; Jean de Fonsonne, Godefroi d'Autteville, Raoul de Rumilly, chevaliers, et Jean de Neufchâtel.

On ne saurait douter que, dans l'origine, l'hôpital de St-Lazare n'ait été desservi par des frères; mais on ne trouve aucune charte qui démontre que des femmes veuves aient été attachées à cet établissement.

Il est évident pour nous que les frères subsistèrent bien long-temps après 1145, époque assignée à leur suppression par l'auteur de la notice. Nous voyons en effet, sous la date du mois d'octobre 1208, un acte de compromis entre l'abbé de St-Aubert et les *frères* de St-Lazare. Une autre charte du mois de juin 1241 porte en tête ces mots : « *Magister et* FRATRES » *domûs leprosorum Sancti-Lazari juxtà Camer*» *racum.* » Enfin, un acte du mois de septembre 1295 commence ainsi : « A tous chiaus ki ces pré» sentes lettres verront et orront, jou Gilles de Chin, escuyers, » sires de Ghermigny et avoué de Busenies, salut en nostre « Seigneur. Je fai à savoir à tous que com débas fust meus de » my d'une part, dou maïstre des *frères* et des sereures de » la maison Saint Lazare dalès Cambray de l'autre part..... »

La maison de St-Lazare qui jusqu'en 1301 n'était qu'un hôpital destiné à recevoir les lépreux, devint à cette époque une sorte d'abbaye, à laquelle furent annexées douze prébendes canoniales et huit chapellenies. On conserve encore les lettres par lesquelles l'évêque Guy de Collemède créa ces prébendes. Elles sont datées du lendemain de la Circoncision, en 1301. Robert de Courtenay, archevêque de Reims, après une enquête sur les convenances de cette mesure, y donna son adhésion par un acte fait à Paris la même année, le vendredi avant le dimanche des Rameaux. Il est encore question dans ces lettres des *frères*

de St Lazare. On y déclare que les trois qui restent et qui sont en santé, continueront de recevoir chacun vingt livres parisis jusqu'au moment de leur décès.

La Commission pense que c'est à cette époque qu'il faut rapporter la suppression des frères hospitaliers de St-Lazare.

(*l*) Il parait que d'abord l'hôpital de St Jean n'était pas desservi exclusivement par des religieuses; mais qu'il s'y trouvait aussi des frères, comme à St Julien et à St Lazare. Pierre Preud'homme, qui a laissé des commentaires latins sur l'histoire de Cambrai, le dit formellement à l'article où il traite de cet hôpital : *statutis etiam fratribus ad serviendum ibidem.*

Selon le même écrivain, le fondateur de St Jean se nommait *Lambertus de plateâ* que nos chroniqueurs français ont traduit par *Lambert de la rue.* En 1232, Jean le Mayeur et Hélinde sa femme fondèrent la chapelle de cette maison.

Baudouin de Lambres à qui l'on attribue souvent la création de l'hôpital St Jean, doit être plutôt regardé comme le fondateur d'une autre maison de charité qui existait près de l'église St Vaast, sur l'emplacement actuel de Ste Agnès. Cet hospice fut réuni à celui de St Jean par l'évêque Guy de Laon, en 1243.

Ce n'est pas en 1155, mais bien en 1505 que les religieuses de St Lazare prirent l'habit blanc.

Voici l'énumération de quelques chartes relatives à l'hôpital St.-Jean : 1° lettres de Nicolas Ler, évêque de Cambrai, de l'an 1167; 2° bulle du pape Honorius III, du 8 des calendes de décembre 1223; 3° bulle d'Innocent III, du 7 des calendes d'avril 1254; 4° lettres de l'évêque Godefroi de Fontaines, du mois de juin 1227; 5° de Guy de Laon, du mois de novembre 1243, 6° du Chapitre Cathédral, de l'an 1303, le mardi après la Nativité de St.-Jean-Baptiste; 7° de Pierre de Mirepoix, données au château de Thun, le 3 de juillet 1312; 8° enfin de Gérard de Dainville, du 18 novembre 1372.

L'hôpital de St.-Jean reçut en 1793 le nom d'*hospice de la montagne*; celui de St.-Julien fut appellé *hospice de Mars*.

(*m*) La Commission regrette de n'avoir trouvé aucun document particulier sur l'établissement des sœurs de la charité à Cambrai.

VENISE;

POEME LYRIQUE

Qui a obtenu la LYRE D'ARGENT, *à la Séance publique du* 16 *Août* 1825.

Par M. A. BIGNAN.

Venise, 1824.

Tout meurt, les souvenirs, la puissance et les arts.
(M. DE CHÊNEDOLLÉ.)

Batelier, reçois-moi dans ta noire gondole ;
Comme un trait fugitif que ta nacelle vole
Avec rapidité,
Et m'arrache à ces bords qui, veufs de leur idole,
Pleurent la liberté.

Liberté! tu fondas cette cité-navire
Qui par enchantement sortit du sein des flots;
Toi seule, asservissant la mer à ton empire,
D'un ramas de bannis fis un peuple héros.
Par toi, ce peuple altier, géant dès sa naissance,
Sur l'ancre du commerce établit sa puissance;
Tous ces marchands guerriers, accourus sur tes pas,
Promenèrent ton nom de climats en climats,
Et du noble artisan l'active indépendance
Sur une aride plage enfanta l'abondance.

Salut, fille des mers! salut, nouvelle Tyr!
Des bords du Tanaïs et des remparts d'Ophir
Tu vois tes flottes opulentes
Sur tes rives étincelantes
Te verser une pluie et d'or et de saphir,
Et tu vois dans tes ports l'univers accourir..

Où vont tous ces héros dont l'élite immortelle
Semble voler sur l'aile
Du lion de Saint-Marc?
Où va ce chef aveugle (1) et jeune de vaillance,
Qui dans ses mains balance
Le glaive et l'étendard.

Ils menacent Bysance, et Bysance soumise
Passera dans Venise
Avec tous ses trésors.
Que de beaux monumens, que de chefs-d'œuvre antiques
Les flots adriatiques
Déposent sur ces bords!

La victoire a placé sur cette porte sainte

(1) Le Doge Henri Dandolo était aveugle et âgé de 87 ans lorsqu'en 1202 il commandait les Vénitiens, au siége de Constantinople; cet intrépide vieillard monta l'un des premiers à l'assaut.

Ces coursiers de Corinthe, (1)
Prix d'un seul jour d'exploits,
Qui, sur le sol français destinés à paraître,
Seront fiers de leur maître
Pour la première fois.

Le puissant dieu des arts triomphe de Neptune;
Il commande, et partout où rampait la lagune,
Le faîte d'un palais s'élève dans les airs;
La Vierge voit partout adorer son image,
Et le temple, chargé de cent trésors divers,
Sur ses colonnes d'or semble en porter l'hommage
Au roi de l'Univers.

Véronèse et Titien, chefs d'une illustre école,
Animant chaque objet du feu de leurs pinceaux,
Jettent la vie et la parole
Sur d'impérissables tableaux.

Ici, Palladio, qu'un beau talent inspire,
Dressant le marbre en temple et le jaspe en autel,
Grave sur l'or et le porphyre
L'empreinte d'un nom immortel.

Là, Pétrarque (2), enrichi d'une utile conquête,

(1) Les quatre chevaux de Corinthe sont placés sur le portique de l'église de St. Marc.

(2) Pétrarque peut être considéré comme le fondateur de la Bibliothèque de St. Marc, à laquelle il légua tous ses livres.

Vouant un legs pieux à la postérité,
Assure une docte retraite
Aux débris de l'antiquité.

Plus loin, de son exil vengeant l'ignominie,
Galilée (1), élancé sur ce faîte orgueilleux,
Avec les armes du génie
Arrache les secrets des cieux.

O noble patrie
Du luxe et des arts,
L'ardente industrie
Vit dans tes remparts.
D'une arche agrandie (2)
La coupe hardie
S'étend sur les flots;
Le marteau résonne;
Le pin se façonne
En légers vaisseaux.
Tes ports s'embellissent;
Tes voiles frémissent
Dans mille canaux.
L'urne du commerce
Chaque jour te verse

(1) Galilée faisait ses observations astronomiques du haut de la tour quarrée qui s'élève sur la place St. Marc.

(2) Le pont du Rialto.

L'or de l'univers;
L'Europe conquise
Proclame Venise
La reine des mers.

O vieil enfant de la victoire,
Peuple, hâte-toi d'en jouir.
Bientôt ce fantôme de gloire
Dans l'ombre va s'évanouir.
Malheur à l'Etat immobile
Qui, par son siècle devancé,
Languit, imitateur servile
Des abus du siècle passé!
Malheur à toi, vainqueur de l'onde,
Qui prétends régner sur le monde,
Quand tu lui restes étranger!
Crains l'âge nouveau qui commence,
Et dans ce changement immense
Repens-toi de ne pas changer.

Pourquoi cet appareil mystérieux et sombre
Dont trois inquisiteurs voilent encor Thémis?
Pourquoi tous les arrêts de ce conseil des Dix
Rendus dans le silence, exécutés dans l'ombre?
Pourquoi ces noms jetés dans ces gueules de fer (1)
Ce noir pont des soupirs, ces cachots sous la mer,

(1) On jetait les dénonciations dans les gueules des lions qui se trouvaient dans le palais du chef du gouvernement.

Ces sanglants chevalets, cette longue torture
Qui fait à la souffrance avouer l'imposture,
Le poignard abrégeant les lenteurs du poison,
Et cet art qui, plaçant la vertu près du crime,
Joint le chant des bourreaux au cri de la victime
Et l'éclat d'un palais au deuil d'une prison?
Combien de fois, hélas! sous ces arceaux funèbres,
Le malheureux, perdu dans leurs vastes ténèbres,
Poussant à peine un faible et long gémissement,
Sous le cordon muet expira lentement,
Tandis que, l'insultant par le bruit d'une fête,
Ses meurtriers chantaient et dansaient sur sa tête!

Tremble, injuste Sénat, de trahir ton devoir!
Tout pouvoir doit périr par l'abus du pouvoir.
Au moment du péril, ton aveugle démence
Sur tes concitoyens fonde en vain ta défense :
Tu haïssais le peuple, et le peuple à son tour
Pour des cœurs sans pitié montre un cœur sans amour.
Travaillé dès long-temps d'une lutte intestine,
Tu portais dans ton sein ton germe de ruine.
Ce colosse imposant que ta main ébranla,
Que faut-il pour l'abattre? Un souffle.... Le voilà!

Le soldat empereur, né pour ton esclavage,
Précipite vers ton rivage
Ses aigles au vol indompté.

Ta faiblesse est sa force, et son bras va t'instruire
Qu'un seul jour suffit pour détruire
Treize siècles de liberté.

Venise! ainsi périt cette puissance antique,
Et ton vieux nom de république
N'a plus d'écho pour retentir.
Un orage, en passant, brise ton front superbe;
Ton front disparaît comme l'herbe
Sous le flot qui vient l'engloutir.

Devant tes pavillons la mer faisait silence,
Et dans une lâche indolence
Elle voit tes ports sommeiller!
Ton lion s'envolait aux plus lointaines rives,
Et sur ses deux ailes captives
Il dort pour ne plus s'éveiller!

Où sont tes nuits de joie et tes jours de conquêtes,
Ce cortège de rois que tu traînais aux fêtes
Du temple de Saint-Marc,
Du masque aux cent couleurs la bruyante folie,
Et ces pas amoureux sur la dalle polie
Cadencés avec art?

Que deviennent ces jeux où tes vierges voilées,

Sur leur balcon moresque à l'envi rassemblées,
Applaudissaient en chœur,
Lorsque leurs yeux, perçant les plis de la zendale,
Impatients témoins de la joûte rivale,
Saluaient le vainqueur ?

Du trésor de ses chants la gondole est avare;
Les sons harmonieux du cygne de Ferrare
N'animent plus les airs;
On n'entend plus ces chœurs dont la voix réunie
De l'octave alterné prolongeait l'harmonie
En courant sur les mers.

Triste et portant du deuil la couleur sépulchrale,
La gondole est semblable à la barque infernale
Du fleuve de la mort,
Où le nocher muet, courbé sur ses deux rames,
Passe éternellement le peuple errant des âmes
De l'un à l'autre bord.

Le Bucentaure, oisif sur la rive indignée,
Ne va plus tous les ans unir la destinée
Du couple souverain,
Et de l'anneau ducal plaignant encor la perte,
L'Adriatique, au fond de sa couche déserte,
Pleure sur son hymen.

Quelle honte te couvre et quel deuil t'enveloppe,
Peuple esclave! Ton nom périt sans défenseurs.
Cet arsenal, jadis la terreur de l'Europe,
A-t-il vomi ses feux contre tes oppresseurs?
Le vieux gardien de son entrée (1)
A-t-il mieux sauvé tes enfans
Qu'il n'a protégé le Pyrée
Contre tes aïeux triomphants?
Non : des pas étrangers profanent son enceinte;
Les ordres de la haine, imposés à la crainte,
De tes chantiers muets suspendent les travaux;
Plus d'airain qui frémisse ou de feu qui s'allume;
Tu n'entends plus de loin dix mille bras rivaux
Faire crier la scie ou retentir l'enclume;
Et, veuve de ses arts, ton antique cité
Meurt dans la solitude et l'immobilité.

Quels triomphes nouveaux sont promis à l'histoire?
Le laurier de Lépante a-t-il un rejeton?
Réponds : quels monumens attestent ta victoire?
Des débris de mousquets rouillés comme ta gloire,
Des lambeaux d'étendards flétris comme ton nom.

(1) On mit à l'entrée de l'arsenal le lion de pierre qui gardait les portes du Pyrée.

Ta vaillance, autrefois si féconde en prodiges,
Laisse dormir son fer vainqueur.
Qu'importe qu'un vain marbre en garde les vestiges,
Lorsqu'elle est morte dans ton cœur?

Ces palais, vieux témoins de ta splendeur passée,
N'ont plus de voix qui parle à ton âme glacée;
Le bâton étranger te frappe impunément
Aux lieux où Frédéric courba sa tête altière (1),
Et, des pieds d'un pontife adorant la poussière,
Proclama ta grandeur par son abaissement.

Quoi! de leur palme triomphale
Tes aïeux vainement t'ont légué les débris!
Comme ils doivent rougir de l'immense intervalle
Qui les sépare de leurs fils!

Ils étaient ces flots héroïques
Qui des rochers les plus antiques
En un seul jour brisent l'orgueil;
Et tu n'es que l'écume impure,
Dernier rebut de l'onde obscure
Qui vient mourir contre un écueil.

(1) Frédéric Barberousse se prosterna, devant l'église de St. Marc, aux genoux du Pape Alexandre III.

Qu'ai-je entendu ? Tes cris demandent-ils des armes
Est-ce un signal vengeur qui sonne des alarmes ?
Non : c'est le roulement du tambour ennemi. . .
Combien la servitude avilit le courage!
Quand je m'indigne au bruit de ton lâche esclavage,
Peuple dégénéré! loin d'en avoir frémi,
Dans ton opprobre encor tu restes endormi!

Courage, batelier, que ta noire gondole
M'emporte avec rapidité;
Partons, fuyons des bords qui, veufs de leur idole,
Ne pleurent pas la liberté.

LA JEUNE COQUETTE ;

ÉLÉGIE

Qui a obtenu une médaille d'or, à la Séance publique du 16 Août 1825.

Par M. CHAUVET.

Hymen, o Hymenææ, Hymen, ades, o Hymenææ!
(Catulle.)

D'où vient que, parmi tant d'amans
Dont je me vois environnée,
Aucun à l'autel d'Hyménée
N'aspire à m'offrir ses sermens?

On prétend que sans la richesse
Il n'est plus pour l'amour de traits victorieux.
Les destins m'ont traitée avec quelque largesse;
L'éclat dont je brille sans cesse
Le dit assez à tous les yeux.

Mais à ce vil appât que la laideur emploie
Dois-je abaisser mes jeunes ans ?
Non, j'ai reçu du Ciel de trop nobles présens.
Je suis belle; il faut bien enfin que je le croie;
Mon sexe en fait l'aveu. Ce n'est pas tout : les arts,
Par les soins de ma mère, ont orné la nature.
Si je me montre au bal, avec quel doux murmure
Sur moi se fixent les regards !
Comme on vante mon port, mes attraits, ma parure !
Si je danse, on se presse, on s'écrie alentour;
Et, grâce au Ciel, jamais jusqu'à ce jour
Du repos d'un moment je n'ai subi l'injure.
La valse est mon triomphe, à ce que l'on assure;
Mes yeux alors, dit-on, brillent d'un feu si doux !
Dans ce trouble charmant qui nous enivre tous,
Quel danseur en secret ne brigue mes entraves ?
Et pourtant, parmi tant d'esclaves,
Je ne rencontre point d'époux.

Sur le piano voltige harmonieuse
Ma main féconde en suaves accords;
Son jeu brillant, sa verve audacieuse,
Au plus rebelle arrache des transports.

De la romance au chant plaintif et tendre
Qui mieux que moi soupire les douleurs?

L'heureux nocturne où je me fais entendre
Obtient partout des bravos et des pleurs.
En mêlant sa voix à la mienne,
Plus d'un jeune ténor m'exprime dès long-temps
Son amour, ses soupirs constants;
Mais, hélas! jusqu'ici je n'en vois point qui vienne
M'offrir cet époux que j'attends.

Parfois, au sein du dépit qui m'agite,
J'en veux à ces plaisirs sitôt évanouis;
Fatiguée, étourdie, alors que j'en jouis,
Malheureuse, quand je les quitte!
Sous leur douce influence il devait s'accomplir,
Ce rêve dont mon âme est sans cesse occupée.
Pour le bonheur tu disais m'embellir;
O! ma mère, m'as tu trompée?
Plaisirs cruels! ils m'ont, je m'en souvien,
Ravi le cœur de mon Horace.
Dans le monde il manquait d'assurance et de grâce,
Chantait faux quelquefois, dansait mal, j'en convien;
Mais, quand nous étions seuls, de quelle douce flamme
Soudain brillait son entretien!
A quel bonheur céleste il conviait mon âme!
Je me jouai de ce lien;
Je mis au désespoir sa tendresse jalouse.
De dépit, en pleurant, il prit une autre épouse.

On dit qu'ils sont heureux. Hélas! je le crois bien :
Il est si bon!... Et moi, désormais seule au monde,
Ne pourrai je trouver un cœur qui me réponde,
Un cœur qui pour jamais veuille s'unir au mien?
L'autre jour je voyais ma sœur dans son ménage.
Ma sœur est moins belle que moi;
Elle ignore ces arts qui parent mon jeune âge,
Car du soin domestique elle eut toujours l'emploi.
Eh! bien, elle a trouvé ce bonheur que j'envie.
Dieu! quelle était sa joie! un premier nouveau-né
Caressait son sein fortuné,
En y puisant l'allégresse et la vie.
Et moi, de ses dons éclatants
Le Ciel en vain m'aura comblée;
Je ne les verrai point, joyeuse et consolée,
Renaître dans ma fille et fleurir son printemps.
La douleur hâtera les ravages du temps;
Et de mes vains plaisirs les amis infidèles
Du bruit de leurs fêtes cruelles
Insulteront peut-être à mes derniers instans.

Voici venir la bise flétrissante.
L'orme tardif commence à se faner.
Jouet des vents, la feuille jaunissante
En tournoyant, tombe et roule impuissante
Jusqu'au ruisseau qui la doit entraîner.

Des promptes nuits où nos soleils se plongent,
Dans les champs, déjà tout gémit.
Dans la cité dont les veillent s'alongent,
Les feux brillent, l'archet frémit.
Pour quelque temps encor je veux goûter vos charmes,
Plaisirs, qui tant de fois avez trompé mes vœux;
Plus belle que jamais, je veux
Tenter sur tous les cœurs le succès de mes armes.
Beauté, des plus brillants atours
Ma main te prêtera la pompe séduisante.
Pour révéler tes dons, la mode complaisante
Sera complice des amours.
Partout où de son pied folâtre
La danse au violon aura livré l'essor,
J'irai charmer les yeux d'une foule idolâtre.
J'irai, sur une harpe d'or
Arrondissant mon bras d'albâtre,
Conquérir les succès des Pasta, des Fodor.
J'exciterai partout et l'ivresse et l'envie;
Je le sais.... Ah! parmi l'essaim tumultueux
Des flatteurs empressés dont je serai suivie,
Ne s'offrira-t-il pas quelqu'ami vertueux
Qui partage avec moi le fardeau de la vie?

Témoin du chaste vœu qui ramène aux plaisirs
Ma jeunesse triste et souffrante,
Le Ciel, j'espère, entendra les soupirs

Que je mêle aux éclats d'une joie enivrante.
Mais, cette fois encor, s'il trompe mes desirs,
Si, toujours triste et délaissée,
Je vois finir la saison commencée,
Si dans cet abandon fatal
Me trouvent les amours de la jeune hirondelle;
Alors la fleur naissante et la feuille nouvelle
De ma mort seront le signal.
Cachant dans un bois solitaire
La tombe qui doit me couvrir,
Je me hâterai de mourir,
Pour obtenir du moins les larmes de ma mère.

PROGRAMME

Des Sujets de prix mis au concours pour être décernés dans la Séance publique du 16 *Août* 1826.

POÉSIE.

La Société n'indique point le sujet spécial, mais elle s'est réservé de fixer, cette année, le genre qui devra être traité. Le prix consistant en une *Lyre d'argent*, sera décerné à la meilleure *ode* ou au meilleur *poëme*, de cent à deux cents vers, qui sera envoyé au concours. On n'admettra que des pièces inédites, et qui n'auront pas encore été présentées à d'autres Académies.

ÉLOQUENCE.

Sujet proposé, dans les termes suivants, par le Conseil municipal qui, chaque année, fait les frais de ce prix :

« Donner une notice historique et littéraire
» sur les historiens qu'a produits le département
» du Nord, et spécialement sur *Jean Froissart*,
» *Enguerrand de Monstrelet* et *Philippe de*
» *Comines*; discuter le mérite respectif de chacun

» d'eux, et indiquer en quoi ils ont pu être
» utiles à ceux qui ont écrit après eux l'histoire
» de France.

» On désirerait que les concurrens trouvassent
» moyen de rattacher à leur sujet quelques consi-
» dérations sur le but et la dignité de l'histoire
» qui, au lieu de rechercher dans les anciennes
» chroniques des détails odieux ou puérils sur
» la conduite privée des personnages éminents,
» ne doit envisager ces derniers que dans leur
» vie publique, et sous le rapport de l'influence
» politique qu'ils ont exercée sur les événemens
» de leur époque. »

Le prix, pour ce sujet, est une médaille d'or de deux cents francs (1).

Les mémoires et pièces de poésie devront parvenir *sans frais*, avant le 15 *juillet* 1826, terme de rigueur, à M. *F. Delcroix*, Secrétaire perpétuel de la Société. Ils porteront, comme d'usage, une devise, et seront accompagnés d'un billet cacheté, lequel répétera la devise et indiquera le nom de l'auteur.

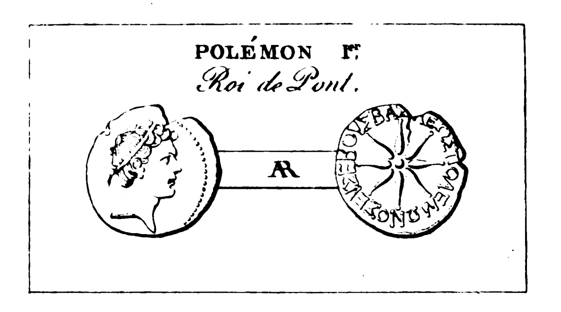
La Société d'Emulation offre une prime de *trois cents francs* au cultivateur qui amènera à

(1) Vû l'époque prochaine de la fermeture du concours, ce sujet de prix, s'il n'est pas convenablement traité, sera sans doute reproduit pour le concours de 1827.

Cambrai, le 24 *juillet* 1826, l'étalon qui, par son âge et par ses formes, sera jugé le plus apte à la propagation d'une race de chevaux pouvant servir à une arme quelconque de la cavalerie française. L'animal devra avoir au moins quatre ans, et le cultivateur qui obtiendra la prime, devra s'engager à le faire saillir, pendant une année, dans l'arrondissement de Cambrai.

La prime ne sera délivrée que lorsque le propriétaire de l'étalon aura justifié que cette dernière condition a été exactement remplie.

Des experts sont nommés pour ce concours.



POLÉMON Ier

Roi de Pont.

MÉMOIRE

SUR UNE MÉDAILLE ANECDOTE DE POLÉMON IER, ROI DE PONT;

Par M. le Ch^er DE HAUTEROCHE, *ancien Consul, membre correspondant* (1).

Parmi les nombreux monumens d'antiquité qui ont échappé à l'injure du temps et qui méritent de partager, avec beaucoup d'autres, l'intérêt des savans, il n'en est point qui aient rendu à l'histoire d'aussi grands services que les médailles. C'est une vérité si bien reconnue depuis longtemps, qu'il est presque inutile de la rappeler aujourd'hui que personne ne songe à la révoquer en doute.

La médaille dont je vais avoir l'honneur, Messieurs, de vous entretenir, est une nouvelle preuve de l'importance de la numismatique, soit pour éclaircir des points historiques restés douteux,

(1) Voy. page 20, rapport de M. *Pascal-Lacroix*, Président, sur les travaux historiques de la Société qui a ordonné l'insertion textuelle au vol. de ses mémoires, de la savante dissertation de M. *de Hauteroche*.

soit pour appuyer ceux qui déjà se trouvent consignés dans les annales des nations.

Deux rois du nom de Polémon sont connus dans l'histoire et par les médailles. Le premier, fils d'un rhéteur de Laodicée, fut d'abord grand-prêtre d'Olba, puis roi de Pont et de la petite Arménie; il réunit enfin à ses autres Etats le Bosphore Cimmérien. Il eut pour première femme, Dynamis, fille du roi Pharnace, le même qui avait été vaincu par César à Zéla. Veuve alors de deux maris, d'Asandre roi du Bosphore, et, après lui, d'un aventurier nommé Scribonius qui, par fraude, avait momentanément usurpé sa main et la couronne, cette princesse était morte sans laisser de postérité ni d'Asandre, ni de Scribonius, ni de Polémon, lorsque ce dernier épousa en secondes nôces Pythodoris fille d'un riche asiarque de Tralles en Lydie, et en eut trois enfans, dont l'aîné nommé Polémon, hérita du royaume de Pont, après la mort de Pythodoris sa mère.

Le premier Polémon fut contemporain de Marc-Antoine et d'Auguste.

Le second Polémon régna pendant que Caligula, Claude et Néron se succédèrent sur le trône des Césars.

On a du premier Polémon quelques médailles qui remontent à l'époque où il était pontife d'Olba. Il y prend les titres d'ΑΡΚΙΕΡΕΥΣ, ΤΟΠΑΡΚΟΣ

ΚΕΝΝΑΤΩΝ, ΔΥΝΑΣΤΗΣ ΟΛΒΕΩΝ, Grand-prêtre, Toparque des Cennates, Dynaste des Olbiens Et comme il était redevable de cette principauté à Marc-Antoine, il y prend aussi, par adulation et pour flatter le triumvir, les prénoms de ΜΑΡΚΟΣ - ΑΝΤΩΝΙΟΣ, *Marc-Antoine*, imitant en cela les usages de Rome, où l'esclave affranchi prenait le nom de son patron. Liébe et Frölich, qui les premiers ont écrit sur ces prêtres-rois, étaient persuadés que le pontife d'Olba nommé Polémon était le même personnage qui depuis fut investi de la souveraineté de Pont. L'abbé Belley (1), a cherché à prouver que le roi et le pontife étaient deux personnages différents. Visconti (2) a combattu l'opinion de l'abbé Belley par des raisonnemens si solides et des conséquences si bien déduites, que je n'ai pu me refuser à voir avec lui, dans le grand-prêtre d'Olba et le roi, le même personnage historique.

On sait qu'à mesure que les Romains étendaient leurs conquêtes, les chefs des nations subjuguées briguaient la protection de ces maîtres du monde, en se parant de leur nom et se mettant, en quelque sorte, au nombre de leurs cliens et affranchis. Quelques souverains de l'Orient et entr'autres Taccondimotus, roi de la Cilicie, et le dynaste Po-

(1) *Mém. des inscr. et bell. lettr.* vol. XXI, p. 421.
(2) *Iconographie grecq*, vol. III. p. 7.

lémon, croyant leur gloire intéressée à cet acte de servilité, joignirent à leur nom celui du maître dont ils voulaient flatter l'orgueil, en se faisant appeler, l'un *Marc-Antoine-Tarcondimotus*, l'autre *Marc-Antoine-Polémon*. Plus tard, un Sauromate et un Rhescuporis, tous deux rois du Bosphore Cimmérien, adoptèrent aussi les prénoms de *Tibère-Jules*, pour faire leur cour à l'empereur Tibère; et un Abgare, roi d'Edesse, contemporain de Septime-Sévère, est nommé sur ses monnaies *Lucius Aelius Septimius Abgarus*. Le mélange de ces trois prénoms fait voir qu'Abgare avait pris ceux de *Lucius Septimius*, en l'honneur de Septime-Sévère qui régnait alors; et vraisemblablement il tirait celui d'*Aelius* d'un de ses ayeux contemporain d'Hadrien; car il faut observer que ces noms romains ainsi adoptés par des princes de l'Orient, se transmettaient à leurs enfans de règne en règne, et s'y perpétuaient des uns aux autres, après même l'extinction des familles romaines auxquelles ils étaient propres. C'est ainsi que le sophiste Polémon, qui vivait sous Hadrien, et qui descendait probablement du Polémon de Laodicée, que Marc-Antoine avait comblé d'honneurs, conservait encore le nom du bienfaiteur de sa maison, à une époque où il ne restait plus personne de la famille Antonia.

Il a été publié dans Patin (1) une médaille en

(1) *Ad Sueton*. p. 298.

argent de Polémon devenu roi. Elle présente d'un côté sa tête et son nom avec le titre de roi, et de l'autre, la tête et le nom de Marc-Antoine. Cette médaille, précieuse par la réunion de ces deux têtes, était la seule que le temps eût épargnée. Elle a malheureusement disparu du cabinet dans lequel on la conservait, et on ne sait ce qu'elle est devenue.

Vaillant et Seguin ont aussi, l'un et l'autre, publié une médaille du même Polémon, sur laquelle on voit la tête de ce prince au revers de celle d'Auguste. Ces deux pièces sont en bronze. Mais, par une fatalité bien déplorable, elles ne se retrouvent pas plus que celle de Patin; et Visconti qui, dans l'espoir de les découvrir dans quelque collection, a exploré tous les cabinets d'Europe, afin de pouvoir faire graver dans son *Iconographie*, d'après des pièces originales, le portrait bien authentique du roi Polémon Ier, de ce prince qui avait joué sur la scène du monde, au temps de Marc-Antoine et d'Auguste, un rôle brillant; qui avait régné à la fois sur trois Etats, le Pont, la petite Arménie et le Bosphore Cimmérien, ce savant, dis-je, après s'être bien convaincu de l'inutilité de ses investigations, et désespérant de jamais retrouver les originaux de ces importantes médailles, le déclare très positivement en ces termes : « Je n'ai pu me procurer

» aucune médaille de Polémon Ier avec le titre de
» roi. » (*Iconog.*, *vol.* 2, *p.* 146.) Il s'est donc vu réduit à faire copier la gravure de la médaille d'argent publiée dans Patin, ainsi que la gravure de la médaille de bronze publiée dans Seguin; de sorte que l'on ne peut, avec ces copies de copies, se flatter d'avoir réellement sous les yeux une image fidèle des traits d'un homme que la fortune s'était plu à élever, de l'humble condition de simple citoyen, aux plus hauts degrés de l'échelle sociale; qui s'y soutint avec gloire pendant un long règne, et laissa un nom assez illustre pour qu'il fût imposé à l'une des contrées pontiques, qui le garda pendant plusieurs siècles sous la dénomination de *Pontus Polemoniacus* (1).

Les médailles de son fils Polémon II, sont beaucoup moins rares. Celles qu'on a publiées jusqu'à présent, sont toutes en argent, et ont été frappées sous les règnes de Claude et de Néron. Chacune de ces médailles porte une date qui indique une des années du règne de ce roi. (*Voy.* *Eckhel*, *Doctrina num.* vol. 11, p. 372.—*Mionnet*, *Description* etc. vol. 11, p. 365). J'en possède une qui n'a pas été publiée et qui remonte au règne de Caligula dont elle offre la tête au revers de celle de Polémon II. Frappée sur argent comme toutes les autres connues et de même module, on y lit :

(1) *Aurel. Victor.*—*Eutrop. in Neron.*

ΕΤΟΥΣ Γ, *de l'an trois* du règne de Polémon II. Et comme les plus anciennes médailles de ce prince sont de l'an XI de son règne, et frappées sous l'empereur Claude, celle-ci est d'autant plus intéressante qu'elle est antérieure de huit ans à la plus ancienne connue, et qu'elle offre la tête de Caligula qu'on n'y avait pas encore vue. L'on a ainsi maintenant des médailles de Polémon II, qui embrassent une période de vingt-un ans, puisqu'elles vont de l'an trois à l'an vingt-quatre de son règne, et qu'on y voit sa tête au revers de celles des empereurs Caligula, Claude et Néron, pendant le règne desquels il avait successivement occupé les trônes de Pont, du Bosphore et d'une partie de la Cilicie.

Il s'agit maintenant de déterminer auquel des deux Polémon appartient la médaille gravée en tête de ce mémoire, et dont voici la description :

Tête virile imberbe, diadémée, vue sur le profil droit.

Revers, ΒΑΣΙΛΕΩΣ. ΠΟΛΕΜΩΝΟΣ. ΕΥΣΕΒΟΥΣ. *du roi Polémon Eusèbe.* Soleil formé de huit rayons qui occupent tout le champ de la médaille. ARG. ou AR. module 4e.

Trois choses provoquent éminemment l'intérêt sur cette médaille, savoir : la tête, le type, la légende.

Les traits de Polémon Ier n'étant connus, avec le titre de roi, que par la gravure que Patin

et Seguin en ont chacun donnée, laquelle diffère extrêmement de l'une à l'autre, comme en est convenu Visconti lui-même, dans son *Iconographie* (1), puisqu'il impute la différence qu'on remarque entre les portraits que ces deux gravures offrent du même prince, à l'inexactitude des dessinateurs et des graveurs *peu exercés*, dit-il, *à copier l'antique*; il semble dès lors impossible, d'après ces deux gravures, de prononcer sur la ressemblance ou dissemblance des traits de ce prince, comparés à ceux du Polémon qui parait ici, pour la première fois, aux regards des savans : ce serait s'exposer à une méprise certaine, d'après les aveux mêmes du docte Visconti. Ainsi donc les gravures de ces deux médailles, telles qu'elles sont rendues dans Patin, Seguin et Visconti, ne peuvent pas fournir de pièces de comparaison pour juger si celle-ci appartient ou n'appartient pas à Polémon Ier.

Obtiendra-t-on un meilleur résultat en comparant notre médaille avec celles de Polémon II? Ici ce n'est plus la disette, c'est l'abondance qui embarrasse. En effet, sans avoir besoin de recourir à d'autres cabinets, le nôtre contient cinq médailles de Polémon II, sur lesquelles la tête du roi présente, par la confrontation

(1) Vol. 2. p. 147.

des unes aux autres, une telle variété dans le caractère de la figure et dans la forme des traits du visage, selon la date qu'elles portent, l'atelier où elles ont été frappées, la différence de talent des artistes employés à la gravure des coins, et l'âge du personnage à ces diverses époques de sa vie, qu'il serait, il faut en convenir, fort difficile de pouvoir affirmer que c'est le même prince sur chacune de ces cinq médailles, si son nom ne se lisait pas autour de son effigie, et si les têtes des empereurs ses contemporains, mises au revers, ne suffisaient pas pour prouver que ces médailles appartiennent bien réellement à Polémon II, et ne peuvent appartenir qu'à lui, malgré les dissemblances qui se remarquent de l'un à l'autre profil du même prince. Dès lors, la confrontation de ces têtes avec celle que nous publions ici, comme absolument nouvelle et anecdote, ne peut remplir l'objet que nous nous sommes proposé, celui d'établir par comparaison si cette médaille offre ou n'offre pas les traits de Polémon II. Il n'est donc pas plus possible de s'appuyer sur les médailles de Polémon II, que sur la gravure de celles de Polémon Ier, donnée par Patin et par Seguin, pour assigner, par analogie de ressemblance ou dissemblance de traits, la véritable place que doit occuper notre médaille entre l'un ou l'autre de ces princes.

Abandonnant ainsi ce moyen équivoque de ressemblance ou dissemblance de traits, puisqu'il ne peut servir à la recherche qui nous occupe, nous allons invoquer l'autorité des types employés sur les médailles de Polémon II, pour prouver que notre médaille n'appartient et ne peut appartenir au règne de ce prince. Ces types en effet sont de deux sortes : 1° la tête du roi d'un côté, et celle de l'empereur régnant de l'autre; 2° le nom seul du roi remplissant tout le champ d'une des faces de la médaille, et la tête de l'empereur régnant occupant l'autre face. Il est facile de juger, rien qu'à l'inspection de ces types, les seuls connus sur la monnaie de Polémon II, que la puissance des rois de Pont, au temps des empereurs romains, était dans la dépendance de ces empereurs, puisque la tête de ces derniers paraissait toujours sur la monnaie du royaume de Pont, tandis que la tête du roi était quelquefois remplacée par son nom seulement; et le droit d'effigie sur la monnaie étant dans les temps anciens, comme il l'est de nos jours, un des attributs de l'autorité souveraine, on doit nécessairement en tirer la conséquence que les Romains, au temps de Polémon II, étaient plus souverains dans le royaume de Pont, que le roi lui-même.

Notre médaille ne présentant qu'une seule tête, et cette tête étant, non celle d'un empereur ro-

main, mais bien celle d'un Polémon-roi, ainsi que le prouve sa légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ. ΠΟΛΕΜΩΝΟΣ. ΕΥΣΕΒΟΥΣ, la médaille est donc d'un temps antérieur à celui où le Pont était devenu dépendant des souverains de Rome; ce qui nous reporte nécessairement aux premières années du règne de Polémon Ier, avant que ce prince eût fait sa soumission à Auguste et en eût obtenu son pardon. Un coup-d'œil sur l'histoire de cette époque doit achever de porter la lumière sur la question que nous nous sommes proposé d'éclaircir et de résoudre.

Après la bataille de Philippes, l'an 712 de Rome, tout l'Orient, disent Suétone, Dion et Appien (1), devint le partage de Marc-Antoine, qui disposa de ces contrées selon son bon plaisir, imposant des tributs, vendant des principautés, changeant l'ordre des provinces et établissant des rois. Il existait alors à Laodicée de Phrygie un rhéteur nommé Zénon, qui rendit de grands services à Antoine dans sa guerre parthique contre le transfuge Labiénus (2). Celui-ci, parti du camp de Brutus pour aller mendier des secours près d'Orode roi des Parthes (3), espérait, à l'aide de ce secours, faire triompher la cause

(1) *Sueton.* in August. *Dio, lib. XLVIII. p.* 357. *Appian de Bell. civil.* p. 673.

(2) *Strab. lib. XII* et *XIV.*

(3) *Dio, lib. XLVIII.* § 24 *et* 39.

qu'il avait embrassée, lorsqu'il apprit l'entière défaite du parti des meurtriers de César dans les plaines de Philippes, et la mort de Brutus. Il se battit alors en désespéré. La lutte entre le triumvir et lui ne fut pas longue; Labiénus y perdit la vie, et Orode son armée.

Tranquille possesseur de l'Orient après cette victoire, Antoine récompensa Zénon de ses services en nommant prince d'Olba son fils Polémon (1). Bientôt après, il disposa en faveur du même prince, du royaume de Pont, sur le trône duquel il avait précédemment élevé Darius, fils de Pharnace (2). On ne sait précisément pas en quelle année Polémon prit possession de ce royaume; ce n'est pourtant pas postérieurement à l'an 718 de Rome (36 ans avant l'ère chrétienne); car Dion, dans cette même année, désigne Polémon avec la qualité de *roi de Pont*, Πωλέμωνος τοῦ ἐν τῷ Πόντῳ βασιλεύοντος (3).

Trois ans après, il reçut encore du même triumvir la souveraineté de la petite Arménie (4), pour le récompenser d'avoir réussi, par ses négociations, à détacher les Mèdes de l'alliance des Parthes et à réconcilier Artavasde, roi de Médie,

(1) *Appian. de bell. civ. lib.* V. § 75.

(2) *Idem loco citato.*

(3) *Dio, lib.* XLIX. § 25. tom. I.er p. 588. édit. de *Fabricius.*

(4) *Dio, lib.* XLIX. § 44.

avec Antoine (1). Mais ce fait ne se rattachant pas essentiellement avec ce qu'il nous intéresse d'éclaircir, relativement à notre Polémon-roi, je rentre dans la question. Ce prince tenant de la faveur de Marc-Antoine la souveraineté de Pont, les premières monnaies qu'il fit frapper après avoir pris possession de ce royaume, dûrent représenter d'un côté, la tête de son bienfaiteur Antoine, et de l'autre, la sienne. Nous avons dit plus haut qu'il existait une médaille qui était incontestablement de cette époque. En voici la description, d'après Frölich *Notitia elementar.* p. 205, et *tab. XVI*, *n°* 5. ΒΑΣΙΛΕΩΣ. ΠΟΛΕΜΩΝΟΣ, *du roi Polémon.* Tête diadémée de Polémon à droite. Revers M. ΑΝΤΩΝΙΩΣ ΑΥΤ. ΤΡΙΩΝ. ΑΝΔΡΩΝ, *Marc-Antoine*, *empereur*, *triumvir.* Tête nue de Marc-Antoine à droite. Æ. 4.

Cette médaille, publiée d'abord par Patin (*ad Sueton.* p. 298), l'a été ensuite par Frölich, et successivement par Eckhel, Visconti et M. Mionnet. C'est la seule connue, ainsi que nous l'avons dit, sur laquelle se trouvent réunies les têtes du roi Polémon Ier et de Marc-Antoine. Malheureusement, cette précieuse médaille ne se retrouve dans aucun cabinet et n'est plus connue que par la gravure. Quoiqu'elle ne

(1) *Dio*, *lib.* XLIX. § 33 et 34. Tom. I.

porte aucune date, il est facile de voir qu'elle n'a pu être frappée postérieurement à l'an 723 de Rome; car, en cette année, Marc-Antoine, vaincu à Actium, alla mourir dans les bras de Cléopâtre à Alexandrie. Après une telle défaite et la catastrophe qui la suivit, Polémon n'aurait certainement pas osé continuer de mettre sur sa monnaie l'effigie d'un prince dont Auguste avait triomphé, d'une manière si décisive, dans le célèbre combat naval qui le rendit seul maître de l'empire et arbitre de l'univers.

Le roi de Pont avait trop d'intérêt à ménager le vainqueur, pour ne pas chercher et ne pas employer tous les moyens de lui faire oublier le malheur qu'il avait eu d'être du parti d'Antoine; et Auguste avait trop d'élévation dans l'âme, pour vouloir, en cette circonstance, se venger de la fidélité que des princes avaient montrée à leurs engagemens. La preuve qu'Auguste pardonna à Polémon, ne fût-elle pas consignée, comme elle l'est, dans vingt endroits de l'histoire, serait matériellement démontrée par les monnaies de ce roi, qui le représentent au revers d'Auguste. Voici les deux seules jusqu'à présent connues et publiées.

1° ΒΑΣΙΛΕΩΣ. ΠΟΛΕΜΩΝΟΣ. *du roi Polémon.* Tête diadémée de Polémon à droite. Revers ΚΑΙΣΑΡΟΣ. ΣΕΒΑΣΤΟΥ. *de César Auguste.*

Tête nue d'Auguste à droite. Æ 4. (Voy. *Seguini numismata select.* p. 317).

2° ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΟΛΕΜΩΝΟΣ. *du roi Polémon.* Tête diadémée de Polémon.

Revers IMP. CAESAR. AVG. *l'empereur César-Auguste.* Tête nue d'Auguste. Æ. 3. (Voy. *Vaillant, numism. græc.* p. 6).

La tête d'Auguste, au revers de celle de Polémon sur ces deux médailles, démontre, de la manière la plus certaine, qu'elles appartiennent au règne de Polémon Ier (1) et non de Polémon II, qui, comme on sait, ne commença à régner que sous Caligula (2).

Il est extrêmement vraisemblable que ce fut dans l'intervalle qui s'écoula entre le combat naval d'Actium et le pardon accordé par Auguste à Polémon, que ma médaille a été frappée; car, du moment que Polémon fut confirmé par Auguste dans la souveraineté du royaume de Pont et qu'il obtint comme une faveur la permission de mettre sur sa monnaie l'effigie de son nouveau protecteur, ainsi qu'il avait précédemment mis

(1) Strabon, (liv. XII. ch. VII. § XVI), dit positivement que Polémon avait été revêtu de la dignité royale, d'abord par Antoine, puis par Auguste, en considération des actions éclatantes qu'il avait faites, *ob res præclarè gestas.*

(2) *Dio, lib.* LIX. § 12.

celle d'Antoine, il est, sinon certain, du moins très probable qu'il ne discontinua pas de la mettre pendant toute la durée de son règne, puisqu'il est avéré par l'histoire qu'il continua de jouir des bonnes grâces d'Auguste qui l'appelait l'ami et l'allié des Romains, *Amicus sociusque populi Romani.* (1). Or, le combat d'Actium étant de l'an 723 de Rome, et les épithètes d'*ami et allié* des Romains données par Auguste à Polémon étant, suivant Dion, de l'an 728, c'est donc dans l'intervalle de ces cinq années, c'est-à-dire de l'an 723 à l'an 728 de Rome, que notre médaille a nécessairement dû être frappée ; ainsi, dans l'ordre chronologique, elle vient après celles où se voient les têtes de Marc-Antoine et de Polémon, et précède celles qui offrent la tête d'Auguste au revers de la tête de Polémon. Cette médaille est par conséquent, et à plus forte raison, antérieure à la réunion du Bosphore Cimmérien au royaume de Pont, consentie par Auguste l'an 740 de Rome (2), en faveur de Polémon, sur la demande d'Agrippa qui voulait combler la mesure des bienfaits sur la tête de ce prince, pour l'attacher de plus en plus aux intérêts d'Auguste. La médaille n'a donc pas été frappée dans le Bosphore, qui alors n'appartenait pas encore à Polémon

(1) *Dio, lib.* LIII. § 25.
(2) *Dio, lib.* LIV. § 24.

mais elle l'a été indubitablement dans le Pont ou dans la petite Arménie, les deux seules contrées qui obéissaient alors à ce roi.

Quant au type représenté sur notre médaille, il s'explique de lui-même; c'est un des symboles les plus révérés par les rois de Pont, un symbole qui rappelait leur origine persane, à commencer par le satrape Artabaze, le premier de ces rois issus de la race des Achéménides, adorateurs du feu ou du soleil (1), jusqu'au grand Mithridate. Cet emblême du soleil est un astre formé ou plutôt entouré de huit rayons, tel qu'il se voit sur les médailles des rois de Pont, prédécesseurs de Polémon, avec cette différence pourtant que, sur les médailles de ces rois, le croissant de la lune est réuni au soleil, et que l'un et l'autre de ces astres y paraissent seulement comme symboles accessoires au type, tandis que sur notre médaille, l'astre rayonnant forme à lui seul le type du revers.

Lorsque toutes les forces de l'Occident vinrent se heurter contre celles de l'Orient à Actium, l'état précaire où la défaite d'Antoine laissa tous les princes asiatiques qui, par crainte, intérêt ou reconnaissance, s'étaient engagés pour lui dans cette lutte terrible, et dont plusieurs avaient

(1) Herodot. lib. I. c. 131. *Persæ sacrificant soli et lunæ*, dit aussi Eckhel, *Doctr. num. vet.* vol. 2. p. 364.

compromis leur existence politique en lui fournissant des troupes ou de l'argent (1), le roi de Pont ne dut pas être un des moins embarrassés, parce qu'il était un des plus en évidence, et qu'il courait par conséquent le plus de risques pour sa couronne. A cette époque critique de son règne où, privé de son protecteur Antoine, il ne savait de quel œil Auguste jugerait sa conduite, et quel sort lui était réservé, la monnaie qu'il fit frapper dut avoir un caractère tout particulier. Le type qu'il choisit semble montrer l'intention que ce prince avait de caresser, d'aduler la nation pontique et de s'identifier d'une manière plus intime avec elle en rappelant, par cet emblême du soleil, l'antique origine des rois issus du noble sang des Achéménides (2) qui l'avaient gouvernée avant lui, bien que Polémon n'eût personnellement rien de commun avec un sang aussi illustre. Les souverains de la Cappadoce avaient également la prétention de descendre des anciens rois de Perse (3); aussi trouve-t-on sur les médailles

(1) *Polemo auxilia misit.* Plutar. ch. *in Anton.*

(2) *Justin. lib. XXXVIII. c. 7.*

(3) *Constat Ponti reges à Persis et nobilissimâ Achæmenidarum stirpe descendisse, quam prosapiam testantur numi quoque, non modo horum Ponti sed et* CAPPADOCIÆ REGUM (nam et hos à Persis ortos consentiunt veteres) *in quorum arcâ solis lunæque astra plerumque collucent, tracta nimirum à Persis*

de quelques-uns de ces rois l'astre et le croissant qui, selon l'expression textuelle de Visconti (1), *désignant le culte du soleil et de la lune, ont rapport à l'origine que les rois de ces contrées tiraient des Achéménides.* C'est ainsi qu'environ 300 ans après Polémon, en l'année 226 de l'ère chrétienne, Artaxercès, le fondateur de la dynastie des Sassanides, ressuscita l'empire des Perses qu'Alexandre avait détruit; replaça sur le trône persan, après un intervalle de plus de cinq siècles, la religion de Zoroastre, et renouvela le culte du feu ou du soleil, qui était encore cher à ces peuples. On vit alors ce culte représenté sur les monnaies sassanides, non seulement par les formes allégoriques d'un astre entouré de rayons, mais encore par un autel sur lequel était le feu sacré gardé par deux mages. (*Voy. Mém. sur les antiq. de la Perse, par M. de Sacy.*).

La troisième et dernière chose digne d'attention sur notre médaille, c'est l'épithète ΕΥΣΕΒΟΥΣ *pieux*, qui est jointe au nom de Polémon. On avait jusqu'à présent ignoré que ce prince eût jamais porté ce titre, puisqu'il ne lui est donné par aucun historien, ni sur aucune de ses médailles publiées jusqu'à ce jour. Et ce qui

religione, apud quos utrumque sidus magno in honore fuit. Eckhel, *Doct. num. vet.* vol. 2. *p.* 341.

(1) Iconograph. grecq. vol. 2 p. 236.

est non moins remarquable, c'est qu'aucun des princes qui ont régné avant ou après Polémon sur les mêmes contrées du Pont, du Bosphore ou de la petite Arménie, n'a jamais employé sur sa monnaie le titre d'*Eusèbe*; ce qui prouve qu'il est absolument nouveau pour ces contrées.

Il est vraisemblable que Polémon prit ce titre à l'imitation de ses contemporains, les rois de Cappadoce Ariobarzane III ou Ariarathe X (1), dont les États n'étaient séparés de ceux du roi de Pont, que par une chaîne de montagnes parallèles au mont Taurus, et que Cicéron (2) nomme *les remparts de Pont*.

Quant aux motifs qu'eut Polémon pour prendre, ou consentir à agréer de ses sujets, l'épithète de *pieux*, le silence de l'histoire nous laissant dans tout le vague des hypothèses, il y aurait peut-être de la témérité à vouloir pénétrer ce mystère. Nous hasardons pourtant une opinion à ce sujet. Nous croyons qu'au moment d'être victime de son pieux attachement au parti d'Antoine, Polémon voulut du moins, s'il devait perdre sa couronne par suite des ressentimens d'Auguste, que la

(1) Un des prédécesseurs de Polémon au royaume de Pont, Mithridate V, avait, sans doute aussi par imitation, ajouté à son nom l'épithète de ΕΥΕΡΓΕΤΗΣ, *bienfaisant*, que portaient ses contemporains Antiochus VII roi de Syrie, et Ptolémée VII, roi d'Egypte.

(2) *Pro Archiâ poetâ*, c. 9.

cause de son malheur fut publiquement consacrée par l'épithète d'*Eusèbe* que, dans cette critique circonstance il ajouta à son nom sur ses monnaies, et qui, tout en exprimant son respect pour la foi jurée, pour la religion des sermens, le justifiait honorablement aux yeux de son peuple et de sa famille.

Si cette conjecture n'obtient pas le suffrage des érudits, il nous restera l'espoir que de nouvelles découvertes en médailles, inscriptions ou manuscrits, serviront peut-être un jour à expliquer le mystérieux motif de cette honorable épithète.

En résumé, l'on peut regarder comme établi sur des preuves irrécusables : 1° Que notre médaille appartient incontestablement au roi de Pont Polémon Ier, dont elle offre les traits, qui n'étaient plus connus depuis long-temps que par deux gravures si peu ressemblantes entr'elles, qu'on ne savait laquelle des deux préférer pour le véritable portrait de ce prince. 2° Que cette médaille, d'après son type et d'après l'histoire, a dû nécessairement être frappée entre les années 723 et 728 de Rome, 25 ou 30 ans avant l'ère chrétienne. 3° Que le type du soleil qu'on y voit, a rapport au culte de cet astre, objet de la religion des anciens Perses, de qui les rois de Pont descendaient par le satrape Artabaze. 4° Enfin, que l'épithète ΕΥΣΕΒΟΥΣ, génitif d'ΕΥΣΕΒΗΣ *pieux*,

dont est qualifié le roi Polémon, est une épithète absolument nouvelle, non seulement pour ce prince à qui nul auteur ne la donne, mais même pour tous les rois tant prédécesseurs que successeurs de Polémon Ier, dans les royaumes de Pont, du Bosphore Cimmérien et de la petite Arménie, puisque ni les monnaies de ces rois, ni les livres qui traitent de leur histoire, ne présentent jamais l'épithète ΕΥΣΕΒΗΣ. accolée au nom d'aucun de ces princes. Nous croyons donc être bien fondés à tirer, de toutes les considérations ci-dessus exposées, la conséquence que la médaille du roi Polémon Ier est d'un haut intérêt pour l'iconographie, pour la numismatique et pour l'histoire.

DE L'EMPIRE DE MAROC,

ET DES PRINCES QUI L'ONT GOUVERNÉ JUSQU'AUJOURD'HUI;

Extrait d'un voyage fait dans cette contrée par le Docteur J. BUFFA, *médecin des troupes de S. M. Britannique; traduit de l'anglais,*

Par M. J.-P. SERVOIS.

On doit s'étonner qu'un pays fort rapproché de nous, qui a subi tant de révolutions diverses, produit des hommes remarquables, et avec lequel l'Europe a durant tant de siècles, entretenu des relations journalières, soit encore si peu connu, et que son état d'ignorance et de barbarie contraste, d'une manière aussi marquée, avec la civilisation des autres peuples.

L'empire actuel de Maroc représente, à proprement parler, la *Mauritanie - Tingitane* des Romains, comme il est reconnu que la *Mauritanie-Césarienne* comprend Alger, Tripoli et Tunis. Cette dénomination lui fut donnée par l'empereur Claude. La Tingitanie ne devint véritablement province romaine qu'après la mort

de Bocchus, beau père de Jugurtha, qui s'en était rendu maître par la défaite de Bogud. Auguste fit ensuite présent des deux Mauritanies et d'une partie de la Gétulie au jeune Juba, comme pour l'indemniser de la perte du royaume de Nubie, autrefois possédé par son père. Ce prince laissa la couronne à Ptolémée, qu'il avait eu de Cléopatre, fille d'Antoine et de la célèbre reine d'Egypte du même nom. Sous le règne de Ptolémée, les Maures se révoltèrent, à l'instigation d'un numide appellé Taçfarinas qui avait servi dans les troupes auxiliaires des Romains, et déserté; il se rendit aisément le chef d'une bande de vagabonds et de barbares accoutumés à commettre toutes sortes de brigandages, et soutint la révolte qu'il avait commencée.

Mais après une suite de succès contrebalancés par des revers, les Maures furent mis dans une déroute complette par Dolabella, général romain, et par un corps de Mauritaniens, que Ptolémée avait envoyé à son secours. Une victoire aussi décisive contribua, pendant quelque temps, à maintenir la paix dans ces provinces. à la mort de Ptolémée, que Caligula fit lâchement assassiner parce qu'il s'était rendu aux jeux publics avec un habit si brillant qu'il avait attiré les regards de la foule, les Maures se sou-

levèrent de nouveau, et Claude plaça alors, pour la première fois, une armée romaine à demeure dans la Mauritanie. Ses généraux ne parvinrent pas sans peine à rétablir la tranquillité; mais elle ne fut presque plus troublée, jusqu'à la fin du cinquième siècle, époque où l'état toujours déclinant de la puissance romaine favorisa une nouvelle insurrection, dans laquelle les Maures secouérent entièrement le joug insupportable de leurs dominateurs. Ils furent secondés dans leurs efforts par les Vandales qui, sous la conduite de Genseric, semblables à un torrent débordé, inondèrent l'Afrique et s'emparèrent de la plupart des villes maritimes. Ces barbares, à leur tour, se virent chassés, au septième siècle, par les Sarrasins, que commandaient les Califes de Bagdad. Ainsi le changement de maîtres n'améliora pas beaucoup le sort de ces malheureuses contrées; et les habitans continuèrent à être les victimes de la plus affreuse tyrannie.

Encouragés par leurs succès et par l'espoir du pillage que leur promettait la conquête de pays plus fertiles et plus riches, mais non moins belliqueux que celui qu'ils abandonnaient, les Sarrasins portèrent leurs armes jusques dans la Mauritanie occidentale, et la firent gouverner par des lieutenans aussi cruels, aussi rapaces que leurs chefs, et ne suivant d'autre règle de

conduite que leurs passions et leurs caprices.

La distance qui séparait cette province du siège du gouvernement, et la manière tout-à-fait oppressive et vexatoire dont se comportaient les Califes, amenèrent un soulèvement général dans cette partie de leur vaste empire. Leur autorité en souffrit considérablement. Loin de chercher à étouffer ces mouvemens tumultueux, les généraux ne craignaient pas de les encourager ouvertement; et comme le désir de parvenir était à leurs yeux un titre suffisant pour tout entreprendre, on les vit, les uns après les autres, aspirer à la puissance suprême, terme modeste de leur ambition. Ils savaient bien qu'ils l'exerçaient déjà presque toute entière, mais c'était sous un autre nom; et quand les droits de la justice sont une fois violés, peut-on balancer à se mettre en première ligne? Le temps efface les traces de l'usurpation, et finit par la rendre légitime.

Au milieu de ces dissensions intestines, *Edris*, un des descendans de Mahomet, se réfugia dans la Mauritanie, pour se soustraire aux persécutions du Calife Abdallah, qui venait de faire périr tous ses parens, afin d'assurer la succession du Prophète à sa propre famille. *Edris* se fixa d'abord sur une montagne nommée *Zaaron*, entre *Fez* et *Méquinez*. Il ne tarda point à gagner

la confiance des Maures, en leur prêchant la doctrine de Mahomet, qu'il parvint insensiblement à faire admettre dans toute la contrée. On concevra facilement que ces peuples avides de nouveautés et susceptibles de fanatisme, au dernier degré, dûrent embrasser avec joie une croyance si bien adaptée à leurs mœurs et à leurs inclinations. Aussi, choisirent-ils *Edris* pour leur chef, et ils l'investirent de la puissance souveraine. Le nouveau maître se servit de son autorité pour réduire les généraux Arabes, et c'est à dater de cette époque que le caractère des Maures et celui des Arabes se confondirent graduellement, de telle sorte que, dans les siècles suivants, on put à peine reconnaître quelque différence dans la généralité de ces deux peuples.

Edris eut pour successeur son fils posthume, *Edris second*, qui fonda dans ces contrées la première monarchie, après celle de Mahomet. On l'appella le royaume d'Occident. La famille d'*Edris* se maintint sur le trône, l'espace d'environ cent cinquante ans; mais, dans le cours du dixième siècle, elle fut troublée dans la possession du pouvoir par des divisions qu'excitèrent une foule d'ambitieux qui finirent par opérer l'extinction totale des *Edrissites*.

La famille des *Mékinisi*, ou *Méquinisi* s'em-

para de plusieurs provinces, et éleva la ville actuelle de *Méquinez* ou *Miquenez*, sur les ruines de l'ancienne.

Un moine ou marabou, *Abou-Tessefin*, ou *Tephin*, car il est désigné sous ces deux noms, profitant et des dissensions qui agitaient violemment ces contrées et surtout de la crédulité d'un peuple léger et inconstant, envoya plusieurs de ses disciples prêcher la révolte à la multitude. Ils ne parvinrent que trop facilement à la soulever, sous prétexte de lui faire recouvrer ses droits et sa liberté. Cet insigne imposteur était le chef de la race des *Lamthounes*, surnommée *Morabethoun*, à cause de l'extrême rigidité avec laquelle ils observaient les formes de la nouvelle religion.

Cette tribu résidait entre le mont Atlas et le désert. Excédés du gouvernement tyrannique des Arabes, les Maures accoururent en foule sous les étendards de *Tessefin*, qui bientôt se vit à la tête d'une armée nombreuse. Il s'en servit pour conquérir plusieurs provinces et se faire proclamer souverain de la Mauritanie.

Joseph Ben Tessefin, son fils, occupa le trône après lui, et acheva de bâtir en 1086, la ville de *Morakesh* ou *Maroc*, commencée par son père. Cette ville devint, sous lui, le siège de

l'Empire (1). En 1097, *Tessefin* se rendit maître du royaume de *Fez* et le réunit à celui de *Maroc*. Joignant ensuite ses forces aux Mahomètans d'Espagne, il prit la ville de Séville; subjugua toute l'Andalousie, le royaume de Grenade et de Murcie; pénétra jusqu'à Cordoue, et défit l'armée d'Alphonse VI, roi d'Espagne. Après cette brillante expédition, il s'en retourna, chargé de butin, à Maroc, où il termina sa carrière. Le sceptre passa dans les mains de son fils *Aly*, ou *Hali*, qui fit aussi une irruption en Espagne; mais celle-ci n'eut point une heureuse issue, car il fut vaincu, et tué de la propre main d'Alphonse, à la bataille de Morella. (2)

Son fils *Brahem*, prince indolent et livré aux plaisirs, fut proclamé roi de Maroc. Ses débordemens favorisèrent les desseins ambitieux d'un prédicateur mahométan appellé *Mahomet Abdallah*. Cet hypocrite prit le titre de *Mahédi*, commandeur des croyans, et vit bientôt une armée de sectateurs rangée sous ses drapeaux; mais, dans le cours de sa mission, il rencontra

(1) Plusieurs écrivains disent que ce fut *Sidi Mahomet* qui la choisit pour son séjour, en 1686.

(2) *Morella* qui s'était déclarée pour l'Autriche contre Philippe V ne se rendit à ce prince qu'après avoir été changée en un monceau de ruines.

Le docteur Buffa dit *Moriella*, trompé sans doute par la manière dont les Espagnols prononcent les deux *ll*, quoiqu'il aurait plutôt dû écrire *Mierelia*. N. D. T.

un autre prédicateur, qui se trouvait également à la tête d'une multitude de prosélytes, et prenait aussi le titre de *Mahédi*, ou de prophête attendu à la fin du temps.

Ces deux aventuriers consultant leurs intérêts mutuels, firent cause commune; ils réussirent complettement à séduire le peuple par leurs projets de réforme, réforme dont la vie licencieuse de leur prince semblait démontrer la nécessité. *Abdallah* fut reconnu pour roi de Maroc, et son compétiteur, *Abdoul-Momen*, ou *Abdul-Mumen*, fils d'un potier de terre, fût déclaré général des croyans. Ce dernier étant parvenu à faire périr *Brahem*, chercha les moyens de se débarasser aussi de son collègue; mais en commettant ce nouveau crime, il fallait agir assez adroitement pour écarter le soupçon d'y avoir coopéré; il y réussit. Délivré par là d'un rival d'autant plus coupable à ses yeux, qu'il lui enviait une couronne dont il se croyait plus digne que lui, sans doute parce qu'il avait commis plus de scélératesses, il s'assit sur le trône, après en avoir précipité les deux derniers occupans. Il ne se contenta point de faire trancher la tête à *Brahem*; il étendit sa rage jusques sur les palais et les mosquées qui décoraient la ville de Maroc, déjà presque réduite en cendres par suite du siège qu'elle soutint contre lui.

Il voulut la punir d'avoir refusé de l'admettre lorsqu'il s'était présenté devant ses portes; enfin, il lui restait encore une victime à immoler, dans la personne d'*Isaac*, fils et successeur de *Brahem*; il l'étrangla lui-même. Cependant, soit repentir, soit crainte que la haine publique qu'il s'était attirée par tant d'atrocités, n'éclatât contre lui, il changea de conduite à l'égard de ses sujets, et voulut effacer les traces de sa barbarie, en faisant rebâtir sa capitale. Il ajouta à son empire les royaumes de *Tunis* et de *Tremecen*, et il se disposait à passer en Espagne, lorsqu'il termina sa vie en 1156. Il mourut paisible possesseur de l'autorité suprême, qu'il transmit à son fils, *Joseph II*.

Celui-ci épris, comme son père, de l'amour des conquêtes, avait hérité de sa bravoure et non de sa férocité; il se mit en mesure d'exécuter le projet qu'*Abdoul-Momen* avait conçu contre l'Espagne; mais il périt d'une chûte de cheval, dans un engagement qu'il eut avec les armées des rois de Portugal et de Léon. Il ne resta guères que deux années sur le trône.

A sa mort, son fils *Abou-Jacob*, surnommé *Almanzor* ou l'*Invincible*, (1) prit les rênes de

(1) Ce surnom est également donné par quelques auteurs à son père et à son aïeul. N. D. T.

l'Etat, appaisa les divisions qui déchiraient le royaume, et se rendit si puissant et si formidable, que les rois mahométans d'Espagne l'élurent pour leur chef suprême. Après une foule d'exploits glorieux, ce prince disparut tout-à-coup. On débita qu'il était allé faire le pélérinage de la Mecque, mais il est très probable qu'il fut assassiné et enterré secrètement par les descendans d'*Abdallah*.

Son fils n'en monta pas moins sur le trône, mais son règne fut de très courte durée; car il mourut peu de temps après, de la douleur que lui causèrent les pertes qu'il avait essuyées en Espagne. Il fut le dernier roi de cette race.

Abdallah, gouverneur de Fez, et issu de la famille de *Benemecins*, usurpa la couronne de son maître. Il eut pour fils *Aboul-Hussen* (1), le seul de ses successeurs qui prit part aux guerres que les Mahométans eurent à soutenir en Espagne. Il s'empara de Gibraltar, et fit élever le fort qui conserve encore aujourd'hui le nom de *Château du Maure*. *Adballah* fut détroné et assassiné par ce même *Aboul-Hassen*, tyran féroce et ambitieux qui laissa un fils nommé *Abou-Saïd*. C'est sous le règne de ce roi, connu par la

(1) *Albo-Hacen*, suivant le père d'Orléans, t. 2 p. 334. Le même historien attribue la prise de Gibraltar à son fils *Aboinélie*. N. D. T.

dépravation de ses mœurs et par ses inclinations vicieuses, qu'après un long siège, *Ceuta* se rendit à *Don Juan*, roi de Portugal. La race de ces usurpateurs fut totalement exterminée par la maison de *Mérini*, et cette famille, à son tour, renversée par *Mouley-Mahomet*, chérif de la même tribu, qui voulut aussi goûter les douceurs de la royauté; mais cette jouissance, fruit de l'usurpation, ne fut ni pure ni durable pour ses successeurs. Leur règne n'offrit, au contraire, qu'une série continuelle de révolutions et de meurtres. Ces horreurs étaient fomentées et commises par les montagnards gens, déterminés, féroces et turbulents qui, après avoir armé les unes contre les autres, les différentes parties de cette contrée, et après les avoir plongées dans toutes les calamités d'une guerre civile, égorgèrent *Mouley-Achmet*, le dernier des fils de *Mouley-Sidan*, et proclamèrent roi leur chef *Crom-el-Hadgy*, monstre avide de sang et de carnage, né dans la lie du peuple et ne le cédant à personne en scélératesse. Pour assurer sa nouvelle domination, ce tyran fit massacrer sans pitié tous les descendans mâles des Chérifs; mais devenu bientôt l'objet de l'exécration générale, il fut poignardé par sa propre sultane, le jour même de ses nôces. Cette femme appartenait à la famille des Chérifs, et ne s'était décidée à l'épouser qu'a-

fin d'avoir un moyen plus sûr de l'immoler à sa vengeance, comme le meurtrier de tous ses parens.

Après la fin tragique des descendans des Chérifs, ces contrées, et plus particulièrement la province de Tafilet, éprouvèrent, pendant plusieurs années consécutives, toutes les horreurs de la famine et de la peste. Le peuple de Tafilet regarda ce double fléau comme une punition de ses iniquités; et, pour appaiser le juste courroux du Prophête, un pélérinage eut lieu à la Mecque. Cependant, il restait encore un chérif nommé *Mouley-Aly*, descendant de l'*Envoyé de Dieu.* Il résidait dans une ville proche de Médine. Les pélérins crurent bientôt voir leurs malheurs finir et la colère du Ciel s'appaiser, s'ils le déterminaient à s'en retourner avec eux, et à fixer sa demeure dans leur contrée. Le Chérif se rendit facilement à leurs vœux. sur ces entrefaites, les saisons ayant repris leur cours ordinaire, et étant devenues plus favorables, les moissons furent si abondantes que ce peuple crédule et superstitieux n'attribua ce changement qu'à l'arrivée du pieux Chérif. Aussi, d'une voix unanime, on le proclama roi de Tafilet, sous le nom de *Mouley-Chérif,* et il fut reconnu comme tel par les autres provinces, à l'exception de Maroc et de ses environs, qui

se trouvaient alors au pouvoir de *Crom-El-Hadgy*. Mais ce dernier étant mort, ainsi que je l'ai dit plus haut, et son fils n'ayant pas tardé à le suivre dans la tombe, comme de toutes les anciennes familles qui avaient gouverné l'empire, il ne restait plus un seul membre, le nouveau roi de Tafilet fut confirmé légitime souverain de tout le pays, en vertu du triple droit que lui donnaient à la couronne, sa naissance, sa religion et son élection publique.

Mouley-Chérif fut le fondateur de la dynastie des *Fiseli*, de laquelle descend la famille actuellement régnante. Sous ce prince, l'Empire entièrement épuisé par les divisions et les guerres civiles, ne tarda point à goûter les douceurs de la paix et de l'abondance. *Mouley-Chérif* résida à Tafilet, et contraignit les gouverneurs à qui les provinces étaient confiées, à les administrer suivant les principes de l'ordre et de l'équité. Il mit toute son étude à rendre heureux ce peuple léger et turbulent. Les dernières années de son règne s'écoulèrent dans une tranquillité parfaite, et sa mort excita des regrets aussi amers que justes et universels. Le sceptre de Maroc passa dans les mains de son fils aîné, qui, sous le nom de *Mouley-Mahomet*, fut proclamé roi, sans qu'il s'élevât aucun des troubles qu'il n'est que trop ordinaire de voir en pareille circonstance.

Digne héritier de la justice et de la piété de son père, *Mouley-Mahomet* vit, pendant quelque temps, une paix profonde régner dans ses Etats; et sans doute il eut continué, jusqu'à la fin de ses jours, à se consacrer au bonheur de ses sujets, si son frère *Mouley-Arshid*, prince dévoré d'ambition et doué d'une pénétration et d'une étendue d'esprit égales aux vastes projets qu'il méditait, n'avait excité une rébellion pour s'emparer du pouvoir. Cependant, quoique parvenu à se faire un parti considérable, il fut vaincu dans une bataille rangée, et fait prisonnier par son frère *Mouley-Mahomet;* mais il recouvra la liberté par le secours d'un esclave nègre qu'il récompensa d'une manière digne de sa scélératesse personnelle, en lui coupant la tête, à l'instant même où le malheureux mettait ce monstre en état de briser ses fers.

Après avoir erré quelque temps, et cherché, mais en vain, à pousser l'esprit du peuple à la révolte, *Mouley-Arshid*, se réfugia sur les montagnes de *Rif*, et offrit ses services au roi de cette contrée. Le prince ébloui par les talens qu'il découvrit dans cet étranger, lui confia l'administration de ses Etats, et bientôt, à force de ruses, de stratagêmes et de prodigalités, le perfide réussit à mettre et les troupes

et le peuple dans ses intérêts. Ainsi soutenu, *Mouley-Arshid*, entreprit de détrôner son bienfaiteur, et il eut la cruauté de le massacrer de ses propres mains ! Ce premier succès n'était que le prélude de celui qu'il ambitionnait le plus. Il tourna donc ses armes contre son frère *Mahomet*, et le tint si étroitement assiégé dans Tafiet que ce bon prince plus affecté des maux de ses fidèles sujets que des siens, en mourut de douleur. L'énumération des actes de violence et de barbarie de *Mouley-Arshid* nous mènerait trop loin, car le nombre en est infini; je me contenterai de dire que son règne fut court, mais que le souvenir ne s'en effacera jamais. Il mourut, en 1672, d'une chute de cheval, qui lui brisa la tête.

Il fut remplacé sur le trône par son frère *Mouley-Ishmaël*; celui-ci se distingua par quelques belles actions, et son règne aurait formé une grande époque dans l'histoire de cet empire, s'il ne l'avait pas également souillé par une suite de cruautés trop révoltantes pour y arrêter nos regards. Il mourut en 1727, à l'âge avancé de 81 ans, laissant une postérité nombreuse. Pour assurer son pouvoir despotique, ce prince avait imaginé d'avoir à sa solde une armée de troupes réglées, composées de soldats étrangers. Il la forma effectivement, en partie des familles

nègres établies alors en Barbarie, et principalement d'une multitude de noirs qu'il tira de la côte de Guinée.

Mouley-Achmet-Daiby, un des fils d'*Ishmaël*, monta sur le trône de Maroc, mais il ne régna que deux ans et mourut d'hydropisie. Son successeur *Mouley-Addallah*, surpassa de beaucoup, sous le rapport des vices et de la cruauté, tous ceux qui l'avaient précédé. Sa conduite violente révolta tellement les esprits qu'il fut déposé jusqu'à *six fois ;* mais il trouva toujours le moyen de se faire réélire. Au milieu des guerres civiles, des déchiremens et des dévastations de toute espèce, qui désolaient ce malheureux pays, la peste se montra de nouveau et causa les mêmes ravages que sous le règne d'*Ishmaël*. *Abdallah*, rétabli pour la sixième fois, profita des troubles occasionnés par ce terrible fléau, pour semer et fomenter des divisions parmi les troupes nègres, afin de se venger de toutes les humiliations qu'il savait n'avoir souffertes que parceque ces troupes s'étaient déclarées contre lui. De nombreux guerriers tombèrent victimes de sa perfidie, et il parvint à les réduire à un tel degré de faiblesse que, de long-temps, il ne purent être pour lui un sujet de crainte. S'étant ainsi affranchi de tout ce qui pouvait le gêner dans sa conduite, il ne tarda pas à recouvrer son autorité pleine et

entière, et à se plonger plus profondément que jamais dans toutes sortes de désordres. Enfin, usé par l'âge, il termina son odieuse carrière en 1757, dans la ville de Fez, et laissa l'Empire à son fils *Sidi-Mahomet*. C'était, après la violente tempête qui avait battu le vaisseau de l'État, le voir entrer dans un port sûr et tranquille. La sagesse et l'humanité succédaient à la démence et à la barbarie.

Abdallah, pendant les dernières années de son règne, lui avait confié le gouvernement de Maroc, et ce prince avait eu le courage de s'occuper déjà de la réforme de plusieurs abus, et osé faire entendre la voix de la justice devant un père qui n'obéissait qu'à celle de ses passions et de sa cruauté.

Sidi-Mahomet, père de l'empereur actuel, était doué d'un esprit vif et pénétrant, et n'avait rien de barbare dans le caractère, ni dans les manières. Ses vues équitables, sa politique et ses excellents règlemens rétablirent bientôt l'ordre dans les affaires. Il tourna toutes ses idées vers le bien être de ses peuples, tant au dedans qu'au dehors. Il conclut et renouvella plusieurs traités de commerce avantageux avec la France, l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal, la Suède, le Danemarck et la Hollande. Enfin, il se maintint en bonne intelligence avec tous ces États

jusqu'en 1777, époque à laquelle s'étant laissé gagner par les cours de France et d'Espagne, il rompit le traité qui le liait à l'Angleterre, et refusa de fournir à Gibraltar les objets d'approvisionnement stipulés dans ses conventions avec la Grande Bretagne.

Sidi-Mahomet nomma au gouvernement de ses provinces des officiers de la plus exacte intégrité et de caractères tout-à-la-fois fermes et modérés. En un mot, le cours de son règne n'offrit aucune de ces cruautés qui avaient presque constamment déshonoré le sceptre de ses prédécesseurs. Il mourut dans un âge avancé, à *Rabath*, le 11 avril 1790, pouvant se rendre le témoignage de n'avoir jamais laissé échapper l'occasion de faire le bien et d'empêcher le mal.

Après la perte de cet excellent empereur, les Etats de Barbarie furent, comme d'ordinaire, en proie aux discordes civiles; et pour assurer leurs prétentions à la couronne de leur père, les fils nombreux de *Sidi-Mahomet* mirent tout à feu et à sang. L'issue de cette lutte terrible resta longtemps douteuse. A la fin, *Mouley-Yezid* fut proclamé empereur par un parti puissant; mais comme tout le pays était en armes, il eut à vaincre de nombreux obstacles pour s'établir sur le trône. A peine affermi dans sa puissance, il l'exerça avec une cruauté révol-

tante, contre ses prisonniers, sans doute voulant ainsi jeter la terreur dans l'âme de ses sujets, et les détourner de l'idée de se livrer à de nouvelles insurrections. Il fit éprouver les plus effroyables tourmens à ceux qui s'étaient opposés à son autorité; quelques uns furent pendus par les pieds; d'autres expirèrent dans l s angoisses de la faim. Il y en eut un grand nombre de mis en croix, aux portes de la ville, et plusieurs ministres de la religion, d'un rang supérieur, ainsi que beaucoup d'officiers de l'Empire, furent privés du bienfait de la vue.

Mais sa fureur et son inhumanité n'en demeurèrent pas là. Peut-être aurait-il pu, pour pallier, en quelque sorte, les actes de cruauté que je viens de rapporter, invoquer en sa faveur la nécessité d'assurer par ces moyens sa conservation personnelle et la possession d'une couronne qu'il ne tenait que par un titre bien précaire, le caprice de la multitude; mais où trouver l'ombre même d'une excuse pour atténuer sa barbarie envers les malheureux Juifs, qu'il fit tous massacrer sans exception? Le carnage fut épouvantable, et les propriétés de ce peuple persécuté devinrent la proie de ses bourreaux.

Six jeunes Juives qui eurent le courage héroïque d'intercéder pour leurs parens, furent brûlées vives. Le sang se glace dans les veines à l'idée de

semblables horreurs; mais je ne suis pas moins saisi de honte et d'effroi quand je réfléchis que notre propre histoire et les annales britanniques ne nous offrent que trop d'atrocités pareilles à celles que je viens de transcrire en frémissant.

L'indignation s'alluma dans les cœurs qui n'avaient pas encore abjuré tout sentiment d'humanité, et plusieurs provinces levèrent l'étendard de la rébellion contre cet indigne souverain; mais inutilement, car il vint successivement à bout de les réduire. L'armée rebelle fut cernée et taillée en pièces dans la dernière bataille, qu'il livra sous les murs de Maroc; cependant, *Mouley-Yezid* y ayant été blessé grièvement, on le transporta au château pour recevoir les soins que réclamait sa blessure. Mais le traitement fut si mal dirigé, qu'après avoir langui quelques jours, au milieu des plus déchirantes douleurs, trop faible châtiment de ses crimes, il expira en 1794.

L'empereur aujourd'hui sur le trône, *Mouley-Solyman*, était le plus jeune des princes de la famille impériale. Il vivait retiré dans la ville de Fez, sans cesse occupé de l'étude du Coran et des lois du royaume, afin d'acquérir les connaissances nécessaires pour s'acquitter dignement de l'office de grand-prêtre, qu'il se proposait de remplir. C'est de cette retraite qu'il fut appelé par ceux qui jouissaient, dans le voisinage de Fez,

de la plus haute réputation de sainteté, et par une faible portion de la milice maure. Avec ces soutiens, il se mit sur les rangs des prétendans à la couronne. Ces prétendans étaient ses trois frères qui, pour la même cause, se faisaient mutuellement la guerre, à la tête de troupes nombreuses. Au milieu de cette anarchie, le jeune prince fut proclamé empereur, dans la ville de Fez. Bientôt, secondé des conseils d'un certain nombre d'officiers aussi braves qu'expérimentés, il marche sur Mequinez qu'il soumet, après avoir été vainqueur dans deux batailles rangées. Cette place était défendue par un de ses frères qui ne tarda point à le reconnaître pour souverain, se joignit à lui, et attira dans ses intérêts un grand nombre d'amis et de partisans. Dès ce moment, il servit toujours *Solyman*, avec fidélité, ce qui mit l'empereur à même de résister aux forces réunies de ses deux autres frères. Grâce au peu d'harmonie qui régnait entre ceux-ci, *Mouley-Solyman* s'avança vers Maroc, combattit avec succès tout ce qui s'opposait à son passage, et se rendit maître de toutes les avenues de la capitale. Il y entra triomphant, à la suite d'une bataille générale et décisive. Il fut alors de nouveau proclamé seul et unique maître de l'Empire.

Toute la Barbarie était réduite à l'obéissance, à l'exception du royaume de Tanger; c'est aussi

là que se retirèrent les deux princes vaincus, pour y préparer un dernier effort inspiré par le désespoir. Mais inutiles tentatives! L'un se vit forcé d'implorer la protection du dey d'Alger; l'autre, fait prisonnier, fut relégué au fond d'une province éloignée.

Depuis cette époque, l'empereur de Maroc consacre tout son temps et ses soins à améliorer le sort de ses peuples, soit en augmentant sagement ses ressources financières, soit en plaçant à la tête de ses provinces des gouverneurs doux et humains. Ce n'est point assez pour lui de s'appliquer à faire les meilleurs choix : il a sans cesse l'œil ouvert sur la conduite de ses agens Il sait, quand il le faut, déposer ceux qui se sont écartés de ses ordres, et souvent même leur infliger les châtimens corporels les plus sévères, avant que de les condamner à un emprisonnement perpétuel.

Les gouverneurs sont responsables non seulement de leurs propres méfaits, mais encore des délits et des crimes qui se commettent dans l'étendue de leur juridiction, s'ils manquent d'en traduire les prévenus devant les tribunaux. Comme la destitution peut les frapper au moment où ils s'y attendent le moins, et être suivie de l'examen des causes de leurs richesses, on en voit très peu qui s'occupent d'amasser des fortunes

considérables; elles ne passeraient point à leurs familles; elles iraient, au contraire, grossir le trésor du Prince, en compromettant l'existence du possesseur, rarement à l'abri de reproche sur les moyens employés pour les acquérir.

Cet empire est peut-être une des plus belles et des plus fertiles contrées du monde; mais le despotisme sous lequel il a gémi si long-temps, et la rapacité des *Cheicks* concourent à anéantir son industrie et à l'empêcher de se développer. L'empereur actuel ne néglige rien pour l'encourager; mais pourra-t-il y parvenir? Pour réformer les abus des Etats Barbaresques, il faudrait commencer par inculquer d'autres principes aux chefs et au peuple. Quoiqu'il en soit, celui-ci regarde l'empereur comme un dieu; il le révère comme descendant du grand prophète, et quelque chose que le prince commande, les sujets obéissent aveuglement, et comme à des décrets émanés du Ciel même. Toute guerre contre des Chrétiens devient une guerre de religion, et les Maures qui succombent sur le champ de bataille, sont réputés martyrs.

Que dirons-nous des diplomates de la cour de Maroc? Dans l'art de la dissimulation et de la duplicité, ils vont de pair avec ceux du Grand Seigneur, et ne le cèdent point aux cabinets de l'Europe. Ils ne sont pas moins habiles dans

l'art de temporiser avec un ennemi, et ils savent imaginer mille expédiens pour l'enlacer dans leurs filets. Il est donc fort heureux pour l'Europe que les Maures en général soient aussi indolents ; car le pouvoir immense que cet Etat pourrait acquérir, s'il était peuplé de gens industrieux et susceptibles d'ambition, le rendrait la nation la plus formidable de l'univers.

OBSERVATIONS

CONSTATANT LES BONS EFFETS DES SANGSUES APPLIQUÉES SUR LES SURFACES MUQUEUSES, PALPÉBRALE, BUCCALE ET NASALE;

Recueillies par M. J.-V.-F. VAIDY, *médecin en chef, premier professeur à l'hôpital militaire d'instruction de Lille, associé de l'Académie royale de médecine, membre correspondant de la Société d'Emulation de Cambrai.*

Observation I. Madame R. avait un enfant convalescent du croup. Le jour où j'allai faire la dernière visite à cet enfant, la mère souffrait beaucoup d'une violente inflammation de la conjonctive gauche. Il restait une sangsue de celles qu'on avait prises pour le traitement du croup de l'enfant. Je proposai d'appliquer cette sangsue à la face interne de la paupière inférieure. Ma proposition fut mise à exécution sur-le-champ. Je n'eûs plus occasion de revoir la dame, qui habitait un village à une demi-lieue de la ville. quelques jours après, son mari vint m'annoncer la confirmation de la convalescence de l'enfant, et la prompte guérison de l'œil de la mère.

Depuis lors j'ai vu plusieurs fois la même pratique produire un semblable résultat.

Observat. II. Madame N. R. sujette à de violentes douleurs de dents, avec fluxion sur la joue, a pris l'habitude de se faire mordre deux sangsues sur la gencive, aussitôt que le mal commence à se faire sentir. Le soulagement est ordinairement subit, et le retour des douleurs est beaucoup plus rare qu'autre fois.

Observat. III. Joseph-Lucien Vaillant, convalescent d'une gastro-entérite qui avait cédé à une phlébotomie, éprouve tout-à-coup une violente douleur de dents au côté gauche, il n'a pu dormir de la nuit. On applique deux sangsues à chaque gencive, du côté douloureux. J'apprends, le lendemain, que Vaillant a bien dormi, et que la cessation de la douleur a été subite.

Observat. IV. Louis Barthélémy, soldat d'infanterie, est atteint d'une névrodynie trifaciale du côté gauche : douleur vive, pulsative, avec des rémissions irrégulières, dans les parties qu'anime le nerf trifacial; insomnie. — Deux sangsues dans la narine gauche.

Le lendemain, soulagement très-sensible; deux jours après, sortie de l'hôpital.

Observat. V. Une dame âgée de 28 ans, s'occupant des soins du ménage, se plaint d'un mal de gorge, qui dure depuis près de deux ans : voile du palais rouge; luette tuméfiée; gencives engorgées et saignantes; dents noires; haleine fétide, en-

rouement continuel; déglutition douloureuse. Elle avait pris, par les conseils de plusieurs médecins, diverses préparations mercurielles, des pilules d'acétate de cuivre et de la tisanne de salsepareille, le mal empirait toujours.—Application de trois sangsues à chaque gencive, réitérée jusqu'à extinction de l'inflammation.

La malade, qui ne demeurait pas à Lille, venait rarement me voir. Mais elle dirigeait son traitement suivant les instructions que je lui avais tracées. Après au moins quinze applications de sangsues, dans le cours de l'été, elle se délivra d'un mal qui lui avait donné beaucoup d'inquiétude.

Observat. VI. Aimée D., occupée alternativement aux travaux de la campagne et à un ouvrage sédentaire, avait une inflammation chronique du voile du palais et du pharinx; elle se désolait de voir son mal résister à tous les remèdes qu'on lui avait conseillés jusques là.—Faire mordre plusieurs fois et fréquemment trois sangues sur chaque gencive. Cette médication, suivie exactement et avec persévérance, a amené une guérison radicale sans récidive.

Observat. VII. Monsieur H. négociant, âgé d'environ 36 ans, sujet à des congestions cérébrales, pour lesquelles on avait dû, plusieurs fois, pratiquer de larges émissions sanguines, éprouve une nouvelle atteinte de cette grave indisposition. Tête

pesante et douloureuse; étourdissemens; somnolence; yeux rouges; appréhension d'une attaque d'apoplexie; impossibilité de se livrer aux soins d'un commerce très-étendu. Avant d'en venir à la phlébotomie, ou à une application de sangsues à l'anus, qui avait toujours procuré un soulagement marqué, je conseille de faire mordre deux sangsues dans les narines. Le soir même, je rencontre au spectacle M. H. qui me dit qu'il a perdu beaucoup de sang, qu'il n'a jamais eu la tête aussi légère, et que le lendemain il partira pour un voyage différé depuis plusieurs jours.

Observat. VIII. Mademoiselle C. H., âgée de 22 ans, éprouve tout-à-coup, au commencement de l'hiver, ce qu'elle appelle un *rhume de cerveau*. Céphalalgie frontale; yeux gros et larmoyants; narines rouges, douloureuses, avec écoulement continu d'une humeur limpide, acre; perte de l'odorat; inappétence; insomnie.

Après l'application d'une sangsue dans chaque narine, diminution prompte de tous ces symptômes. Dès le lendemain, retour aux occupations journalières.

Observat. IX. Virginie . . . . ., fille robuste et travaillant beaucoup, souffrait, depuis six jours, d'une inflammation de l'œil gauche, qui allait toujours en augmentant. Œil rouge et gonflé; douleur sus-orbitaire insupportable; douleur de l'œil

augmentée par l'impression de la lumière ; larmoyement ; insomnie.

On fait mordre une sangsue dans la narine gauche, à dix heures du soir. Le sang coule une partie de la nuit. Le lendemain, l'œil et la région sus-orbitaire sont encore un peu douloureux. Le surlendemain, toute douleur a disparu. Le sommeil est rétabli, et Virginie n'a pas abandonné son travail un seul jour.

Observat. X. Etienne Mérigaut, soldat d'infanterie, éprouve une inflammation de la membrane muqueuse nasale. Yeux glonflés et larmoyants ; céphalalgie frontale ; face colorée ; éternuement ; flux continu du mucus nasal ; abolition de l'odorat ; voix rauque ; complication d'une diarrhée légère. — On applique une sangsue dans une narine, et deux dans l'autre. Le surlendemain, convalescence.

Observat. XI. Pierre Calvié, soldat d'infanterie, est atteint d'une inflammation de la membrane muqueuse nasale du côté droit. Violente douleur de tête, à droite ; narine droite rouge, irritée, versant un mucus ténu, acre. — Deux sangsues dans la narine droite.

Le sang coula toute la nuit, et cette saignée est suivie d'une guérison très-prompte.

Observat. XII. Louis Laurent, soldat d'infanterie, souffre d'une inflammation des bronches.

Toux sèche fréquente, surtout pendant la nuit; douleur sous-sternale; céphalalgie; accablement.

L'application de deux sangsues dans chaque narine, dissipe promptement tous les symptômes, et Laurent retourne à son régiment après cinq jours de séjour à l'hôpital.

Observat. XIII. Jean Pottet, soldat d'infanterie, se plaint d'un *rhume* qui dure depuis huit jours. Toux sèche, plus molestante pendant la nuit; douleur sous-sternale; nulle affection du côté de la tête.

Deux sangsues appliquées dans chaque narine tirent beaucoup de sang; le lendemain plus de douleur de poitrine; toux moins fréquente, humide; expectoration facile; retour du sommeil. Pottet annonce sa guérison avec une grande satisfaction, et parle déjà de quitter l'hôpital.

Observat. XIV. Jean-François Martin, soldat d'infanterie, entre à l'hôpital avec une inflammation de la membrane muqueuse bronchique. Toux fréquente et sèche; respiration gênée; légère douleur au milieu de la poitrine; étourdissemens. Une saignée de cinq palettes amène la diminution graduelle de tous les symptômes de la bronchite.

Le sixième jour de l'entrée à l'hôpital, inflammation de la membrane muqueuse nasale, principalement du côté droit. Douleur de la

région sus-orbitaire droite; rougeur, irritation et sécheresse de la narine du même côté.— Deux sangsues dans la narine droite. L'écoulement du sang est abondant et suivi d'une prompte guérison.

Observat. XV. Lorenzo, homme robuste, pléthorique, après un travail très-fatigant, tombe malade. Douleurs vagues dans le dos et dans les membres; tête pesante et douloureuse; vestiges; prostration; fièvre violente; langue humide et peu colorée. La maladie est au deuxième jour.—Phlébotomie de vingt onces, suivie, quatre heures après, d'une autre de seize onces; clystère émollient.

Troisième jour. Mieux depuis la deuxième saignée; pouls détendu; soif inextingible; langue humide et blanchâtre. — Clystère.

Quatrième jour. Céphalalgie temporale à gauche insupportable; œil gauche douloureux; impossibilité de soulever la tête et de voir le jour; peu de fièvre. — Une sangsue dans la narine gauche.

Le même jour, après-midi, le sang a coulé abondamment de la narine; le malade est levé, a la tête légère, s'occupe des affaires de sa maison.

RÉFLEXIONS. L'application des sangsues sur les membranes muqueuses est un mode d'émission

sanguin, très-avantageux, que les praticiens ont jusqu'ici trop négligé. Il m'a paru supérieur à tout autre moyen pour dissiper l'inflammation de la conjonctive, de la membrane nasale ; des gencives, et de l'urêtre. On pourrait, non moins utilement sans doute, faire mordre quelques sangsues à l'entrée de l'intestin rectum, pour combattre la dyssenterie, la cystile, et même l'inflammation du foie et la congestion de la rate.

Les piqures pratiquées sur une surface muqueuse donnent une quantité de sang incomparablement plus considérable que celles qui sont faites sur la peau. J'ai vu souvent une seule sangsue faire couler du nez plusieurs onces de sang. Il en résulte une grande diminution dans la consommation des sangsues, avantage qui n'est pas sans importance pour les hôpitaux et pour la pratique des pauvres.

NOTE

SUR LA GÉLATINE TANNÉE,

Par M. A. MICHELOT, *membre correspondant.*

On ne peut tanner que la gélatine brute, c'est à dire celle qu'on obtient immédiatement en traitant par l'acide muriatique faible les os et l'ivoire, ou les objets fabriqués avec ces deux matières : la gélatine dissoute et mise en tablettes ne peut plus se tanner.

On tanne la gélatine comme on tanne les peaux. Après l'avoir fait gonfler, on la met entre deux couches de tan, de 10 à 15 centimètres, dans une cave, au fond de laquelle on fait arriver l'eau nécessaire pour imbiber le tan. Si l'opération n'est pas terminée, après que le tan a été dépouillé de son principe astringent, on l'arrose avec une dissolution de tannin.

La gélatine tannée est parfaitement insoluble, inaltérable par l'eau et par l'air. Celle qui provient des os a une demi-transparence, lorsqu'elle est récente; mais elle devient à peu près opaque par la dessication, et prend l'apparence de bois de rose très foncé, tandis que celle qu'on obtient de

l'ivoire conserve sa transparence, et ressemble, à s'y méprendre, à de la belle écaille rouge, surtout lorsqu'elle est veinée avec de la dissolution d'or ou d'argent.

On peut travailler la gélatine tannée comme de l'écaille. On peut aussi réduire en gélatine des objets d'os et d'ivoire, et les tanner ensuite en prenant les précautions nécessaires pour qu'ils ne se déforment pas, par suite du travail que leur fait éprouver la dessication. J'ai vu un dé d'ivoire, que notre savant confrère, M. d'Arcet, a traité de cette manière, et sur lequel il avait mis quelques gouttes de dissolution d'or; des tabletiers l'ont pris pour un dé de belle écaille rouge, et l'ont mis à un très haut prix.

La gélatine tannée se ramollit dans l'eau bouillante, et s'y soude comme la corne et l'écaille. Dans cet état elle prend très bien les formes qu'on veut lui donner, et peut remplacer l'écaille fondue. Des rognures d'os et d'ivoire, tannées dans une dissolution de tan (au lieu de poudre) conviennent parfaitement pour cet usage, et présentent un grand avantage sous le rapport de l'économie.

M. D'Arcet a cherché à obtenir de l'écaille blonde par différents moyens, mais il n'a pu encore y parvenir. C'est cet habile chimiste qui a fait fabriquer tous les objets de gélatine tannée que

j'ai vus. M. Lenormand, professeur de technologie à Paris, à qui j'ai communiqué la présente note, a répété les expériences qu'elle indique, et a obtenu les mêmes résultats que M. d'Arcet. Il est à regretter que cette branche d'industrie nouvelle et intéressante n'ait pas encore été exploitée en grand.

Depuis l'impression de mon mémoire sur la gélatine, j'ai recueilli de nouveaux renseignemens sur les usages de cette substance; je crois devoir les donner ici. 1° M. D'Arcet a fabriqué du papier en broyant de la gélatine brute, comme on pile les chiffons, et en opérant avec cette gélatine réduite en pâte, comme on le fait dans les fabriques de papier ordinaire. 2° MM. les pharmaciens qui ont établi au Gros caillou, à Paris, une belle fabrique d'eaux minérales factices, font entrer la gélatine dans la composition des bains d'eaux sulfureuses, pour empêcher que ces eaux n'exercent sur la peau l'action irritante dont se plaignent généralement les malades.

RAPPORT

SUR LA CULTURE

DE LA POMME DE TERRE *LANKMANN*,

Par M. ÉVRARD, *Trésorier de la Société.*

MESSIEURS,

Au printemps dernier, vous fîtes, entre plusieurs membres de cette Société académique, le partage des pommes de terre qui vous ont été offertes par notre confrère M. Henri Leroy, au nom de M. Lankmann, jardinier pépiniériste à Bruxelles. Vous exprimâtes en même temps le désir qu'il fût effectué dans l'arrondissement, des essais de culture de cette nouvelle racine tubéreuse, importée d'Irlande et déjà cultivée avec succès dans une partie de la Flandre Wallonne. J'ai pour ma part voulu remplir vos intentions, et je viens vous rendre compte aujourd'hui des résultats et des produits que j'ai obtenus avec les deux patates ou *batates* qui ont composé mon lot dans la distribution.

Mon jardin étant très petit et n'offrant point d'ailleurs un sol propre à la végétation des plantes légumineuses, j'ai confié mes deux pommes de terre à deux jardiniers du faubourg St.-Roch de cette ville, les sieurs Beaumont et Courtin, en leur recommandant de les cultiver séparément et d'en suivre la végétation avec beaucoup d'attention.

Celle que je remis au sieur Beaumont présentait huit œillets; elle fut divisée en huit morceaux qu'il planta en autant de fosses particulières, dans un jardin ombragé d'arbres à fruit, situé entre l'avenue dite de St.-Roch et le chemin des Blanchisseries.

Quoique la saison fût déjà fort avancée à l'époque de la plantation, chaque œillet germa très bien, aucun ne manqua, la végétation fut rapide, et les tiges s'élevèrent bientôt au dessus de celles que produisent les patates ordinaires de ce pays. Cette circonstance faisait craindre au cultivateur, d'après le préjugé vulgaire, que la force et l'élévation des tiges ne nuisissent à l'accroissement et à la multiplicité des racines. La récolte se fit vers le 20 octobre. Au grand étonnement, mais à la satisfaction du sieur Beaumont, les 8 œillets qu'il avait plantés lui ont rapporté 102 pommes de terre, dont 20 sont au moins de la grosseur de celle que je vous représente (1); le surplus est progressivement moins

(1) C'est à dire de la grosseur des deux poings.

gros, et la plus petite égalait en volume un œuf de poule.

La pomme de terre qui a été confiée au sieur Courtin ne présentait que 7 œillets; elle fut plantée et cultivée avec les mêmes soins dans le terrain qui sépare le canal de Valenciennes d'avec le faubourg St Roch. Elle a produit 86 pommes de terre, d'une dimension semblable à celles qu'a récoltées le sieur Beaumont; ce qui établit, d'après le nombre d'œillets, une proportion égale dans les deux plantations.

J'ai fait cuire à l'eau deux des patates récoltées par le sieur Courtin; elles n'ont pas présenté cette substance farineuse qu'on trouve dans les pommes de terre vulgairement nommées *Becs de souris;* mais elles ne leur cèdent en rien sous le rapport de la saveur. La chair en est blanche, serrée, sans aucune tâche intérieure. Sa qualité nutritive a beaucoup d'analogie avec celle de la pomme de terre noire, mais elle lui est infiniment supérieure en goût.

Vous avez remarqué, Messieurs, d'après les résultats obtenus par les sieurs Beaumont et Courtin, qu'on peut, sans exagération, évaluer la multiplication de cette nouvelle racine tubéreuse à 90 pour 1, ce qui présente une augmentation considérable sur les produits ordinaires des pommes de terre cultivées jusqu'à ce jour dans nos

cantons. Si vous ajoutez à ce premier avantage celui qui résulte de la qualité, vous apprécîrez la nécessité de faire connaître dans notre arrondissement la pomme de terre de M. Lankmann, et d'en propager la culture.

D'après le conseil que je lui ai donné, le sieur Beaumont se propose d'essayer au printemps prochain la culture de cette nouvelle pomme de terre, sur un terrain moins ombragé et moins aquatique que celui de son jardin. Il a, comme moi, l'espoir que la différence de la qualité du sol influera sur celle des produits. Je me réserve, Messieurs, de vous rendre compte des résultats qu'il obtiendra par ce second essai.

ANALYSE

Des monnaies d'argent romaines, trouvées à Famars,

Par M. H. FENEULLE, *Pharmacien à Cambrai.*

Le village de Famars (*Fanum Martis*), situé à une lieue de Valenciennes, vers le Sud, était à l'époque de la domination romaine dans ces contrées, une forteresse considérable de la Gaule, seconde Belgique. Après la ruine de Bavai en 385, les Romains s'étant repliés sur Famars, y rassemblèrent toutes leurs forces militaires pour s'opposer aux progrès des nations Germaniques. Cette nouvelle cité acquit bientôt assez d'importance pour donner son nom à tout le pays environnant, qui fut appellé *Pagus Fano martensis* jusqu'au dixième siècle; après quoi la dénomination de *Hainaut* commença à prévaloir.

Les monumens trouvés à Famars à diverses époques et quelques vestiges d'anciens retranchements sur le *Mont-Joui* (*Mons Jovis*) avaient souvent attiré l'attention des archéologues; mais il parait qu'on n'avait jamais pratiqué en ce lieu de fouilles suivies.

Une société d'amateurs se forma à Valenciennes en 1822 pour l'exploration du sol de Famars. Un

grand nombre d'antiquaires et d'hommes de lettres s'empressèrent de prendre des actions, et bientôt les travaux furent couronnés du plus heureux résultat. Il faut compter parmi les découvertes vraiment intéressantes, celle de plusieurs milliers de médailles romaines, qui furent réparties entre les actionnaires.

La Société d'Emulation de Cambrai m'ayant remis quelques unes de ces médailles, je me suis empressé de les soumettre à l'analyse. Le procédé suivi a été le même pour toutes. On a commencé à traiter la pièce par l'acide nitrique concentré; la dissolution a été mise à siccité, délayée dans l'eau distillée et jetée sur un filtre, sur lequel on a séparé, en général, une matière d'un pourpre plus ou moins foncé.

La dissolution nitrique a été précipitée par l'acide hydrochlorique, du poids du chlorure d'argent fondu; on a déduit la proportion d'argent.

Le cuivre a été obtenu, en changeant la dissolution nitrique en sulfate acide, et on a recueilli ce métal en faisant bouillir la liqueur avec une lame de fer.

Pour déterminer la nature de la matière pourpre, on l'a calcinée en rouge dans un creuset de platine. Traitée à chaud par l'acide hydrochlorique concentré, celui-ci dissolvit une portion d'étain, qu'on rendit sensible, soit par l'hydrogéne sulfuré qui y formait un précipité brun, soit par le chlorure d'or

qui donnait lieu à du pourpre. Le résidu insoluble dans l'acide hydrochlorique, s'est dissout en partie dans l'acide hydrochloronitrique, à l'exception d'une petite quantité de peroxide d'étain, que l'on a reconnu en le soufflant à la flamme intérieure du chalumeau, sur un charbon avec un peu de soude, il fournit un globule métallique. La deuxième dissolution, privée de son excès d'acide par l'évaporation, a donné avec le proto sulfate de fer, le nitrate de mercure, le proto chlorure d'étain, des preuves non équivoques de la présence de l'or.

Dans ces monnaies, excepté deux, dans lesquelles le précipité insoluble dans l'acide nitrique, était de l'or pur, les autres dépôts ont été considérés comme du peroxide d'étain. En effet, la quantité d'or qu'ils retenaient, était peu considérable, en défalquant l'oxigéne, on a fait la part du métal.

Ire IMP. CAES. VESPASIANVS AVG. Revers... TR... Une femme debout tenant un caducée.

Poids de la médaille ... = 3 gr., 04			
Argent	2 gr., 431	....	100
Cuivre	0, 589	....	24, (1)
Or	0, 020	sans trace perceptible d'étain.	
	3 gr. 040		

(1) Toutes les médailles ont été remises décapées, ce qui fait que la proportion de cuivre, se trouve nécessairement moindre qu'elle ne devrait l'être.

IIe TRAIANO AVG. GER. DAC. PM. TR. P. Sa tête ceinte d'une couronne de lauriers. Revers COS. V. P. P. S. R. OPTIMO PRINC. Une déesse représentant la Victoire debout.

Poids de la médaille . . . 2 gr., 8

Argent 2 gr. 455. 100

Cuivre 0, 341 . . . . . 13, 9

Etain } 0, 004

Or } 2, gr. 800

IIIe HADRIANVS AVG. COS III. PP. Sa tête nue.

Revers SALVS AVG. Une femme debout.

Poids de la médaille . . . 3 gr. 47.

Argent . . . 2 gr., 808 100

Cuivre . . . 0, 661 . . . . . . 23, 54

Etain } . . 0, 001

Or }

3, 470

IVe Sabine, femme du précédent.

SABINA AVGVSTA. Revers VENERI GENETRICI(*sic*). Une femme debout.

Poids de la médaille 2 gr., 67

Argent 2 gr., 279. 100

Cuivre 0, 381 . . . . . . 16, 717

Étain 0, 01

2, 670

Ve ANTONINVS. AVG. P. P. TR. P. XI. Sa tête ceinte de lauriers. Revers COS. III. Une femme debout, tenant un gouvernail.

Poids de la médaille . . . 3 gr., 87

Argent 2 gr., 717 100

Cuivre 1, 053 . . . . . 38, 75 . . . 100

Etain } 0, 100 . . . . 9, 5
Or }

3 gr., 870

VIe DIVA FAVSTINA. La tête de Faustine. Revers AVGVSTA. Cérès debout tenant des épis.

Poids de la médaille 3 gr., 01

Analyse faite sur 2 gr., 54

Argent 2 gr. 038 . . . 100

Cuivre 0, 497. . . . 24, 38

Étain } 0, 005
Or }

2 gr., 540

VIIe AVRELIVS CÆSAR. AVG. P. II. C. La tête nue de Marc-Auréle. Revers TR. POT. XII. COS. II. Apollon debout en habit de femme.

Poids de la médaille 2 gr., 92

Argent 2 gr., 326 100

Cuivre 0, 592 . . . . 25, 4

Etain } 0, 002
Or }

2, gr., 920

VIIIme FAVSTINA AVGVSTA. Revers FECVND. AVGVSTAE. Une femme debout avec quatre enfans.

Poids de la médaille . . . 3 gr., 51
Argent 2 gr. 806. 100
Cuivre 0, 700 . . . . 24, 94
Or 0, 004
3, gr. 510

IXe M. COMMODVS ANTONINVS. AVG. Revers TR. P. VII. IMP. VI. COS. IIII P. P. Une femme debout près d'un autel.

Poids de la médaille . . . 2 gr., 703
Argent 1 gr., 814. 100
Cuivre 0, 869. . . . . 47, 906
Etain } 0, 220
Or }
2, gr. 903

X^e IMP. GORDIANVS. PIVS. FEL. AVG. Revers IOVI STATORI. Jupiter debout.

Poids de la médaille . . . 3 gr., 4
Quantité analysée . . . . . 3 gr., 34
Argent 0, gr. 941 100
Cuivre 2, 262 . . . . 240, 38 . . . 100
Etain } 0, 137 . . . . 6, 056
Or }
3 gr., 340

XI[e] IMP. M. IVL. PHILIPPVS. AVG. Revers ANNONA AVGG. Une femme debout, tenant une corne d'abondance.

Poids de la médaille . . . 3 gr., 5
Quantité analysée . . . . 3 gr. 47
Argent 1 gr., 508 100
Cuivre 1, 917 . . . . . . 127, 122
Etain } 0, 045
Or }
3, 470

XII[e] M. OTACIL SEVERA. AVG. Revers CONCORDIA AVGG. La Concorde assise.

Poids de la médaille . . . 3 gr., 165
Quantité analysée. . . . 3 gr., 055
Argent 1 gr., 158 100
Cuivre 1, 841 . . . . 158, 98
Etain } 0, 056
Or }
3, gr., 055

XIII[e] IMP. C. M. Q. TRAIANUS DECIVS AVG. Revers VICTORIA AVG. Victoire passant.

Poids de la médaille . . . 3 gr., 768
Analyse faite sur . . . . 3 gr., 758
Argent 1 gr., 49 100
Cuivre 2, 213 . . . . . . 148, 523
Etain } 0, 055
Or }
3, 758

Dans la matière insoluble par l'acide nitrique, analogue au pourpre de Cassius, la proportion d'or n'est pas considérable; cet or, comme l'a déjà observé le savant Klaproth, se trouvait à la surface des bronzes provenant des statues dont on s'est servi pour faire les monnaies.

Toutes les médailles analysées varient encore par les quantités d'étain; ce qui peut faire penser, ou qu'on a employé un cuivre impur, ou plutôt que des fragmens de bronze ont été mêlés à du cuivre et fondus avec de l'argent.

NOTE

Sur un livre d'heures qui fut à l'usage de
MARIE STUART.

On a vu dans le n° 71 du *Journal de l'Arrondissement de Cambrai*, (3 septembre 1825), un article extrait du *Courrier anglais*, où il était dit que le livre de prières de Marie Stuart, apporté à Douai, après la mort tragique de cette reine infortunée, avait été perdu pendant la révolution. Nous croyons aujourd'hui pouvoir affirmer que ce livre précieux se trouve à Cambrai. On vient de nous mettre sous les yeux un in-8°, richement relié, doré sur tranche et intitulé : *Officivm Beatæ Mariæ Virginis, nuper reformatum, et Pii V. Pont. Max. iussu editum.* Au milieu du titre est une vignette représentant une licorne, avec cette légende : *Dilectvs qvemadmodvm filivs vnicornivm. Psalm. XXVIII.*

Au bas : *Parisiis, apud Jacobum Keruer, via Iacobæâ, sub insigni Vnicornis.* 1574. *Cum priuilegio Pij V. et Gregorij xiij. Pontificis*

Maximi. et Caroli IX. Francorum Regis Christianissimi.

Sur une des marges de ce titre, on remarque trois lignes d'écriture dont nous n'avons pu lire que les mots suivants : . . . . *Maria glorious martyr and queen of Scotland. Pray for me* (une ligne illisible).

Au bas du titre, nous lisons encore : *This was...* (un mot illisible) *Maria of Scotlands* (deux mots illisibles) *was martyred in England for ye catholick faith.*

Au verso du titre, la même main a tracé ces paroles du Psalmiste : *Nolite confidere in principibus, in filiis hominum in quibus non est salus.*

Spes mea in Domino qui fecit cœlum et terram.

In te Domine speravi, non confundar in æternum.

On sait que ce dernier verset a été prononcé par Marie Stuart, au moment où elle allait mettre la tête sur le fatal billot. La douce résignation exprimée par ces paroles justifie l'heureuse idée du Père Caussin; *Elle ne fit non plus de résistance à la mort, que fait une fleur à celuy qui la cueille* (1).

(1) *La Cour sainte* du P. Nicolas Caussin, de la Compagnie de Jésus, t. 5, article de *Marie Stuart*, p. 671.

A la fin du livre, en regard de la table, dont un feuillet manque, on lit ce qui suit : *Heures de l'incomparable Reyne d'Ecosse Marie Stuart, veufve de François II. Roy de France. A Roberson* (sic).

Il est à observer que ce mot *Robertson* se trouve aussi écrit mais avec un *t* entre l'*r* et l'*s*, sous forme de signature, sur la marge gauche du titre de l'ouvrage.

L'exécution typographique laisse peu de chose à désirer. Le livre est enrichi de belles gravures au trait, en bois. Les titres, les phrases que l'on imprime actuellement en *italique*, et les lettres initiales de chaque alinéa sont en caractères rouges. Les pages sont encadrées par un filet rouge très mince, et ne sont foliotées qu'au *recto*. Il manque un certain nombre de feuillets; on a arraché ceux qui portent les chiffres 5; 25 à 33; 54; 64 à 66; 71; 73; 81; 82; 93; 110; 111; 118; 119; 150; 151; 163; 167. Il y a au reste plusieurs erreurs de pagination qui sont du fait de l'imprimeur.

Certains endroits du livre paraissent avoir été lus plus souvent que d'autres.

La reliure en maroquin rouge est couverte sur le dos et le plat de fleurons et ornemens en or, qui ont conservé presque tout leur éclat.

En comparant l'époque de l'impression de ces

heures (1574) avec celle de la mort de Marie Stuart (1587), on est autorisé à croire qu'elles auront été envoyées de France et remises à la Princesse, pendant sa captivité, qui a duré dix-huit ans. Peut-être était-ce un présent du Cardinal de Lorraine, son oncle.

Il paraît donc que le livre qui fait l'objet de cette note, apporté à Douai par Elisabeth Carle, une des dames d'honneur de l'infortunée Marie, y sera resté en dépôt dans le Collége des Ecossais jusqu'en 1793. A la révolution, la bibliothèque des Ecossais ayant été réunie à celle de la ville de Douai, le livre demeura oublié dans ce dernier établissement d'où il sortit vers 1801, confondu avec des cumulus de livres que l'on vendit comme inutiles. Un sieur Chardeau qui l'acheta alors, le céda depuis à M. Tronville, professeur de musique à Cambrai. Ce dernier l'offrit à M. l'Abbé Dorémus, chanoine de la cathédrale, qui le garda jusqu'à sa mort, époque à laquelle M. Tronville rentra en possession du livre, suivant une convention préalable. Ce n'est que depuis peu que les heures de Marie Stuart ont appartenu au sieur Drubay, musicien attaché à la chapelle de la cathédrale, par l'abandon que lui en a fait M. Tronville.

En admettant l'authenticité de ces heures, nous formions le vœu qu'elles ne sortissent point de

Cambrai : ce désir se trouve aujourd'hui réalisé, puisqu'elles sont devenues la propriété de Mgr l'Evêque du diocèse.

LE MOUSSE;

ÉLÉGIE

Par M. F. DELCROIX.

« *Nudus in ignotâ, Palinure, jacebis arenâ.* »
(VIRG.)

Quelle est la jeune voix qui se perd dans l'orage?
C'est le cri d'un enfant, sur les flots courroucés,
Seul, demeuré vivant d'un nombreux équipage.
Mais le calme renaît; et, perçant le nuage,
Le soleil, de ses feux obliquement lancés,
Éclaire, à son couchant, les débris du naufrage,
Des cables, des agrès rompus et fracassés...

Le hunier sort debout de la plaine écumante;
Car, au moment de la tourmente,
Par un roc, sous la vague, en plongeant arrêté,
Le navire englouti sur sa quille est resté.
Contre la mort qui te menace,
Pauvre enfant, quel refuge a pu te protéger?

Tout au plus haut du mât, dans un étroit espace,
Tu trouvas ton salut au poste du danger !

Des flots son œil interroge la cime;
Il appelle, à grands cris, ses plus chers compagnons ;
Mais hélas! aux vents seuls il a redit leurs noms...
Aucun ne reparait sur l'effrayant abîme.
Au loin portant la vue, en un trouble mortel,
C'est en vain qu'il implore un rayon d'espérance :
Suspendu, faible atôme, entre l'onde et le ciel,
Malheureux, il est seul dans l'étendue immense!

« Oh! qui viendra me secourir?
» Si jeune encor, faut-il mourir?

» Vierge, qu'ici ma voix réclame,
» Marie, espoir des mâtelots,
» Ne permets pas, ô Notre-Dame,
» Que je périsse dans ces flots!

» Je veux, à ton saint nom fidèle,
» Sauvé des périls que je cours,
» Dévotement, pendant neuf jours,
» Aller prier dans ta chapelle.

» Oh! qui viendra me secourir?
» Si jeune encor, faut-il mourir? »

Et cependant, tranquille, au fond de la Bretagne,
Sa mère alors, filant la quenouille de lin,
Au bruit sourd du rouët que sa voix accompagne,
Chantait, à la veillée, un gothique refrain!
Sous ses agiles doigts le fil se rompt soudain.
Un vague effroi s'élève en son âme inquiète;
Et, songeant à son fils, elle resta muette.
Grand Dieu! ses vœux pour lui seraient-ils superflus?
Doit-elle en croire un sinistre présage?
Et, pâle, de ses mains se couvrant le visage :
« Peut-être, a-t-elle dit, mon enfant ne vit plus. »

Ton enfant? .. Sans secours, privé de nourriture,
Il succombe aux maux les plus grands!
Oh! si lui-même, un jour, pouvait à ses parens
Raconter les horreurs de sa triste aventure...
Parfois, dans un délire ou propice ou fatal,
Il croit de son pays natal
Aborder, tout-à-coup, la rive hospitalière.
L'écho redit les airs du fifre pastoral;
Et, sous les blancs pommiers qui couvrent sa chaumière
Joyeux et de retour, il embrasse sa mère.
Mais, à ses maux rendu, mille images de deuil
Ont redoublé l'effroi dont son âme est atteinte;
Sous ses pieds chancelants s'ouvre un vaste cercueil;
Et, répondant à sa voix presque éteinte,

Le fulmar, dans son vol, rase le noir écueil,
Et, comme un son lugubre, aux vents jette sa plainte.
La nuit fut longue. — Aux clartés du matin,
Une voile blanchit à l'horison lointain.
La nef grandit, s'approche; ô jeune mousse, espère!

Tandis qu'un faible esquif, glissant sur l'onde amère,
Lui portait des secours si long-temps attendus,
Tout-à-coup retentit un cri mourant: « ma mère!! »
Et l'enfant, sur le mât, alors n'apparut plus.

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES COMPOSANT LA SOCIÉTÉ.

OFFICIERS DU BUREAU,

à l'époque du 1er Juillet 1826.

MM. *Béthune-Houriez*, Président.
H. D. Pety, Vice-Président.
F. Delcroix, Secrétaire perpétuel.
A. Peysson, Secrétaire annuel.
R. Evrard, Trésorier.
A. Tribou, Archiviste.

MEMBRES RÉSIDANTS.

MM. *Belmas*, (le Baron) Évêque de Cambrai, Officier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur.
Béthune-Houriez, Maire de Cambrai, Chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur.
Boileux, (*Aimé*) Architecte de la ville.
Boniface, (*Théodose*) Juge d'instruction près le Tribunal Civil.
Boucher, Régent au Collége de Cambrai.
Bouly de Lesdain, (*Eugène*) Membre et Secrétaire du Conseil Municipal.
Cacheux, Avocat, Membre du Conseil Municipal.
Cambray, Docteur en médecine.

MM. *Cardon de Garsignies*, Sous-Préfet de l'arrondissement de Cambrai, Chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur et de l'Ordre de Ste Anne de Russie, 2e classe.

Charlus, (le Baron de) Lieutenant de Roi, Chevalier de St Louis et de la Légion d'honneur.

Cordier d'Hautprez, Membre du Conseil Municipal.

Cotteau, Premier Adjoint à la Mairie, Député du Nord, Chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur.

Coupigny, (le Comte de) Chevalier de St Louis.

Courtecuisse, Architecte des Hospices Civils.

Debeaumont, Docteur en médecine, Membre du Conseil Municipal.

Defrémery, Notaire royal.

Delcroix, (*Fidèle*) Receveur Municipal.

Delloye, Négociant, Membre du Conseil Municipal.

Douay, (*Fénelon*) Avocat.

Duhot, Avocat.

Dussaussoy, Chef de Bataillon, commandant l'artillerie de la Place, Chevalier de St Louis et de la Légion d'honneur.

Evrard, Conservateur des hypothèques.

Feneulle, Pharmacien.

François-Deloffre, Propriétaire.

Gobert-Alvin, Régent de rhétorique au Collége de Cambrai.

Hurez, Imprimeur-Libraire.

Lallier, Négociant, Membre du Conseil Municipal.

Laloux, (*H*) Juge au Tribunal Civil.

Lardeur, Procureur du Roi.

Laurent, Entreposeur-Receveur central de la Régie des contributions indirectes.

MM. *Le Glay*, D. M. Bibliothécaire de la ville, Juge de Paix du canton de Cambrai-Ouest.

Legros, fils, Pharmacien.

Leroy, (*Cyrille*) Vétérinaire de l'arrondissement.

Leroy, (*Henri*) Avocat.

Lussiez, (*Alexandre*) ex-Procureur du Roi près la Cour d'assises de Vaucluse.

Noyan, (*de*) Chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur, Membre du Conseil d'Arrondissement.

Pascal-Lacroix, Lieutenant-Colonel en retraite, Chevalier de St Louis et de la Légion d'honneur.

Pely, Sous-Intendant militaire, Chevalier de St Louis et de la Légion d'honneur.

Peysson, Médecin de l'hôpital militaire, Chevalier de l'Ordre de Charles III. (Espagne).

Poulet, Juge au Tribunal de Commerce.

Quecq, (*Lucien*) Juge au Tribunal Civil.

Servois, Vicaire-général du Diocèse.

Taffin-Sauvage, Propriétaire.

Tordeux, Pharmacien.

Tribou, (*Auguste*) Négociant.

MEMBRES CORRESPONDANTS, AGRICULTEURS.

MM. *Béthune*, (*Aimé*) à Étrun.

Bricout, à Audencourt.

Canonne, (*Bernard*) à Saulzoir.

Caudron, à Gonnelieu.

Desmoutier, à Viesly.

Desvignes, à Iwuy.

Desvignes-Dinoir, à Raillencourt.

Devred, à Flines.

Dollez, à Crèvecœur.

Farez, à Villers-Plouich.

MM. *Havrincourt*, (le Marquis d') à Havrincourt.
Lobry, à Villers-Plouich.
Macaine, à Saint Souplet.
Telliez, à Carnières.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. *Albert de Montémont*, homme de lettres à Paris.
Allent, Conseiller-d'Etat, à Paris.
Altmayer, Naturaliste à St Avold (Moselle).
Alvin, Principal du Collége de Nivelle, (Pays-Bas).
Anot (*Cyprien*) Professeur de rhétorique au Collège royal de Rheims.
Audouard, D. M. à Paris.
Bailly, D. M., à Paris.
Barbié du Bocage, aîné, au ministére des affaires étrangères, à Paris.
Barbié du Bocage, (*Alex.*) Professeur de géographie à l'Université de Paris.
Baudrand, Maréchal-de-Camp au Corps royal du Génie, à Paris.
Benoist, Membre de la Chambre des Députés, Directeur-général des contributions indirectes.
Berr, (*Michel*) Homme de lettres, à Paris.
Bignan, Homme de lettres, à Paris.
Billoir, D. M., à Oisy-le-Verger (Pas-de-Calais).
Bis, (*Hippolyte*) Homme de lettres, à Paris.
Blake, Chirurgien militaire anglais, aux Petites Indes.
Boinvilliers, Correspondant de l'Institut, à Claye.
Boissy-d'Anglas, (le Comte de) Pair de France, Membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres, à Paris.
Boniface, (*Alex.*) Chef d'institution, à Paris.
Boniface-Saintine, Homme de lettres, à Paris.

MM. *Botta*, (*Charles*) Homme de lettres, ancien Recteur de l'Académie de Rouen.

Bottin, (le Chevalier) Secrétaire général de la Société royale des Antiquaires de France, à Paris.

Boucharlat, Homme de lettres, à Paris.

Boucher de Rollecourt, ancien Sous-Directeur du Génie, en retraite, à Metz.

Bouly de Lesdain, Président du Tribunal Civil à Dunkerque.

Bricout-Auger, Avocat et Notaire royal, au Câteau.

Bricout de Cantraine, Député du Nord, Maire de la ville du Câteau.

Bricout, (*H.*) Receveur particulier des finances à Arcis-sur-Aube.

Brigode, (le Baron) ex-Député, à Paris.

Brown, Chirurgien-Major dans la Gendarmerie anglaise.

Buckam, (Philip Wentworth) Officier dans la Gendarmerie anglaise.

Bra, Statuaire, Chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, à Paris.

Caillard, D. M. à l'Hôtel-Dieu, à Paris.

Caventou, Pharmacien des hôpitaux civils de Paris.

Chabrol de Volvic (le Comte), Conseiller d'Etat, Préfet de la Seine, à Paris.

Charpentier, D. M., à Valenciennes.

Chauvet, Homme de lettres, à Paris.

Cherrier, aîné, Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Bourg.

MM. *Cherrier*, (*Théodore*) Ingénieur des ponts et chaussées, au Mans.

Chevallier, Chimiste, à Paris.

Christin, (le Baron) Colonel du Génie, à Strasbourg.

Cole, D. M., à Boulogne-sur-mer.

Colibeau de Champvalon, Sous-Intendant militaire à Paris.

Corne, (*Hyacinthe*) Avocat à la Cour royale de Douai, Secrétaire de la Société Centrale d'Agriculture du Nord.

Cot, (*Auguste*) propriétaire à Arras.

Cottret, (l'Abbé) Evêque de Caryste, à Paris.

Coupigny, (*de*) Homme de lettres, à Paris.

Cuvier, Conseiller d'Etat, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, Membre de l'Académie française, à Paris.

Daburon, (l'Abbé) Inspecteur général de l'Université, à Paris.

Dacier, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des inscriptions et belles lettres, à Paris.

Danglemont, (*Edouard*) Homme de lettres, à Paris.

Daru, (le Comte), Pair de France, Membre de l'Académie française.

D'Arcet, Memb. de l'Académie royale des sciences, à Paris.

David, Statuaire, Chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'Honneur, à Paris.

Debeaumont, D. M., Adjoint à la Mairie du Câteau.

Defitte de Soucy, Propriétaire, à Corbeil.

Degerando, (le Baron) Conseiller d'Etat, Membre de l'Académie royale des inscriptions et belles lettres, à Paris.

MM. *Degland*, D. M., à Lille.

Delacroix, (le Chevalier) Juge au Tribunal Civil de Versailles.

Dekeau, (le Colonel), Lieutenant-de-Roi en retraite, à Passy.

Delegorgue, Conseiller à la Cour royale de Douai.

Demasur, Propriétaire, à Douai.

Descamps, Régent de seconde, à Lille.

Desmoutier, (*Ernest*) Conseiller de Préfecture à Lille.

Despretz, (*César*) Répétiteur à l'Ecole polytechnique, Professeur de chimie, à Paris.

D'Haubersart, Avocat-général à la Cour royale de Douai.

Dibos, (*Emile*) Receveur particulier des finances à Provins.

Dinaux, (père) Adjoint à la Mairie de Valenciennes, Chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'Honneur.

Dinaux, (*Arthur*) Homme de lettres, à Valenciennes.

Doin, D. M., Homme de lettres, à Paris.

Dollez, D. M., à Landrecies.

Dommanget, Médecin militaire, à Pampelume.

Drapiez, Professeur de chimie et d'histoire naturelle, à Bruxelles.

Druon, Bibliothécaire de la Chambre des Députés, à Paris.

Dronsart, D. M. à Paris.

Dubois, (*Louis*) Juge au Tribunal Civil de Lille.

Dubois, (*P.-J.*) Professeur de rhétorique à l'Athénée de Tournai.

MM. *Duburcque*, Conseiller de Préfecture, à Lille.

Duchesne, Professeur d'histoire naturelle, à Versailles.

Dupont, (*Aimé*) Chef de bataillon au corps royal du Génie.

Dupont, (*J.-B.*) Officier de santé, à Lille.

Dupont de l'Eure, Député de la Seine, à Paris.

Duquesne, (*Louis*) Propriétaire, à Douai.

Durand-d'Élecourt, Député du Nord.

Duthilloeul, Homme de lettres, à Douai.

Dumaret, Géomètre de 1re classe attaché au Cadastre, à Seyssel.

Emeric-David, de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, à Paris.

Esmangart, Homme de lettres, à St Quentin.

Esquirol, de l'Académie royale de médecine, à Paris.

Dupleix de Mézy, Conseiller d'État, à Paris.

Fouqueau de Pussy, Homme de lettres, à Paris.

Fouquay, Chef d'Institution, à Douai.

Français de Nantes, (le Comte) Député, à Paris.

Francœur, Professeur à la Faculté des sciences, à Paris.

François, D. M., à Paris.

François de Neufchâteau, (le Comte) de l'Académie française, à Paris.

Francoville, ancien Député du Pas-de-Calais.

Frazer, (*Sir Augustus*) de la Société royale de Londres.

Frémicourt, ancien Député, à Paris.

Garat, (le Comte) de l'Académie française, à Paris.

Gauthier, Architecte des hospices civils de Paris.

MM. *Gay-Lussac*, de l'Académie des sciences, à Paris.
Gensoul, (*Justin*) Homme de lettres, à Paris.
Gillaboz, (*de*) Bibliothécaire de la ville de Lille.
Gold, Lieutenant-Colonel d'artillerie anglaise, à Gibraltar.
Grant, (le Docteur) ancien Inspecteur-général du service de santé des armées anglaises.
Grappin, (l'Abbé) Secrétaire perpétuel de l'Académie de Besançon.
Grégoire, (le Comte) à Paris.
Gronnier, D. M., à Douai.
Gubert, Inspecteur des hôpitaux militaires.
Guillemin, Négociant, à Avesnes.
Guillié, D. M., Directeur des Jeunes aveugles, à Paris.
Guilmot, Bibliothécaire de la ville de Douai.
Hay, Homme de lettres, à Lille.
Hauteroche, (*L. A.* de) Chevalier de S[t] Jean de Jérusalem, etc., à Paris.
Hécart, Secrétaire de la Mairie, à Valenciennes.
Hill, (le Colonel *Hugh*) de la Société royale de Dublin, à Quebec. (Canada).
Hugo, (*Abel*) Homme de lettres, à Paris.
Huot, Homme de lettres, à Paris.
Hutin, Juge de paix, à Marcoing, (Nord).
Johanneau, (*Eloi*) Homme de lettres, à Paris.
Labouderie, (l'Abbé) Vicaire-général d'Avignon, Chanoine honoraire de S[t] Flour, Chevalier de Malte, etc. à Paris.
La Condamine, Commissaire des guerres attaché à l'armée britannique.
Ladoucette, (le Baron de) de la Société royale des antiquaires de France, etc. à Paris.

MM. *Lainé*, (le Comte) Ministre d'Etat, Membre de l'Académie française, à Paris.

Lair, Conseiller de Préfecture, à Caen.

Lamoureux, (*Justin*) Homme de lettres, à Bruxelles.

Lanjuinais, (le Comte) Pair de France, Membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à Paris.

Lapostolle, Professeur de physique, à Amiens.

Larroque, D. M., à Paris.

Lassaigne, Préparateur de chimie à l'école d'Alfort.

Latour St Igest, (le Comte de) à Paris.

Latreille, de l'Académie des sciences, à Paris.

Laugier, de l'Académie royale de médecine, à Paris.

Le Bailly, Homme de lettres, à Paris.

Le Beau, Procureur du Roi, à Avesnes.

Lécuyer, Substitut du Procureur du Roi, à Valenciennes.

Leleux, Littérateur et Imprimeur, à Lille.

Lenglet, Président à la Cour royale de Douai.

Lenoble, ex-Capitaine au 48e régiment de ligne.

Leroy, (*Onésime*) Homme de lettres, à Paris.

Létang, (le Baron) Lieutenant-Colonel des Dragons de la Garonne.

Lucas, fils, Minéralogiste, à Paris.

Marchant, (le Baron) D. M., à Metz.

Maurin, (le Chevalier) Chef de bataillon du Génie, en retraite, à Paris.

Méchin, (le Baron) Membre de la Chambre des Députés.

Meroier, D. M., à Arras.

MM. *Michelot*, (*A.*) Chef d'institution, à Paris.
Mignot, Pharmacien, à Tourcoing.
Moiand, Juge au Tribunal Civil de St Omer.
Molard. Chef de bureau au Ministère de la guerre.
Mondelot, Principal du Collége d'Hesdin.
Monfalcon, D. M. à Lyon.
Monseignat, Conseiller de Préfecture, à Rhodez.
Moore, (*Edouard*) de la Société royale de Londres.
Mouronval, D. M., à Bapaume.
Murat, (le Comte de) Préfet du Nord, Maître des requêtes, au Conseil Etat.
Pagézy de Bourdeliac, Capitaine au corps royal d'Etat-major, à Montpellier.
Pardessus, Membre de la Chambre des Députés, Professeur à la Faculté de droit, à Paris.
Pariset, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de médecine, à Paris.
Parseval de Grandmaison, Membre de l'Académie française.
Pastoret, (le Marquis de) Pair de France, Membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
Payen, Chimiste, à Paris.
Pein, (*Th.*) ancien Receveur-général, à Châlons sur Marne.
Pelletier, Chimiste, Membre de l'Académie royale de médecine, à Paris.
Petit, Conservateur des Hypothèques, à Avesnes.
Plaisant Duchâteau, Ancien Proviseur, à Fontainebleau.
Polonceau, (l'Abbé) ancien Proviseur du Collége royal de Douai.

MM. *Poncelet*, Capitaine du Génie, à Metz.

Pongerville, (de) Homme de lettres, à Paris.

Préfontaine, Insp^r des contributions indirectes.

Pronville, (de) propriétaire, à Versailles.

Prouveur, (Baron *de Grouard*) ancien Préfet, à Escarmaing, (Nord).

Puibusque, (*Ad. de*) Homme de lettres, à Paris.

Quetelet, Homme de lettres, Professeur de mathématiques à l'Athénée, à Bruxelles.

Quillet, Sous-Intendant-Militaire, Chef au ministère de la guerre, à Paris.

Raepsaet, Conseiller-d'Etat du Royaume des Pays-Bas, à Oudenarde.

Raynouard, Secrétaire perpétuel de l'Académie française.

Regnault, Intendant-Militaire, à Paris.

Reytier, D. M., à Douai.

Riboud, Secrétaire perpétuel de la Société d'Emulation de Bourg.

Robert, (*Gaston*) Sous-Intendant-Militaire, à Paris.

Roger, de l'Académie française.

Rougemont, (le Chevalier de) Homme de lettres, à Paris.

Rougier de la Bergerie, ancien Préfet de l'Yonne, à Paris.

Saint Léger, Capitaine du Génie, en retraite.

Saint-Quentin, Inspect^r des douanes, à Dunkerque.

Serres, D. M., à Paris.

Servois, Propriétaire, à la Charité sur Loire.

Siméon, (le Comte) Ministre d'Etat, à Paris.

MM. *Silvestre*, Secrétaire perpétuel de la Société royale et centrale d'agriculture, Membre de l'Académie des sciences.

Sylvestre de Sacy, (le Baron) de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Stassart, (le Baron de) Député aux Etats-Généraux des Pays-Bas, à Corioule, près Namur. (Pays-Bas).

Tarangct, D. M., Recteur de l'Académie de Douai.

Teissier, (le Chev.) Sous-Préfet, à Thionville.

Tétard, ancien Receveur de l'Enregistrement, à Paris.

Tordeux, père, Propriétaire, à Avesnes.

Tordeux, (*C.-J.*) D. M., à Avesnes.

Torombert, avocat, à Lyon.

Trévise, (le Duc de) Maréchal de France.

Twining, Chirurgien anglais.

Vaidy, Médecin en chef de l'hôpital militaire d'instruction, à Lille.

Vallée, Ingénieur des ponts et chaussées.

Van Hulten, de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles.

Van Millingen, Homme de lettres, à Paris.

Van Praet, Conservateur de la Bibliothèque du Roi, à Paris.

Vauquelin, de l'Académie des sciences, à Paris.

Vergé, Chirurgien-Major, en retraite, à Toul.

Voysin de Gartempe, (*H*) Avocat-général à la Cour royale de Riom

Walckenaer, de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, à Paris.

MM. *Warenghien*, (*de*) ancien Commissaire ordonnateur, à Lille.

Willmar, Ingénieur du Waterstaat (Ponts et chaussées), à Liége.

N. B. *S'il avait été commis quelque erreur ou omission dans cette liste, le bureau de la Société accueillera avec reconnaissance les réclamations qui lui seraient adressées.*

Plusieurs ouvrages qui appartiennent à la section des Sciences physiques avaient été réservés pour être insérés en totalité ou par extrait dans les Mémoires; mais l'abondance des matières n'ayant pas permis de leur donner cette publicité, il en sera rendu compte dans le rapport des travaux de 1827.

TABLE

ALPHABÉTIQUE

DES PRINCIPALES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

A.

pages.

B.

C.

pages.

D.

pages.

H.

I.

J.

pages.

L.

M.

pages,

P.

pages.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

Page 106, ligne 9, *d'obtenir*, lisez : *à obtenir.*
Page 112, ligne 12, *eux même*, lisez : *eux-mêmes.*
Ibid. ligne 17, *où*, lisez : *ou.*
Page 122, ligne 17, *le tenter*, lisez : *la tenter.*
Page 124, ligne 27, *amolie*, lisez : *amollie.*
Page 132, ligne 22, *séparé*, lisez : *est séparé.*
Ibid. ligne 25, *gouvernement*, lisez : *mouvement.*
Page 143, ligne 25, *Aletrio*, lisez : *Alatrio.*
Page 143, ligne 26, *il y avait*, lisez : *il y avoit.*
Page 146, ligne 8, *facheuses*, lisez : *fâcheuses.*
Ibid. ligne 10, *Vibén*, lisez : *Viben.*
Page 149, ligne 29, *après, avoir souffert*, lisez : *après avoir beaucoup souffert.*
Page 153, ligne 13, *dans un espèce*, lisez : *dans une espèce.*
Page 186, ligne 19, *ses délégués*, lisez : *des délégués.*
Page 259, ligne 8, *Tafiet*, lisez : *Tafilet.*

